

DEMAIN > TOUT SUR LE PREMIER BUDGET MAROIS

# La Presse

cyberpresse.ca

Toques  
en boîte

Cahier Actuel, page B1

Les hauts et les bas  
d'une minidiva

Cahier Arts+Spectacles, page C1

Charlotte Church



MONTRÉAL | JEUDI 29 MARS 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117<sup>e</sup> ANNÉE > NO 157 > 80 PAGES > 6 CAHIERS | 60 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

# La police déstabilise les Hells

> Une frappe d'une ampleur inégalée > 118 arrestations dans 75 municipalités

ANDRÉ CÉDILOT  
et MARCEL LAROCHE

Les spécialistes de la lutte contre le crime organisé ont porté l'un des plus gros coups depuis 15 ans contre les Hells Angels et leurs filiales, hier, en mettant sous les verrous 118 personnes, dont presque tous les membres du club élite des Nomads.

La plupart ont comparu dès hier au palais de justice de Montréal et dans d'autres districts judiciaires du Québec. Le défilé de prévenus doit se poursuivre aujourd'hui. Plusieurs sont gardés sous haute surveillance dans une aile spéciale du Centre de détention de Montréal (anciennement Bordeaux).

Près de 2000 policiers et civils ont participé à cette gigantesque rafle dans 75 municipalités du Québec. Selon un porte-parole de la GRC, Léo Monbourquette, il s'agit de la plus importante opération antimotards jamais effectuée au Canada.

L'enquête massue porte sur 13 assassinats, dont une innocente victime, Serge Hervieux, abattue par erreur le 26 août 1999, et trois tentatives de meurtre reliées à la guerre des motards qui a fait plus de 150 morts depuis 1994.

Les spécialistes de la lutte contre le crime organisé pensent également démontrer que les Nomads, créés à l'origine pour chasser les Rock Machine de Montréal, exercent le contrôle sur la distribution et la vente de stupéfiants au sein des Hells Angels et de leurs filiales.

La partie la plus difficile reste la confiscation des biens des prévenus. Dans les coulisses, on fait part de saisies de biens immobiliers, de véhicules et d'armes à feu d'une valeur de six à sept millions. À la Sûreté du Québec, on promet de faire un bilan plus exhaustif aujourd'hui. La conférence de presse se déroulera au nouveau quartier général de la police de la CUM, rue Saint-Urbain, à Montréal.



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Les policiers ont passé de longues heures dans la maison du chef des Nomads, Maurice Mom Boucher, à Contrecoeur.

## Les accusations de meurtre pleuvent sur Maurice Mom Boucher et son fils Francis

ANDRÉ CÉDILOT



Maurice Mom Boucher

D'APRÈS LES DÉNONCIATIONS déposées en Cour du Québec hier, le chef des Hells Angels, Maurice Mom Boucher, et son fils Francis n'ont pas fini d'en découdre avec la justice.

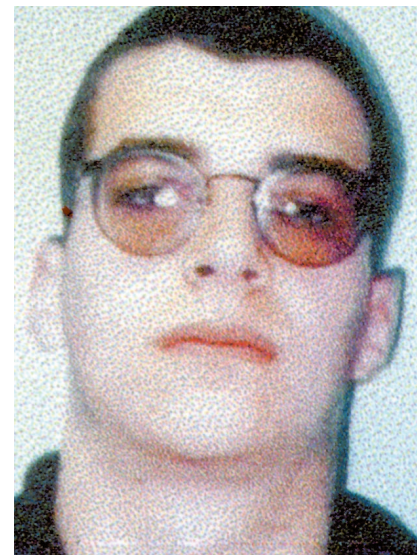
À leur grande surprise, les deux motards se sont vu signifier en prison des avis de comparution pour des accusations de gangstérisme et de meurtres.

En attente d'un deuxième procès pour les meurtres de gardiens de prison, Maurice Boucher, 47 ans, est accusé d'avoir participé à 13 autres assassinats et trois tentatives semblables, tandis que son fils aîné en aurait six sur la conscience.

Membre des Rockers de Montréal, filiale des Nomads dirigée par son père, Francis Boucher, 25

ans, est lui aussi derrière les barreaux. Depuis le 14 décembre, il purge une peine d'un an pour possession d'arme. La police l'avait surpris avec un revolver en face d'un hôpital où était gardée la femme d'un Nomads. Elle avait été blessée par balles.

Les victimes sont reliées aux Rock Machine, devenus depuis peu un club-école des Bandidos. Elles ont toutes été éliminées entre 1996 et 2000 au plus fort de la guerre avec les Hells Angels. Le dernier en lice, Alain Brunette a survécu. Chef d'un gang en Ontario, il a été mitraillé le mois passé, alors qu'il roulait sur l'autoroute des Laurentides.



Francis Boucher

Voir ACCUSATIONS en A2

Voir POLICE en A2  
Autres textes et photos, pages A3, A6 et A7

cyberpresse.ca Tout sur l'opération policière et la loi antigang

www.cyberpresse.ca/antigang

### AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C6	Loteries	A2, B8
- télévision	C4	Monde	A15-A17
Bandes dessinées	E8	Mots croisés	E8, S10
Bridge	E5	Mot mystère	E8
Décès	E6, E7	Petites annonces	D18
Économie	D1-D20	- immobilier	D18
Éditorial	A18	- marchandises	D19
Étes-vous observateur?	D18	- emplois	D19
Feuilleton	E8	- automobile	D19, E5
Forum	A19	- affaires	D13
Horoscope	E7	Politique	A12-A14, A20
		Quoi faire	E4

MÉTÉO Voir S16  
Nuageux  
Maximum 3 > minimum -2



## Nortel ravive les craintes en Bourse

MARTIN VALLIÈRES

TORONTO — Les indices boursiers ont culbuté hier après l'annonce de mauvais résultats enregistrés par Nortel, premier équipementier mondial des télécommunications par fibre optique, ainsi que par d'autres entreprises technologiques comme Palm, fabricant d'ordinateurs de poche.

Cette nouvelle tornade boursière d'origine technologique a également ébranlé les investisseurs qui avaient vu dans les gains des derniers jours le signal précurseur d'une stabilisation ou, mieux, d'un rebond des marchés.

L'indice du marché NASDAQ, le plus représentatif du secteur technologique, a été amputé hier de 6 % de sa valeur, ou 118 points, pour terminer à 1854 points. Le NASDAQ est maintenant en baisse de 24 % depuis le début de l'année, et inférieur de 63 % au sommet atteint le 10 mars 2000.

L'indice Dow Jones des 30 principaux titres de la Bourse américaine a mieux résisté hier, cédant 1,6 % de sa valeur, ou 162 points, pour terminer à 9785 points. Le Dow Jones cote maintenant en baisse de 9,2 % depuis le début de l'année.

Voir NORTEL en A2

## L'opposition amplifie son accusation contre Chrétien

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Les documents rendus publics mardi par le conseiller en éthique Howard Wilson ne laissent plus l'ombre d'un doute hier à l'Alliance canadienne, au Bloc québécois et au Parti conservateur que les transactions entourant les actions que possédait le premier ministre Jean Chrétien dans le golf de Grand-Mère ont placé celui-ci dans une situation de conflit d'intérêts.

« Il est en conflit d'intérêts direct », a affirmé le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, ce qu'ont répété également Stockwell Day et Joe Clark, renonçant pour la première fois à parler « d'appa-

rence de conflit d'intérêts ». « Les documents déposés hier (mardi), a dit Gilles Duceppe, celui surtout de septembre 1999, sont la preuve concrète et irréfutable qu'il avait un intérêt direct dans le club de golf envers les actions pendant qu'il intervenait pour obtenir un prêt pour l'auberge d'à côté. Pour un premier ministre, c'est inacceptable. »

« Ces questions doivent être clarifiées, a affirmé aux Communes l'allianciste Diane Ablonczy, pour le bénéfice du premier ministre, pour l'intégrité de sa fonction et pour les Canadiens. »

Voir OPPOSITION en A2

ma vision est ...

GREICHE SCAFF OPTOMÉTRISTES

100\$ de rabais  
EXAMEN DE LA VUE SUR PLACE PAR UN OPTOMÉTRISTE  
Achetez maintenant et payez en 12 versements égaux sans intérêts.  
Avec VISA Desjardins accord D! votre financement est accord D!

## DEMAIN DANS LA PRESSE

### L'absinthe rend-elle fou?

Les poètes maudits la considéraient comme une muse. Elle aurait fait perdre la tête à Van Gogh. Picasso, Oscar Wilde et Toulouse-Lautrec la fréquentaient au besoin. Bannie en France et aux États-Unis parce qu'on croyait qu'elle rendait fou, l'absinthe refait aujourd'hui surface.

En Angleterre, les milieux branchés l'ont récemment remise au goût du jour. Un bar de Sao Paulo au Brésil lui voue un véritable culte. À New York, le buzz circule sous le manteau. Sans compter les dizaines et les dizaines de sites Web qui se consacrent à sa gloire... ou à sa vente.

À lire demain dans le cahier ACTUEL.



## POUR NOUS JOINDRE

**La Presse** 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9  
www.cyberpresse.ca

**RÉDACTION (514) 285-7070**

**Nouvelles générales**  
general@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Éditorial, Forum**  
edito@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4816

**Actuel**  
actuel@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Auto, Mon toit, Santé Voyages**  
aso@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4809

**Quoi faire aujourd'hui**  
quoifaire@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Arts, Spectacles, Cinéma, Livres**  
arts@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4814

**Économie**  
econo@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4809

**Sports**  
sports@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 350-4854

**Têtes d'affiche**  
denis.lavoie@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272**  
**PROMOTION (514) 285-7100**  
**COMPTABILITÉ (514) 285-6892**  
**RECOURS (514) 285-6900**

#### PUBLICITÉ

**Les petites annonces : (514) 285-7111**

Télécopieur : (514) 848-6287  
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30

**Décès et remerciements : (514) 285-6816**  
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30

**Détailants : (514) 285-6931**  
**National et Télé-Plus : (514) 285-7306**  
**Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320**

**ABONNEMENT (514) 285-6911**

abonnement@lapresse.ca  
Par télécopieur : (514) 285-7039  
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30  
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

**Envois de publication canadienne**  
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.  
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

### LOTÉRIES

**LA QUOTIDIENNE** > À trois chiffres : **8-1-9** > À quatre chiffres : **2-4-6-5**

**LOTO 6/49** > **12-19-32-34-39-43** Compl. : **35** > Extra : **9-5-1-5-3-4**

## SUITES DE LA UNE

### POLICE

Suite de la page A1

La spectaculaire razzia d'hier est le résultat d'une enquête entamée en 1998 par l'escouade régionale mixte de Montréal (ERM), qui a remplacé Carcajou. Elle touche l'ensemble des activités, licites et illicites, des principales têtes d'affiche des Hells Angels et de leurs associés.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, les policiers auraient notamment monté leur preuve avec l'aide d'agents sources — c'est-à-dire de criminels payés à la petite semaine — et de délateurs déjà connus, tels Stéphane Godasse Gagné, qui a témoigné au procès de Maurice Boucher, et Peter Paradis, l'homme clé du procès des Rock Machine qui a récemment permis de tester la loi anti-gang.

Mieux encore, jubilent les policiers, des rencontres au sommet des principaux dirigeants des Nomads ont été captées sur vidéo. Sans compter la montagne de conversations téléphoniques qui ont été interceptées, ainsi que les milliers d'heures de filature des équipes spéciales d'enquêteurs.

Baptisée « Opération Printemps 2001 », l'enquête a été menée dans plusieurs centres urbains du Québec, dont Montréal, Sherbrooke, Québec, Trois-Rivières et Hull, où la domination des Hells Angels est sans équivoque.

Le commandant André Durocher, de la CUM, a expliqué que 279 mandats de perquisitions avaient été délivrés et que pas moins de 138 personnes étaient visées par les

mandats d'arrêt. Plusieurs touchaient des individus déjà incarcérés, dont le plus connu de tous, Maurice Mom Boucher, le chef guerrier des Hells Angels.

Tard hier soir, 118 personnes avaient été arrêtées, tandis qu'une vingtaine d'autres motards ou sympathisants de l'organisation étaient toujours activement recherchés par la police.

L'opération de grande envergure, qui a commencé à l'aube hier, s'est poursuivie durant toute la journée. La majorité des arrestations ont été effectuées dans les régions de Montréal, en Outaouais et dans les Cantons-de-l'Est. Au moins deux ont aussi eu lieu en Ontario et en Colombie-Britannique.

La dernière fois que les Hells Angels avaient été ébranlés de la sorte remonte à dé-

cembre 1985, alors qu'une trentaine de membres avaient été arrêtés relativement à la tuerie survenue quelques mois plus tôt au repaire de Lennoxville, près de Sherbrooke. Déstabilisés durant quelques années, ils avaient vite repris du poil de la bête après avoir entrepris une campagne musclée dans le but de fusionner tous les petits clubs de la province.

Ne restaient plus que les Rock Machine, créés en 1989 sous la houlette des frères Salvatore et Giovanni Cazetta. Ces derniers ont pratiquement été évincés de l'île de Montréal à la suite d'une guerre meurtrière qui dure depuis sept ans. Devenus les Bandidos en début d'année, ils sont davantage actifs en Ontario, où les Hells Angels viennent également de s'établir.

### ACCUSATIONS

Suite de la page A1

Considéré comme le chef guerrier des Hells Angels, Maurice Boucher a passé seulement 23 mois à l'air libre depuis sa première arrestation en 1997 pour les meurtres des deux gardiens de prison. Il a été acquitté à la fin de 1998. La Cour d'appel ayant ordonné une reprise du procès, il a de nouveau été ramené à la prison pour femmes Tanguay, le 10 octobre.

Depuis le milieu des années 90, Boucher a fait régulièrement les manchettes. Les autorités lui repro-

chent, ainsi qu'à ses sbires, de mettre la démocratie en péril en tentant de déstabiliser la justice. Outre d'avoir commandé les meurtres des gardiens de prison, on lui impute la campagne d'intimidation menée à l'endroit de policiers, de procureurs de la Couronne, de politiciens et de journalistes.

Ancien membre des SS de Pointe-aux-Trembles, Boucher est passé chez les Hells Angels en 1987, dans la foulée de la formidable expansion du club au Québec. Bien en-

touré, il n'a cessé depuis de prendre du galon. Il est l'un des artisans de la « structure tentaculaire » actuelle du club, basée sur le pouvoir et le profit.

En mars 1995, en pleine guerre avec les Rock Machine, il est devenu le président des Nomads, formés d'une poignée d'irréductibles des Hells Angels. En plus de voir au recrutement et à l'expansion de l'organisation, il parraine les Rockers de Montréal, chargés de la sale besogne. Il a un casier judiciaire bien garni qui remonte à 1974.

Même s'il est écroué, Boucher demeure le grand responsable des activités des Hells Angels à Montréal. Durant ses heures de gloire, il était membre du « comité inter-gang » regroupant les plus gros trafiquants de drogue, dont Vito Rizzuto, un des leaders de la mafia italienne. On dit Boucher très riche. En 1992, la police l'avait vu avec une valise contenant un million de dollars en billets de Dominion!

Selon d'aucuns, il posséderait en sous-main plusieurs entreprises ici

et à l'étranger, dont un complexe hôtelier dans une station balnéaire tropicale fréquentée par de nombreux Québécois. Au Québec, il partage son temps entre ses maisons de Boucherville et de Contrecoeur. Il a des enfants de deux unions.

À l'adolescence, Francis, son aîné, était président d'un groupe raciste et d'extrême droite, White Power, à Sorel. D'après les policiers, il suit les traces du paternel à travers la filiale du club-école des Rockers.

### NORTEL

Suite de la page A1

À la Bourse de Toronto, l'indice TSE-300 a subi le plus directement l'impact de la dernière chute de valeur de Nortel, en cédant 3,1 % pour terminer à 7506 points. Il s'agit de la cote de fermeture la plus basse du TSE-300 depuis la fin de novembre 1999.

À elle seule, Nortel a contribué hier à 163 points de la baisse de 244 points du TSE-300. Après sa chute de valeur de 12 % mardi soir, lors des transactions hors-cote d'après clôture, Nortel a décroché de plus belle à l'ouverture des Bourses hier matin. Au pire de la séance, Nortel cotait à 20,52 \$ à la

Bourse de Toronto, en baisse de 5,78 \$ ou 22 %. Elle a terminé la journée à 21,48 \$, en baisse de 4,82 \$ ou 18 %.

« Nortel a probablement atteint le fond du baril en terme de détérioration de ses résultats, mais on ne peut en dire autant pour sa valeur boursière. La glissade de Nortel (hier) et son impact sur tout le marché ont été pires que ce à quoi je m'attendais après l'avis de résultats décevants de mardi soir », a commenté Duncan Stewart, gestionnaire de placements en technologies chez Tera Capital, à Toronto.

Des entreprises technologiques québécoises ont aussi écopé hier à

la Bourse de Toronto. Telesystem International Wireless a reculé de 18 % à 2,28 \$, Exfo Électro-Optique a baissé de 15 % à 39,81 \$, Industries C-Mac a cédé 11 % à 34,75 \$.

Les analystes craignent une détérioration accentuée des résultats des entreprises au cours du premier trimestre. Selon un relevé de la firme Thomson/First Call, mis à jour hier, les compagnies qui composent l'indice S&P500 de la Bourse de New York s'attendent à des profits réduits de 7,5 % en moyenne au premier trimestre. Il s'agit du pire pronostic trimestriel depuis 1991.

« On ne voit pas encore d'indices d'un plancher en Bourse même si les entreprises vont bien finir par épuiser leurs mauvaises nouvelles », a dit Fred Ketchen, directeur des activités transactionnelles chez Capitaux Scotia, à Toronto. « Les facteurs fondamentaux de l'économie restent relativement bons, malgré la croissance ralentie. Mais les investisseurs boursiers ne semblent pas encore prêts à y croire. »

D'autres pronostics publiés hier sur l'économie canadienne ont contribué à accentuer encore plus la confusion générale.

D'une part, le nouveau gouverneur de la Banque du Canada, Da-

vid Dodge, a réaffirmé sa confiance envers une relance de croissance « raisonnable » durant la seconde moitié de l'année, à moins que la situation n'empire aux États-Unis. Selon M. Dodge, l'économie canadienne serait à son mieux depuis 30 ans pour traverser ses turbulences.

D'autre part, les économistes de la banque Toronto-Dominion ont estimé hier que le Canada devrait éviter la récession. Mais les deux provinces les plus dépendantes des exportations manufacturières, l'Ontario et le Québec, seront suffisamment affectées pour « se sentir comme dans une récession ».

### OPPOSITION

Suite de la page A1



PHOTO REUTERS

**Jean Chrétien salue la foule à sa sortie des Communes hier, où il a à nouveau subi un barrage de questions de l'opposition au sujet de l'affaire du golf et de l'Auberge de Grand-Mère.**

Pis encore, a soutenu l'opposition, le refus de M. Wilson de déposer des documents essentiels à la compréhension de ce qui s'est passé entre 1993 et 1999 — notamment tout ce qui concerne un versement de 40 000 \$ de Jonas Prince à Jean Chrétien en novembre 1997 — laisse croire que le premier ministre veut cacher le fait que l'acheteur de 1993, la société Akimbo de Jonas Prince, n'avait négocié qu'une option d'achat avec M. Chrétien. Dans un document publié par M. Wilson mardi, daté du 29 septembre 1999, il est notamment précisé que « dans le dessein de régler la note, Akimbo a fait le nécessaire pour qu'un paiement de 40 000 \$ soit versé à J & A » (la compagnie de Jean Chrétien).

Dans une lettre adressée au *National Post* le 1<sup>er</sup> décembre 1998 — lettre qu'il n'a jamais désavouée —, Jonas Prince précisait qu'ayant renoncé à aller de l'avant avec la transaction du 1<sup>er</sup> novembre 1993, qu'il considérait comme une simple option d'achat, il a renvoyé les actions au club de golf sans les endosser et il a négocié un paiement forfaitaire de 40 000 \$ à M. Chrétien pour mettre « un terme à toute l'affaire ».

C'est ce qui faisait dire à Stockwell Day hier, en l'absence des documents des années 1993 à 1999, que s'« il manquait 18 minutes de rubans au Watergate, il manquait six ans de documents au Shawinigate ».

Brian Tobin, ministre de l'Industrie, n'a pu pour sa part expliquer en point de presse la nature de ces 40 000 \$ versés à M. Chrétien. « Je ne peux ici vous rendre compte, a-t-il dit, de tous les chapitres et de tous les versets de chacune des étapes. »

« Il y a plus de trous dans la version du premier ministre, a encore affirmé Stockwell Day, qu'il y en a sur tout le terrain de golf Grand-Mère. »

La stratégie des libéraux hier aux Communes a été d'ériger un barrage systématique à toutes les questions provenant des banquettes d'en face. Non seulement les réponses du premier ministre ont-elles été volontairement évasives, mais elles ont souvent consisté en des attaques personnelles contre Stockwell Day et ses démêlés avec un bureau d'avocat albertain ou encore contre la députée Deborah Gray, à qui M. Chrétien reproche d'avoir renoncé à sa pension de députée pour ensuite revenir sur sa décision. « On essaie d'éviter les questions, a commenté Joe Clark, de frustrer l'opposition. On espère que l'opposition va perdre son calme. Mais nous sommes ici pour poser des questions. C'est notre responsabilité. »

Outre la responsable à M. Chrétien de rendre publics les documents des années 1993 à 1999, l'opposition a voulu savoir hier en

quoi un document accessoire daté du 29 septembre 1999 était utile. C'est dans cette « convention » qu'il est précisé que la société J & A (de Jean Chrétien) confirme et garantit qu'elle n'a plus aucun droit de propriété ni intérêt à l'égard des actions qu'elle possédait.

Si M. Chrétien, a demandé Joe Clark, prétend qu'il y a eu vente finale en 1993, était-il nécessaire de signer un accord parallèle en 1999 pour préciser qui ni J & A Consultant Inc. ni aucune autre tierce partie n'avait des droits de propriété après le transfert des actions d'Akimbo à Michaud en 1999? Pourquoi cela n'a pas été fait en 1993? Pourquoi avoir attendu six ans avant de faire cela?

M. Clark soupçonne que M. Chrétien avait encore des intérêts financiers dans le golf après 1993. « Le document rendu public hier démontre clairement, a lancé M. Clark aux Communes, que le premier ministre a perdu de l'argent dans la vente de ses actions, donc qu'il avait des intérêts financiers et qu'il les avait lorsqu'il a téléphoné à la banque (BDC) pour arranger un prêt en faveur de l'auberge. »

La seule façon de faire toute la lumière sur ces points d'ombre, a encore affirmé l'opposition, c'est d'ordonner une commission d'enquête indépendante.

# ACTUALITÉS

| OPÉRATION PRINTEMPS 2001 |

## « Pense à quelqu'un, n'importe qui, il est arrêté »

Les accusés comparaissent par vidéo

CHRISTIANE DESJARDINS

« PENSE À QUELQU'UN, n'importe qui, il est arrêté », disait fébrilement une avocate de la défense, hier, en s'entretenant avec quelqu'un sur son téléphone cellulaire. Cette petite phrase illustre bien l'ampleur de la rafle effectuée chez les Hells Angels et ceux qui, selon la police, gravitent autour d'eux.

Sur les 91 personnes qui faisaient hier l'objet d'accusations, seulement une poignée n'avaient pas encore été arrêtées en fin d'après-midi. Certains des suspects comme Maurice Boucher, son fils Francis, et plusieurs membres de l'état-major des Hells se trouvent déjà en prison. Les autres ont tous été amenés et confinés dans une aile spéciale de la prison de Bordeaux.

Aucun ne devrait pouvoir en sortir avant au moins deux semaines, puisque la Couronne s'est opposée à la remise en liberté de tout le monde. La prochaine date de comparution a été fixée au 6 avril, et on décidera alors d'une autre date pour tenir des enquêtes sous cautionnement. Parmi les gens arrêtés, on retrouve un homme de 77 ans, et des femmes, dont une sexagénaire.

### Vidéo-comparution...

L'opération policière, apparemment bien huilée, a porté ses fruits. Mais encore fallait-il faire comparaître tous ces gens dans une période de 24 heures après l'arrestation, et cela en assumant tous les problèmes de logistique inhérents à ce genre d'opération. Pour y arriver, les autorités ont opté pour la méthode de vidéo-comparution, donc la vidéoconférence. Le juge Claude Parent et les avocats de la Couronne et de la défense se trouvaient dans une salle du palais de justice, alors que les suspects comparaissaient depuis la prison de Bordeaux.

C'est là qu'il y a eu un peu de sable dans l'engrenage.

Les comparutions devaient commencer à 15 h, mais elles ont été remises de demi-heure en demi-heure. Une kyrielle d'avocats faisaient les cent pas, pendant que leurs téléphones cellulaires ne dégorgeaient pas. Le processus a fi-

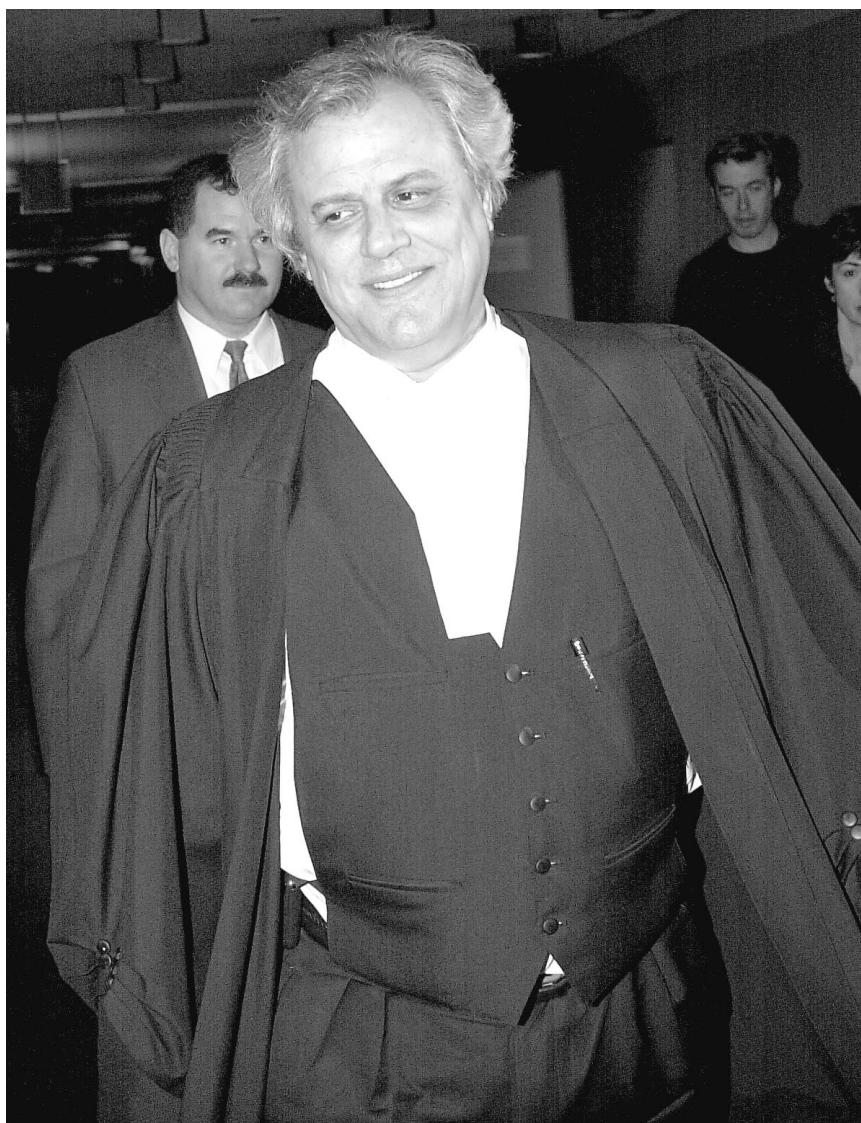


Photo ARMAND TROTTIER, La Presse ©

M<sup>e</sup> André Vincent, responsable du nouveau groupe de procureurs affectés à la lutte contre le crime organisé.

nalement commencé après 18 h, soit avec trois heures de retard.

À partir de ce moment, tout a été mené rondement. Les avocats de chaque partie ont simplifié les procédures pour accélérer l'audience. Vers 20 h 30, quand le juge a ajourné au lendemain, 42 personnes avaient comparu. Les autres comparaitront de la même manière, à partir de 10 h ce matin. Les 14 suspects qui étaient déjà incarcérés pour d'autres affaires, comparaitront en personne au palais de justice dans les prochains jours.

Cette rafle amène beaucoup de

pain sur la planche pour les avocats et promet de tenir les salles d'audience occupées pour les prochains mois, sinon pour les prochaines années...

Par ailleurs, *La Presse* a appris hier que M<sup>e</sup> Jacques Bouchard, avocat des Rock Machine récemment condamnés pour gangstérisme, porte la cause de ses clients en appel. Les arrestations d'hier et les accusations de gangstérisme portées contre les Hells Angels ne l'ont pas fait changer d'avis. « Ça ne change rien pour moi », a-t-il dit, hier.

## « Beaucoup de professionnalisme »

— Serge Ménard

KATIA GAGNON

QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, s'est félicité hier de l'issue « d'une des plus vastes opérations policières de l'histoire québécoise », qui démontre, estime-t-il, le chemin parcouru ces dernières années par les corps de police québécois pour améliorer le professionnalisme de leurs membres.

« Les policiers ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme. Bien que nous ayons eu à mobiliser près de 1700 policiers, il n'y a eu aucune fuite. C'est un signe du type de police que nous avons développé dans les dernières années au Québec. Peu de grands corps de police nord-américains peuvent se vanter que sur 1700 policiers, il n'y a personne de corrompu ou d'imprudent », a déclaré le ministre Ménard en point de presse.

Et non seulement ces arrestations constituent un coup de force important pour les policiers, mais elles serviront même à exorciser les vieux démons de l'affaire Matticks, prévoit déjà Serge Ménard. « Ce même professionnalisme transparaîtra dans la façon dont les policiers ont accumulé les preuves », a ajouté le ministre, qui souligne qu'en matière juridique, les policiers ont eu le soutien constant de six procureurs de la Couronne. Rappelons qu'il y a quelques années, le procès de Gerald Matticks pour trafic de drogue avait avorté puisque des policiers de la Sûreté du Québec avaient été accusés d'avoir fabriqué des preuves.

Mais le cortège d'arrestations d'hier démontre surtout hors de tout doute que, malgré les craintes

exprimées par la population, les policiers faisaient bel et bien un travail important dans l'ombre. « C'est un travail frustrant : la population pensait peut-être que la police n'agissait pas, mais j'espère que tout le monde comprend que ce n'est pas parce qu'on ne parle pas qu'on n'agit pas. Le silence et le secret sont essentiels dans de telles opérations », dit M. Ménard. « Dans le travail policier, il n'y a pas grand-chose qui ressemble au cinéma. C'est un travail qui est parfois fastidieux, qui demande une patience énorme. »

En attendant leur procès, les membres appréhendés des bandes criminelles de motards seront incarcérés dans une aile flambant neuve de la prison de Bordeaux. « Nous avons déjà prévu une aile particulière de Bordeaux, ultramoderne, pour les mettre », dit M. Ménard. La vidéo sera mise à contribution au cours de la comparution des accusés, dans les prochains jours, afin d'éviter de déplacer tout le monde vers le palais de justice.

Même si ces arrestations ont toutes été effectuées en vertu de l'actuelle loi antigang, le ministre Ménard estime tout de même qu'Ottawa ne devrait pas renoncer à corser les dispositions de cette législation. « Il faut tirer les leçons de cette organisation criminelle qui a été la plus dangereuse et la plus puissante. Si les Hells n'avaient pas pu s'afficher en public, ils n'auraient pas réussi à aspirer tous les jeunes qui, hélas ! peuvent être attirés par ce genre d'activités. Et une fois qu'ils y sont entrés, le ciment, c'est la peur. Divisés, ils seraient beaucoup plus perméables à l'action policière », dit-il.



Photo PC ©

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, était tout souriant, hier, en conférence de presse.

## La ministre McLellan se réjouit

JULES RICHER  
Presse Canadienne

OTTAWA — La ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, n'avait que des félicitations à faire aux forces policières qui ont mené à bien l'opération à grande échelle contre les Hells Angels, hier.

Mais, a-t-elle tenu à préciser, ce succès ne l'empêchera pas de proposer bientôt des changements législatifs qui offriront plus d'outils aux policiers pour lutter contre le crime organisé.

« Cette opération démontre qu'on peut mettre la main au collet de ces individus. Mais cela ne m'empêchera pas d'amender la loi (actuelle) de façon à la simplifier et à la rendre plus efficace », a-t-elle commenté, en entrevue.

Réclamées par le gouvernement québécois, ces modifications devraient être présentées au cours du printemps.

Pour M<sup>me</sup> McLellan, l'opération d'hier démontre également que le travail d'enquête des policiers est crucial. « Des lois efficaces sont importantes. Mais, avant tout, il faut qu'il y ait des enquêtes efficaces, qu'il y ait des forces policières travaillant de concert et qu'il y ait des policiers bien formés disposant de la technologie nécessaire », a-t-elle souligné.

À son avis, le crime organisé n'a maintenant qu'à bien se tenir. « Cela envoie un signal très clair que nous ne restons pas les bras croisés (...) C'est un avertissement. Nous leur disons : nous allons vous attraper. Cela peut prendre du temps, mais nous allons vous retrouver. »

Le chef du Bloc québécois Gilles Ducept était lui aussi heureux de la tournure des événements.

Mode lingerie

La dentelle deux tons

**lejabby**  
PARIS

Les dessous grand luxe.  
En rouge, lavande ou rose.  
Soutien-gorge coussiné à armature, 114,95 \$.  
Culotte rétro, 84,95 \$.

il y a des gens qui se distinguent

Mode homme

Les basiques extensibles

**BOSS**  
HUGO BOSS

T-shirt et pull à manches longues en plusieurs couleurs. En coton avec une touche de spandex pour du confort sur toute la ligne. T-shirt 100 \$, Pull 110 \$.

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Carte-cadeau électronique la puce-à-porter

Carte les AILES MASTERCARD

CONCOURS CALIFORNIA CLOSETS

**Nulle part ailleurs**

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Carte-cadeau électronique la puce-à-porter

Carte les AILES MASTERCARD

CONCOURS CALIFORNIA CLOSETS

**Nulle part ailleurs**

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 • CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 • PLACE STE-FOY (418) 652-4537 • www.lesailles.com  
Grande ouverture : Centre Bayshore - Ottawa - Août 2001

## L'Exposition internationale 2004: en France

LA FRANCE organisera l'exposition internationale de 2004, a décidé hier à Paris le Bureau international des expositions (BIE). L'événement aura lieu en Seine-Saint-Denis, en région parisienne, sur le thème des images. Le projet français demeurerait le seul en lice après le retrait de la candidature de Manille en 1999. Il a été approuvé par une écrasante majorité par les 56 délégations (issues des 88 états membres du BIE), ayant pris part au scrutin à bulletin secret. L'exposition adoptera le thème des images et se déroulera du 7 mai au 7 août 2004 sur l'Aire des Vents à Dugny, près de Paris, entre le parc départemental de La Courneuve et le parc des expositions du Bourget. — d'après AFP

## LE MEILLEUR SERVICE À MONTRÉAL

Nous prenons les commandes (brancher les familles sur Internet) jusqu'au 31 mars inclusivement

**667 Mhz**



brancher les familles sur Internet

**679\$\***

\* Garantie 2 ans sur toutes les pièces 2 ans main-d'oeuvre

COMPTANT ou INTERAC  
**AUCUN DÉPÔT REQUIS**

- SYSTÈME GÉNÉRATION X**
- Processeur Intel Celeron 667 Mhz
  - Boîtier Micro ATX
  - Carte maître impression SIS 630E
  - RAM 128 Mo 133 Mhz (Max. 1 Go)
  - Carte vidéo 32 Mo avec décodeur DVD
  - Carte de son 64 bits A numérique
  - Carte réseau 10/100 LAN
  - 2 ports USB, 2 séries, 1 parallèle
  - Lecteur de disquettes 1,44 Mo
  - Disque rigide de 10 Go
  - CD-ROM 52x Creative EIDE
  - Haut-parleurs 120 W P.M.P.O.
  - Fax/modem/voix 56K V.90
  - Clavier normalisé Windows
  - Souris Logitech 2 boutons

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? NOUS AVONS LES BONNES RÉPONSES !**  
Spécialistes en informatique depuis plus de 15 ans !

**INFOMONTRÉAL**

2400, Ste-Catherine Est, Montréal

**526-7171**

www.infomontreal.ca

\* Moniteur non inclus.

# Des coups de batte de baseball au visage

## Début à Québec du procès de huit Blatnois de la Mauricie

PAUL ROY

QUÉBEC — Ce sont des histoires de coups de batte de baseball au visage et de nez cassés qu'entendront ces prochains mois à Québec les 12 jurés au procès de huit membres des Blatnois de la Mauricie, un club de motards affilié aux Hells Angels.

Des histoires de *strickers*, de listes de *front* et de listes de *watch*, d'enlèvements, de séquestration et d'interrogatoires dans des fonds de garages avec des questions du genre : « Où tu prends ta coke ? À qui t'en vends ? »

C'est du moins ce que leur a indiqué hier M<sup>e</sup> Pierre Boutin, un des trois procureurs de la Couronne au dossier, lors de l'exposé préliminaire de sa preuve. « Vous allez, dès les premiers instants (du procès), entrer dans le monde des motards », a-t-il dit à l'adresse des six femmes et des six hommes, recrutés en cinq semaines de recherches, après audition de 980 candidats !

Le choix de ces jurés a débuté le 19 février. Il a été complété cette semaine et le procès a véritablement débuté hier.

Un procès entouré d'importantes mesures de sécurité : le public n'y est pas admis et doit se contenter d'y assister sur écran géant, d'une autre salle du palais de justice de Québec.

Six des huit accusés — ceux qui sont détenus — sont dans une cage de plexiglas. Et en tout temps, de huit à 12 agents spéciaux armés et agents des services correctionnels se retrouvent en même temps dans la salle.

Les huit Blatnois font face à 129 chefs d'accusation allant des voies de fait avec lésions au complot

pour trafic de drogue, en passant par l'appartenance à un gang criminel. En tout, 13 motards de la Mauricie — dont deux Hells Angels — font face à 162 chefs. Mais pour des raisons pratiques, le juge Jean-Claude Beaulieu fera débiter les procédures avec ce premier groupe de huit. La Couronne entend présenter quelque 150 témoins, dont plusieurs présumées victimes.

Hier, M<sup>e</sup> Boutin a indiqué qu'il entendait faire la preuve que les accusés avaient instauré un climat de terreur en vue d'évincer de la Mauricie les vendeurs de drogue « illégaux », c'est à dire ceux n'appartenant pas à leur organisation.

Le 17 avril 1999, Sylvie (nom fictif) rentre d'une « veillée » avec une copine, à Shawinigan. La copine descend et entre dans l'appartement tandis que Sylvie s'en va stationner son auto.

En mettant le pied dehors à son tour, elle aperçoit une fourgonnette qui fonce sur elle. Trois types au visage masqué et armés de battes de baseball commencent à la frapper dans la rue avant de la « tirer » dans la Dodge Caravan. Ils lui disent qu'ils veulent la questionner. Ils veulent savoir les noms de ceux qui vendent « illégalement » dans la région.

Le véhicule roule depuis un moment quand un policier ordonne au conducteur de l'immobiliser. Sylvie, qui n'est pas exactement resplendissante après la raclée qu'elle vient de subir, reçoit l'ordre de ses kidnappeurs de dire qu'elle s'est battue avec une autre femme dans un bar et que là, elle s'en va manger une bouchée avec ses copains. Les « copains » en question ont eu le temps de dissimuler les battes de baseball à l'arrière.

Le policier repart, mais il est sceptique. Et quand Sylvie, finalement libérée, rentre chez elle, passablement amochée, elle est accueillie par des policiers. Elle leur raconte l'histoire de la bagarre avec une autre femme dans un bar... Elle viendra à la barre des témoins, lors du procès.

Hier, M<sup>e</sup> Boutin a raconté d'autres histoires d'enlèvements, de séquestration, de menaces et de voies de fait du genre, histoire de donner aux 12 jurés un avant-goût des

trois prochains mois.

« Vous serez convaincus, leur a-t-il dit, que les huit accusés forment un gang dont les activités consistent à commettre des actes criminels (...) Alors je vous souhaite un joyeux printemps, parce que nous allons le passer ensemble. »

**Les huit Blatnois font face à 129 chefs d'accusation allant des voies de fait avec lésions au complot pour trafic de drogue, en passant par l'appartenance à un gang criminel.**

## Écoles: la participation des parents demeure limitée

MARC THIBODEAU

LES RÉFORMES lancées dans la foulée des états généraux sur l'éducation n'ont pas permis aux parents de devenir des acteurs à part entière du réseau scolaire, prévient le Conseil de la famille et de l'enfance dans un avis dévoilé hier.

L'organisme souligne que la situation n'a pratiquement pas évolué depuis 1995. « L'école a changé de l'intérieur, avec de nouveaux programmes, des approches adaptées et des structures différentes. Mais ses relations avec l'extérieur, et plus particulièrement avec la famille, demeurent problématiques », lit-on dans le document d'une trentaine de pages.

Selon le conseil, trois problèmes importants demeurent. D'abord, la décentralisation de pouvoirs découlant de la refonte de la Loi sur l'instruction publique a permis de conférer de nouvelles responsabilités aux écoles, notamment par des conseils où siègent les parents, « mais la marge de manoeuvre correspondante n'a pas suivi ».

« Lorsque vient le temps de décider, les parents doivent tenir compte des lois en vigueur à l'école, des règlements qui relèvent du ministère de l'Éducation ou des commissions scolaires et des clauses des conventions collectives. Ils prennent alors conscience que leur champ d'intervention est extrêmement balisé et les contraintes, nombreuses », relève le Conseil.

L'absence de reconnaissance du rôle des parents constitue un second problème, note l'organisme, qui blâme notamment les enseignants pour cette situation.

« Même si les parents reconnaissent d'emblée l'expertise du corps enseignant, il semble que celui-ci, dans une large proportion, ait de la difficulté à reconnaître la responsabilité et l'expertise des parents », souligne les auteurs de l'avis en rappelant au passage que le Code civil accorde aux pères et aux mères la responsabilité première de l'éducation de leurs enfants.

Les imperfections des structures mises en place au sein des écoles constituent un troisième problème. Les conseils d'établissement assurent la parité entre enseignants et parents, mais il n'est pas certain que cette égalité numérique reflète « un réel équilibre des rapports », prévient l'organisme.

Le Conseil note enfin que les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique ont fait disparaître le conseil d'école au profit d'une nouvelle instance facultative, l'organisme de consultation des parents (OPP), dont la légitimité et l'utilité demeurent à établir aux yeux des parents. Pour donner à ces derniers une place accrue, l'organisme consultatif presse notamment le ministère de l'Éducation de rendre obligatoire la mise sur pied de l'OPP dans chaque école.

# Chez La CORBEIL TPS se fait laver!

Nous vous offrons un rabais équivalent à la TPS sur un vaste choix de marques sélectionnées.



**725<sup>99</sup>\$**

- Laveuse LG**
- extra-grande capacité
  - largeur 24 po
  - système de rotation de la cuve inox



**1299<sup>99</sup>\$**

- Réfrigérateur Amana**
- 18 pi<sup>3</sup>
  - congélateur en bas



**725<sup>99</sup>\$**

- Réfrigérateur Inglis**
- 18 pi<sup>3</sup>
  - blanc

## KitchenAid et KitchenAid Série Architect



Maintenant chez Corbeil

**Zéro dépôt Zéro intérêt avant 2003**  
sur marques sélectionnées

**L'ASSURANCE PROTECTION DE PRIX**

**L'ASSURANCE PROTECTION DE PRIX CORBEIL**  
Si vous trouvez le même article annoncé à plus bas prix ailleurs, nous vous rembourserons la différence, et ce, jusqu'à 60 jours après votre achat.\*



**CORBEIL**  
ÉLECTROMÉNAGERS  
Le spécialiste de l'électroménager!

\* Sur présentation d'une publicité concurrente en vigueur à ce moment, par un détaillant autorisé, et uniquement sur le même modèle. \*\* Aucun dépôt, aucun intérêt avant 2003, si payé en totalité avant le 12 janvier 2003 sur tout appareil LG, GE, Amana, Inglis, Whirlpool, KitchenAid, KitchenAid Série Professionnelle, KitchenAid Série Architect, et que chaque mensualité ait été payée à échéance. Le financement 2003 peut être combiné à l'offre du rabais équivalent à la TPS. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion. Les photos peuvent différer des modèles en magasin. Détails en magasin. Offres valables jusqu'au 16 avril 2001, sauf sur GE, jusqu'au 9 avril. Non valable au Centre de liquidation.

MONTRÉAL > 7566, rue Saint-Hubert (Métro Jean-Talon) (514) 271-1118 • SAINT-LÉONARD > 6725, rue Jean-Talon Est (face au Super C) (514) 259-2800 • LASALLE > 7401, boul. Newman (Carrefour Super C) (514) 363-6789  
DOLLARD-DES-ORMEAUX > 3163, boul. des Sources (Galeries des Sources) (514) 421-5395 / 990-6859 • LAVAL > 3607, autoroute 440 O. (450) 682-4090 • LONGUEUIL > 3595, chemin de Chambly (450) 646-7512  
BROSSARD > 7535, boul. Taschereau (450) 443-2163 • GRANBY > 633, rue Dufferin (voisin de Meubles Gémo et Dumoulin) (450) 372-3333 • SAINT-JÉRÔME > 1147, boul. J.-Baptiste Rolland (voisin du Méga-Centre) (450) 432-3008  
JOLIETTE > 95, rue Baby (voisin de Bruneau Électrique) (450) 759-5229 • TROIS-RIVIÈRES > 3125, boul. des Récollets (face au Costco) (819) 697-3125 • GATINEAU > 425, boul. Maloney Est (voisin du Meubleur Angèle) (819) 643-9800  
OTTAWA > 2685 Iris Street (Pinecrest Shopping Centre) (613) 828-4033 • CENTRE DE LIQUIDATION SAINT-LÉONARD > 5100, boul. des Grandes-Prairies (514) 322-8595 (Livraison non incluse)  
AUSSI À CHICOUTIMI, QUÉBEC ET SHERBROOKE

OUVERT 7 JOURS SUR 7. HEURES D'OUVERTURE : LUNDI, MARDI ET MERCREDI : 9H À 18H • JEUDI ET VENDREDI : 9H À 21H • SAMEDI : 9H À 17H • DIMANCHE : 11H À 17H

PIERRE FOGLIA

pfoglia@lapresse.ca

# Retour de vacances

CI VOTRE COMMANDANT de bord, en prévision de l'atterrissage à Mirabel veuillez regagner vos places et boucler votre ceinture.

C'était le vendredi 2 mars, en soirée, sur le vol d'Air Transat qui ramenait des vacanciers de la Guadeloupe.

De nouveau le commandant, quelques minutes plus tard : Comme vous l'avez sans doute remarqué nous n'avons pas poursuivi notre descente vers la piste. Je n'ai pas la confirmation que le train d'atterrissage est bien sorti... Afin d'obtenir cette confirmation, je vais passer près de la tour de contrôle...

Un agent de bord : Veuillez garder votre calme et suivre les instructions en prévision d'un atterrissage d'urgence...

Dans un silence de plomb, les passagers serrent leur ceinture. Déjà, quelques-uns pleurent.

Encore la voix du commandant : Préparez-vous pour un atterrissage d'urgence... Tout le monde comprend que la manoeuvre au-dessus de la tour de contrôle n'a rien donné. L'angoisse monte d'un cran.

D'une voix mal assurée, un agent de bord récite les consignes d'urgence : Agrippez le siège devant vous, maintenez la tête baissée...

Le commandant très calme : La tour me confirme que le train est sorti. Sauf que je ne sais pas s'il est bien barré ou non. Nous allons procéder dans quelques minutes à un atterrissage d'urgence.

Martin Lemay, un des 338 passagers : Curieusement je ne craignais pas pour ma vie. Je pensais à mes enfants de deux et quatre ans qui nous attendaient au terminal. Ma conjointe pleurait. J'étais surtout révolté. Je me disais si ça se trouve c'est une affaire d'entretien, une négligence pour gagner un peu de temps, une question de rentabilité, on va se traîner sur le ventre et exploser... Mais c'est peut-être rien, aussi. Juste la petite lumière témoin qui est brûlée...

Michel et Annie, nos amis, étaient en état de choc comme nous. Annie pleurait. Et priait : Aide-nous Seigneur. J'ai révérifié nos ceintures, me suis agrippé au siège avant...

Les agents dans les allées : Stay calm, restez calmes.

La voix du commandant : Brace, brace, brace (Cramponnez-vous).

Les roues touchent le sol. Cri de joie d'un passager : Nadia on a des roues ! Applaudissements. L'avion roule sur la piste entre un imposant comité d'accueil d'ambulances, de camions de pompiers, de véhicules d'urgence.

Le commandant : Je vous remercie d'être restés calmes. Je suis désolé pour ce malheureux incident... Du personnel qualifié sera présent à l'aéroport pour aider les gens qui pourraient en avoir besoin.

L'avion s'immobilise. Les passagers sont debout. Il sont montés dans cet avion bronzés, ils en descendent kaki. Brun et vert ça donne kaki. Ils ont aussi les yeux bouffis. Les parents serrent leurs enfants. Les officiers d'immigration seront exceptionnellement aimables.

Questions du passager Martin Lemay :

— A-t-on frôlé la catastrophe ?

— Est-ce affaire d'entretien ?

— Qu'est-il arrivé après ? L'avion a-t-il subi une vraie inspection avant de reprendre l'air ?

— La technologie permet de prendre des images de Mars assez précises pour qu'on puisse compter les petits cailloux, mais un pilote ne peut pas voir ce qui se passe sous son avion ?

J'ai fait suivre ses questions à Air Transat où l'on m'a d'abord confirmé l'incident survenu à bord du Lockheed 1011-100 le 2 mars. Il s'agissait bien d'une défectuosité du



voyant lumineux du train d'atterrissage gauche. Le pilote, Louis Veillette, était certain, à 99 % certain, que le train d'atterrissage était sorti et bien barré. Mais il n'avait pas le choix de décréter

les mesures d'urgence.

Le machin a été remplacé aussitôt. Et testé. Pour le reste l'avion est scrupuleusement entretenu selon les règles de la compagnie Lockheed comme en font foi les livres d'entretien très officiellement vérifiés par je ne sais pas trop qui.

Et pour les petits cailloux, madame, les petits cailloux qu'on peut compter sur Mars, mais pas les boulons du train d'atterrissage ?

Elle ne savait pas du tout pour les petits cailloux. Elle a un bien joli nom la dame d'Air Transat, elle s'appelle Seychelle Harding. Seychelle comme si elle était une île. Anyway, je l'ai remerciée pour sa diligence.

On a gagné une diligence ? m'a demandé ma fiancée qui m'écoutait, et qui, je pense, s'ennuie un peu le mercredi après-midi.

## La leçon d'économie

Vous entendez ces jours-ci à la radio que ça ne va pas bien à Wall Street et que le Dow Jones plouf mon vieux. Le CDN, plouf. Le NASDAQ, plouf. Le KUUJUAQ, plouf. Et vous vous demandez pourquoi. Une chance que je suis là. Je vais vous expliquer comment ça fonctionne. Ça fonctionne comme un piège à cons. Comment fonctionne un piège à cons ? Tout le contraire d'un piège à souris. Quand la souris veut pognier le petit bout de fromage,

clac ! Mais le piège à cons, non. Quand le con pogne le petit bout de fromage, il ne se passe rien. Alors ça l'encourage à s'avancer un peu plus loin. C'est un piège extrêmement intelligent parce que, plus que le fromage, c'est le con lui-même qui sert d'appât aux autres cons. Le con est, par nature, grégaire et mimétique, quand il voit un autre con manger du fromage, qu'est-ce qu'il dit ? Il dit j'en veux aussi. Et il entre dans le piège. Ça prend trois, quatre, cinq ans avant de remplir complètement le piège. Et quand il est bien plein, c'est comme un système à bascule, le poids des cons dans le piège fait soudain basculer la trappe. Clac ! Et c'est là que vous entendez à la radio que Wall Street, le Dow Jones, le CDN, le NASDAQ, le KUUJUAQ, plouf. Le piège à cons est refermé. Ceux-là seront plumés.

Et puis ça recommencera. Trois, quatre, cinq ans, et le piège sera plein à nouveau. Souvent des mêmes cons. Le con est, par nature, oublieux.

LES CAROTTES — L'autre jour, je vous parlais des outardes qui ne sont pas revenues et qui ne reviendront pas avant que ce soit vraiment le printemps, et je vous disais c'est quand même extraordinaire, elles sont dans les champs de coton au Mississippi et tout à coup elles décident de s'en revenir ici. Qui leur dit que c'est le moment ? Comment font-elles pour savoir ?

« Moi, ce que je trouve encore plus extraordinaire, m'écrit Paule Rodrigue, une Québécoise exilée en Nouvelle-Zélande, ce que je trouve extraordinaire, c'est les carottes dans mon frigidaire, elles germent toujours au mois d'avril, comment font-elles pour savoir que c'est le mois d'avril ? »

Hey la petite kiwi, je vous embrasse.

## Internet pour les familles: 50 millions plus cher que prévu

Des milliers de familles sont exclues des subventions à cause des délais

FRANÇOIS BERGER

LA GRANDE popularité de l'Internet auprès des familles à revenu modeste et moyen va coûter 50 millions de dollars de plus que prévu au gouvernement québécois, qui a dû réviser son programme Brancher les familles, destiné à rattraper le retard du Québec dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

Le budget de 120 millions, prévu l'an dernier pour subventionner l'acquisition d'ordinateurs et le branchement à l'Internet des familles percevant des allocations familiales, s'avère nettement insuffisant et sera majoré à 170 millions, a in-

diqué hier Maxime Fillion, porte-parole du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Malgré cette bonification, des milliers de familles peuvent avoir été exclues du programme à cause de lourdeurs bureaucratiques, a pour sa part laissé savoir hier le Protecteur du citoyen du Québec.

En lançant le programme de subvention, en mai dernier, Québec espérait attirer 200 000 familles avec enfants. Ces familles obtiennent une réduction de 75 % du coût de branchement à l'Internet, jusqu'à un maximum de 200 \$ par année pendant deux ans, et un rabais de 500 \$ sur l'achat d'un ordinateur (ou 250 \$ par année pendant

deux ans pour la location d'un appareil).

Or, le ministère estime à 215 000 les familles qui auront profité du programme, pour lequel les inscriptions se sont terminées le 21 mars. La hausse de 40 % du coût total des subventions est due à l'achat de quelque 165 000 ordinateurs par ces familles, deux fois plus que prévu initialement, lorsque le gouvernement croyait qu'un nouveau produit de la société Vidéotron, une boîte donnant accès à l'Internet directement sur le poste conventionnel de télévision, allait rendre inutile l'acquisition d'un ordinateur par de nombreux utilisateurs. Ce produit, beaucoup

moins dispendieux qu'un ordinateur, n'a finalement pas été introduit sur le marché, faisant du même coup grimper les coûts pour le gouvernement, a expliqué M. Fillion.

Parmi les 581 000 familles recevant des allocations familiales — ce qui représente les deux tiers de toutes les familles québécoises comptant des enfants de moins de 18 ans —, 348 000 auront obtenu, auprès de la Régie des rentes, une attestation les rendant admissibles aux subventions (l'organisme a reçu près de 540 000 demandes d'information sur la mesure d'aide).

Les quelque 140 000 familles qui

ont choisi de ne pas profiter des subventions, en dépit de leur attestation à cette fin, n'ont sans doute pas les moyens de dépenser plusieurs centaines de dollars pour l'achat d'un ordinateur, aussi subventionné soit-il. Selon la Régie des rentes, le revenu moyen des familles recevant une allocation familiale est inférieur à 28 000 \$ par année.

Le Protecteur du citoyen a recommandé au gouvernement d'accepter rétroactivement les milliers de familles « oubliées » par le système en raison des délais bureaucratiques, mais le ministère de l'Industrie et du Commerce n'avait pas encore arrêté sa décision, hier.

# BUDGET

## 2001-2002

**Québec**  
Les Publications du Québec

**En vente le 29 mars à notre librairie du Complexe Desjardins de 16 h à 18 h**

**Discours sur le budget**  
20,95 \$

*Also available in English*

**Budget de dépenses**  
32,95 \$

*Also available in English*

**Vente et renseignements**  
Librairie **Les Publications du Québec Montréal**  
Complexe Desjardins  
150, rue Sainte-Catherine Ouest  
niveau de la Promenade  
(514) 873-6101

**Télécopieur :** (418) 643-6177  
1 800 561-3479

**Téléphone :** (418) 643-5150  
1 800 463-2100

**Chez votre libraire**

[www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

### Correctif

## Le salon des Aînés de Montréal

CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU

### du 3 au 6 avril 2001

En référence à notre cahier publié hier dans *La Presse*, le site web comprenant tous les détails du salon aurait dû se lire :

# www.fadoqmtl.org

**twik**

**LE TRENCH RÉTRO GALAXIE 59.95**

Flash sur la matière qui réfléchit la lumière, sur sa souplesse extrême, sur le point zigzag qui fusionne avec la forme ajustée, ceinturée, les larges revers, les poches découpées. Kaki, cerise, noir. P.m.g. Rég. 75.00\*

la maison

# simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

## OPÉRATION PRINTEMPS 2001

## Liste des accusés

Accusés de l'un ou plusieurs d'une série de 13 meurtres commis depuis 1996 :

Maurice Boucher ;  
Francis Boucher ;  
Jean-Guy Bourgoïn ;  
David Carroll ;  
René Charlebois ;  
André Chouinard ;  
Steven Falls ;  
Paul Fontaine ;  
Denis Houle ;  
Daniel Lanthier ;  
Sylvain Laplante ;  
Gilles Mathieu ;  
Pierre Provencher ;  
Normand Robitaille ;  
Guillaume Serra ;  
Walter Stadnick ;  
Gregory Wooley ;  
Normand Bélanger ;  
André Couture ;  
Ronald Paulin ;  
Pierre Toupin ;  
Bruno Lefebvre ;  
Serge Boutin ;  
Eric Fournier ;  
Pierre Provencher ;  
Michel Rose ;  
Kenny Bédard ;  
Stéphane Hilareguy ;  
Jean-Richard Larivière ;  
Danny Saint-Pierre ;  
Stéphane Jarry ;  
Pierre Laurin ;  
Sylvain Moreau ;  
Luc Bordeleau ;  
Paul Brisebois ;  
Stéphane Faucher ;  
Daniel Jarry ;  
Vincent Lamer ;  
Richard Mayrand ;  
Salvatore Brunetti.

Accusés de gangstérisme, trafic de stupéfiants, complot pour trafic de stupéfiants, et complot pour faire assassiner des personnes appartenant à des groupes adverses telles que l'Alliance, le Dark Circle, Rock Machines, Bandidos, ou des trafiquants de stupéfiants indépendants qui refusaient de s'approvisionner auprès Hells Angels Nomads, ou son groupe affilié, les Rockers :

Sébastien Beauchamps, 27 ans, de Mascouche ;  
Kenny Bédard, 37 ans de Verdun ;  
Normand Bélanger, 52 ans, de Saint-Hubert ;  
Luc Bordeleau, 40 ans, de Contrecoeur,  
Francis Boucher, 25 ans, de Contrecoeur ;  
Maurice Boucher, 47 ans, de Contrecoeur ;  
Jean-Guy Bourgoïn, 35 ans, de Chambly ;  
Serge Boutin, 35 ans, de Saint-Norbert ;  
Paul Brisebois, 29 ans, de Saint-Hubert ;  
Salvatore Brunetti, 49 ans, de Pierrefonds ;  
David Carrol, 48 ans, de Morin Heights ;  
René Charlebois, 36 ans, de Longueuil ;  
André Chouinard, 41 ans, de Repentigny ;  
André Couture, 35 ans, de La Prairie ;  
Alain Dubois, 39 ans, de Châteauguay ;  
Stephen Falls, 32 ans, (adresse inconnue) ;  
Stéphane Faucher, 29 ans, de Longueuil ;  
Paul Fontaine, 33 ans, (adresse inconnue) ;  
Eric Fournier, 30 ans, (adresse inconnue) ;  
Stéphane Hilareguy, 27 ans, (adresse inconnue) ;  
Denis Houle, 47 ans, (adresse inconnue) ;  
Daniel Jarry, 29 ans, de Sainte-Adèle ;  
Stéphane Jarry, 38 ans, de Beloeil ;  
Vincent Lamer, 41 ans, de Lachenaie ;  
Daniel Lanthier, 42 ans, de Saint-Hubert ;  
Sylvain Laplante, 43 ans, de Saint-Anicet ;  
Jean-Richard Larivière, 33 ans, Montréal ;  
Pierre Laurin, 36 ans, de Saint-Constant ;  
Bruno Lefebvre, 32 ans, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;  
Gilles Mathieu, 50 ans, de Valleyfield ;  
Richard Mayrand, 37 ans, de Longueuil ;  
Sylvain Moreau, 32 ans, de Sainte-Thérèse ;  
Ronald Paulin, 43 ans, de Terrebonne ;  
Pierre Provencher, 51 ans, de Saint-Norbert ;  
Normand Robitaille, 32 ans, de Candiac ;  
Michel Rose, 45 ans, de Repentigny ;

Voir LISTE en A7



L'opération d'hier a permis aux policiers de passer au peigne fin le local de la section South des Hells Angels à Saint-Basile-le-Grand.

## Le gang des Nomads décapité, les Hells perdent leur réseau de distribution de drogue

ANDRÉ CÉDILOT

Le gang des Nomads décapité, c'est tout le réseau de distribution de drogues panquébécois des Hells Angels qui est déstabilisé. Une affaire d'au moins 100 millions de profits nets par année, affirme la police.

En tout, 13 membres de ce club d'élite et neuf recrues sont tombés dans la razzia d'hier. À l'instar du chef, Maurice Boucher, cinq autres étaient déjà emprisonnés. Il s'agit de Michel Rose, Gilles Mathieu, Denis Houle, Normand Robitaille et Richard Mayrand. L'un des aspirants, Luc Bordeleau, était l'homme à tout faire de Boucher.

Les cinq lieutenants de Boucher et trois autres motards avaient été arrêtés le mois dernier, en plein meeting dans un hôtel du centre-ville de Montréal. Tous armés, ils se sont empressés de se reconnaître coupables pour échapper à la loi antigang. Ils ont écopé un an de prison.

À la lumière des événements d'hier, on comprend mieux maintenant ce qui a incité M<sup>e</sup> André Vincent, responsable du nouveau Bureau de lutte contre le crime organisé, à sauter sur cette proposition des avocats des motards.

« C'est une stratégie », avait alors soufflé à l'oreille du reporter de *La Presse* le représentant du ministère public.

De toute évidence, M<sup>e</sup> Vincent savait que l'arrestation des huit prévenus était imminente et que ceux-ci se retrouveraient dans de plus mauvais draps encore, puisqu'il supervisait l'importante enquête qui a pris fin hier.

Parmi les autres membres connus de l'escouade choc des Hells Angels qui ont été arrêtés, on retrouve René Ouellette-Charlebois,

36 ans, dont le mariage sous le chapiteau a beaucoup fait jaser l'été dernier.

Un ancien dirigeant du Dark Circle passé récemment dans le camp des Nomads, Salvatore Brunetti, 49 ans, est également sous les verrous. Les Hells Angels comptaient sur ses nombreux contacts dans les milieux criminels et d'affaires pour les aider à blanchir leur argent et écouler la drogue au Québec et en Ontario.

Au moins trois membres actuellement en vacances à l'extérieur du

pays sont recherchés. On parle notamment de l'ancien président national, Walter Stadnick, ainsi que de David Carrol, l'un des plus prolifiques fournisseurs de drogue dans les Laurentides, et André Chouinard, nouvellement promu chez les Nomads.

Curieusement, le nom de Paul Fontaine, disparu peu de temps après les meurtres de deux gardiens de prison, en 1997, est mentionné dans la dénonciation déposée au palais de justice de Montréal. Celui de Louis Melou Roy, dont on est sans nouvelles depuis l'an passé, apparaît pour sa part dans la liste des fugitifs de la police.

Le coup de massue est d'autant plus solide que plusieurs membres des Rockers de Montréal, la filiale des Nomads servant au recrutement de la relève, se retrouvent également en taule. Parmi eux figurent Gregory Wooley, le seul Noir membre en règle dans l'organisation des Hells Angels, ainsi que Jean-Guy Bourgoïn et Dany St-Pierre, qui contrôlent le trafic de drogue dans des secteurs de la métropole.

L'un des fondateurs de la section de Lennoxville, Yvon Rodrigue, 44 ans, est aussi au rancart. Il fait la pluie et le beau temps depuis des années dans la région de Sherbrooke. Il en va de même d'Alain Dubois, 39 ans, de la célèbre famille de Saint-Henri, qui a déjà porté les couleurs des Rockers.

## Des accusations de tentative de meurtre

OUTRE LES ACCUSATIONS pour 13 meurtres, Maurice Boucher et plusieurs de ses acolytes devront répondre de tentatives de meurtre pour trois incidents, dont un qui s'est produit le 13 février dernier.

Ce jour-là, Alain Brunette, chef des Bandidos de Kingston, était au volant de son véhicule sur l'autoroute 15 Sud, quand une voiture s'est approchée à sa hauteur et qu'il a été mitraillé. Il s'en est tiré.

Les autres incidents concernent des tentatives de meurtre visant des membres des Rock Machines en réunion. Ainsi, le 23 août 1996, un faux camion d'Hydro Québec, chargé de 180 kilos d'explosifs, avait été lancé contre le repaire des Rock Machine, situé au 3677, rue Lesage à Verdun. Mais le véhicule, sans conducteur, avait arrêté sa course sur un poteau, à 100 mètres de sa cible, sans exploser.

Le 30 octobre 1997, un colis contenant 130 bâtons de dynamite et un dispositif de mise à feu avait été laissé dans une salle de réunion, où devaient se retrouver plusieurs membres des Rock Machine. L'endroit était situé au 300, rue Sainte-Anne, à Varennes.



Sylvain Moreau (à gauche) et Vincent Lamer, deux membres des Hells Angels arrêtés hier.



Photos RÉMI LEMÉE, La Presse ©

## Recherchés

Voici la liste des 10 motards, membres ou sympathisants des Hells Angels, qui étaient toujours activement recherchés, hier, par les policiers de l'escouade régionale mixte (ERM) de Montréal.

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| 1 - Paul Fontaine      | 6 - Marc-André Hotte |
| 2 - Louis Roy          | 7 - Guy Dubé         |
| 3 - Stéphane Plouffe   | 8 - Stéphane Chagnon |
| 4 - Stephen Falls      | 9 - Daniel Jarry     |
| 5 - Stéphane Hilareguy | 10 - Paul Lamothe    |

## Les victimes des 13 meurtres

Pierre Beauchamps, le 20 décembre 1996, à Montréal.  
Marc Belhumeur, le 24 janvier 1997, à Montréal.  
Yvon Roy, le 30 juillet 1998, à Repentigny.  
Johnny Plescio, le 8 septembre 1998, à Laval.  
Jean Rosa, le 24 septembre 1998, à Laval.  
Pierre Bastien, le 22 octobre 1998, à Laval.

Stéphane Morgan, le 10 novembre 1998, à Montréal.  
Daniel Boulet, le 10 novembre 1998, à Montréal.  
Richard Parent, le 5 août 1999, à Montréal.  
Serge Hervieux, le 26 août 1999, à Montréal.  
Tony Plescio, le 1<sup>er</sup> octobre 1999, à Montréal.  
Patrick Turcotte, le 1<sup>er</sup> mai 2 000, à Montréal.  
François Gagnon, le 6 juin 2 000, à Montréal.

## OPÉRATION PRINTEMPS 2001

### HELLS ANGELS ET AFFILIÉS



## Liste des accusés

Suite de la page A6

**Donald Stockford**, 38 ans, de Ancaster, Ontario ;  
**Dany Saint-Pierre**, 28 ans, de Montréal ;  
**Pierre Toupin**, 35 ans, de Sainte-Julie ;



**Gregory Wooley**

**Gregory Wooley**, 29 ans, de Saint-Hubert.

### Accusés de trafic de stupéfiants et complot pour faire le trafic de stupéfiants :

- Jean Adam, 42 ans, de Montréal ;
- Salvatore Avenir, 31 ans, de Saint-Léonard ;
- René Bibeau, 33 ans, de Saint-Elie d'Orford ;
- Normand Bonin, 49 ans, de Repentigny ;
- Eric Bouffard, 35 ans, de Otterburn Park ;
- Tony Capozzi, 33 ans, de l'Île-Bizard ;
- Stéphane Chagnon, 40 ans, de Montréal ;
- Sylvain Chalifoux, 39 ans, de Sorel ;
- Giovanni Chiovitti, 39 ans, de Montréal-Nord ;
- Richard Codner, 48 ans, d'Anjou ;
- Chantal Contant, 37 ans, de Repentigny ;
- James Cullen, 49 ans, de Trois-Rivières ;
- Luc Dallaire, 36 ans, de Pointe-du-Lac ;
- Sylvain Despaties, 40 ans, de Saint-Mathias ;
- Patrick Dickson, 28 ans, de Cap-de-la-Madeleine ;
- Guy Dubé, 34 ans, de Saint-Bruno ;
- Yves Dufour, 33 ans, de Saint-Louis-de-France ;
- Normand Forest, 39 ans, de Laval ;
- Daniel Gagné, 20 ans de Legardeur ;
- Monique Gauthier, 53 ans, de Repentigny ;
- Robert Gauthier, 54 ans, de Montréal ;
- Lise Gélinas, 64 ans, de Montréal ;
- Claude Giguère, 39 ans, de Pointe-du-Lac ;
- Richard Gemme, 40 ans, de Saint-Léonard ;
- Marc-André Hotte, 28 ans, du Cap-de-la-Madeleine ;
- Claude Joannette, 52 ans, de Boisbriand ;
- Bertrand Joyal, 44 ans, de Saint-Basile-le-Grand ;
- Yves Lacoursière, 49 ans, de Longueuil ;
- Paul Lamothe, 46 ans, de Cap-de-la-Madeleine ;
- Yves Leduc, 37 ans, de Saint-Basile-le-Grand ;
- Luis Elias Lekkas, 28 ans, de de La Prairie ;
- Jacques Mann, 38 ans, de Saint-Basile-le-Grand ;
- Steve Martel, 34 ans, de La Prairie ;
- Sylvain Ménard, 39 ans, de Montréal ;
- Dean Moore, 36 ans, de Saint-Basile-le-Grand ;
- Claude Morin, 30 ans, de Saint-Romuald ;
- Richard Musselle, 77 ans, de Montréal ;
- Jacques Nepveu, 38 ans, de Tracy ;
- Karl Ouellet, 23 ans, de Lévis ;
- Stéphane Plouffe, 32 ans, (adresse inconnue) ;
- Stéphane Pouliot, 32 ans, de Châteauguay ;
- Jean-Paul Ramsay, 49 ans, de Sorel ;
- Yvon Rodrigue, 44 ans, de Rock Forest ;
- Daniel Royer, 43 ans, de Trois-Rivières ;
- Vito Salvaggio, 26 ans, de Laval ;
- Yvan Sainte-Croix, 35 ans, de Repentigny ;
- Dominique Tremblay, 34 ans, de Saint-Luc ;
- Régis Vallée, 33 ans, de Saint-Jean-Christophe.

Il est à noter que 24 de ces accusés, dont Gérard Matticks et Yvon Rodrigue, sont aussi accusés de gangstérisme.

# Gérald Matticks et la SQ se retrouvent

### L'un des caïds les plus en vue du monde interlope montréalais

ANDRÉ CÉDILOT

GÉRALD Gerry Matticks, l'un des caïds les plus en vue du monde interlope montréalais, figure sur la longue liste des prévenus interpellés en marge de son implication dans le trafic de stupéfiants avec les Hells Angels.

C'est un secret de Polichinelle que le clan Matticks issu du fameux gang de l'Ouest, a ses entrées dans le port de Montréal. Depuis des années, les noms de Gérard et de son frère Richard reviennent dans les plus grosses enquêtes.

Dans le milieu, on ne s'étonne guère que Gérard ait été arrêté, étant donné qu'il faisait affaires avec les plus gros trafiquants de drogue à Montréal. Dans le cas présent, il est tombé dans les filets de

la police pour ses accointances avec les distributeurs de drogue des Hells Angels.

Originaire de Pointe-Saint-Charles, Matticks fait courir les policiers depuis les années 60. En 1975, avec ses frères et d'autres acolytes, il a été dénoncé à la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) pour des détournements de camions et le recel de marchandises volées.

À cause de leur notoriété et surtout de leurs contacts et de leur portefeuille bien garni, les frères

Matticks sont constamment sollicités par les criminels de tout acabit. La dernière condamnation de Gérard remonte à 1992. Son frère Richard et lui avaient écopé une peine discontinue de 90 jours de prison et une amende de 10 000 \$ pour leur rôle dans le vol d'un camion-remorque rempli de marchandises d'une valeur de 150 000 \$.

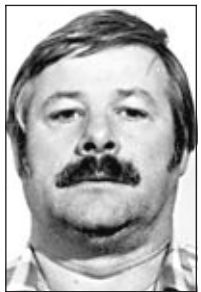
En mai 1994, la Sûreté du Québec croyait avoir coffré les deux hommes pour longtemps en les arrêtant avec cinq de leurs sbires pour l'importation de 26,5 tonnes de haschisch. Mais l'affaire a viré au vinaigre quand un juge a appris, en plein procès, que des policiers avaient « planté » de la preuve.

« L'affaire Matticks », comme on l'appelle, a donné lieu à la commis-

sion Poitras qui a passé à la loupe, pendant deux ans, les structures et l'organisation des opérations de la SQ.

En 1997, quant la poussière était encore loin d'être retombée, Richard Matticks, alors âgé de 63 ans, s'est fait prendre dans une transaction de huit kilos de cocaïne avec Giovanni Cazzetta, des Rock Machine, et un vieil associé du gang de l'Ouest, Frank Boneville. Après s'être vite reconnu coupable, il a été condamné à trois ans de pénitencier et 50 000 \$ d'amende. Il a depuis repris sa liberté.

Du temps qu'il résidait à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud, Gérard Matticks avait la réputation de contribuer généreusement aux campagnes de charité. Il habite depuis peu un secteur résidentiel huppé de la municipalité de La Prairie.



**Gérald Matticks**

# Une prison dans une prison

### L'aile B de Bordeaux a été complètement rénovée au coût de 10 millions

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

LES MEMBRES DES Hells Angels, leurs bandes affiliées et leurs sympathisants arrêtés hier sont gardés dans un bunker aménagé à l'intérieur des murs de la prison de Bordeaux.

« Une véritable prison dans une prison avec super sécurité », a dit hier un agent des Services correctionnels du Québec.

Cet endroit, identifié comme le secteur B de l'établissement du boulevard Gouin, comprend trois étages et il a été complètement refait au coût de près de 10 millions de dollars dans le cadre des travaux de rajeunissement du vieil immeuble. Sa restauration est terminée depuis une dizaine de mois et il était inoccupé depuis. On peut y loger environ 180 détenus.

L'aile B est complètement isolée des autres secteurs, elle a sa propre entrée et ses services bien à elle, les sanitaires et les cuisines.

C'est de là, par le truchement de vidéoconférences, que la grande majorité des individus arrêtés à la suite des perquisitions d'hier ont comparu devant un juge. Des procureurs de la Couronne ont participé de près à cette opération depuis le tout début il y a quelques années.

En avril 2000, M<sup>e</sup> André Vincent a quitté ses fonctions de procureur-chef au bureau de la Couronne à Montréal pour travailler sur ce dossier. Le sous-ministre Mario Bilodeau avait alors indiqué qu'on avait besoin de renfort dans un dossier spécial « ponctuel mais de longue haleine ». Aujourd'hui, M<sup>e</sup> Vincent est à la tête des procureurs de la poursuite qui ont pour tâche de faire condamner ces accusés.

Pour s'occuper de ces nouveaux pensionnaires à Bordeaux, les Services correctionnels ont demandé des renforts des autres régions et ont même fait appel à des gardiens à la retraite. Ils sont une cinquantaine par jour à se relayer pour surveiller la clientèle de l'aide B, située à l'arrière du bâtiment, presque en face de la prison Tanguay où loge notamment Maurice Boucher.

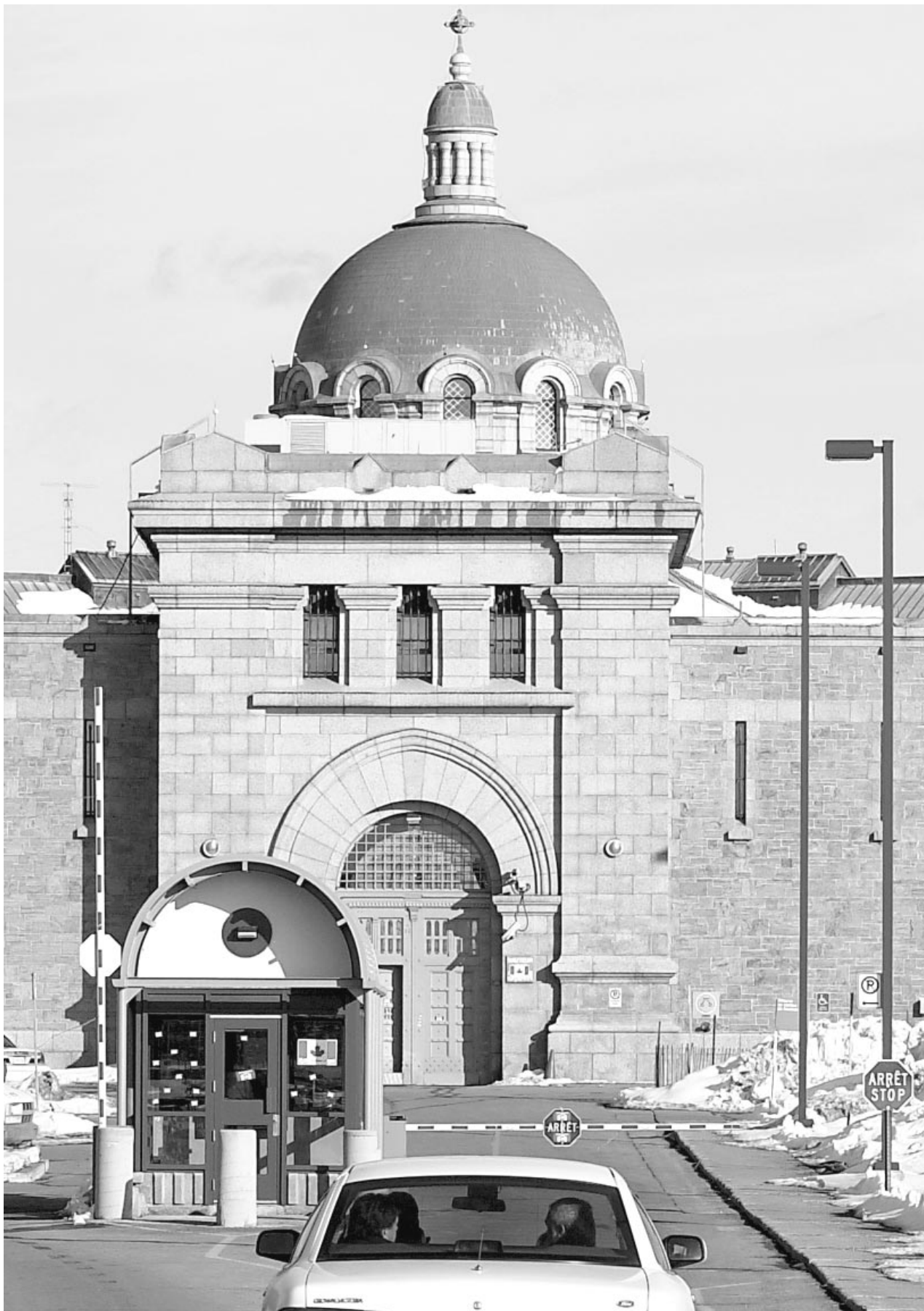


Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

**L'aile B de la prison de Bordeaux est complètement isolée des autres secteurs, elle a sa propre entrée et ses services bien à elle, dont les sanitaires et les cuisines. Une cinquantaine de gardiens s'y relayeront chaque jour pour surveiller les motards et leurs proches arrêtés hier.**

# Autres temps, autres moeurs...

Un homme politique, jadis contre la brutalité policière, s'assure maintenant que les forces de l'ordre soient en nombre suffisant au Sommet de Québec

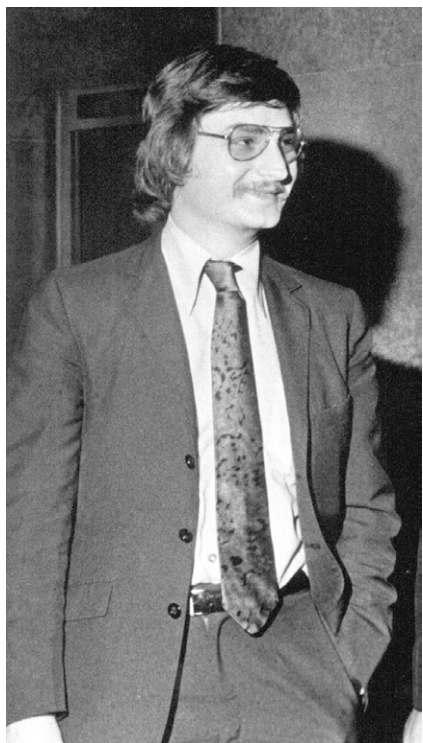
MARIE-CLAUDE LORTIE

Devinez qui a écrit ceci : « Le samedi de la matraque a clairement démontré que nous avons au Canada une police politique. On essaiera de nous faire croire que les importants dispositifs de sécurité installés à Québec (...) visaient à protéger (...) Les policiers de Québec étaient équipés pour briser des manifestations. »

Serait-ce un anarchiste, un représentant de la CLAC, un journaliste de la presse alternative anti-ZLEA qui écrit à l'avance son reportage post-Sommet de Québec ?

On continue.  
« À Québec, la police était équipée pour combattre des manifestants. La police avait reçu l'ordre de ne laisser entendre qu'une voix, celle des satisfaits, celle des partisans du statu quo. (...) On s'est prévalu du climat psychologique qu'avait créé la peur (...) pour multiplier les forces policières. (...) À cinq contre un, la police vint rapidement à bout de ceux qui n'exprimaient pas l'opinion des hommes au pouvoir. »

Cette lecture fort critique de manifestations qui ont eu lieu au Québec a été rédigée, tenez-vous bien, par nul autre que Serge Ménard, actuel ministre de la Sécurité publique, celui qui annonçait mardi qu'il avait augmenté à plus de 6000 le nombre de policiers chargés de la sécurité au Sommet des Amériques à Québec, pour être sûr que les manifestations anti-libre-échange se passent dans le calme et



Photothèque PAUL-HENRI TALBOT, La Presse ©  
Après avoir fait ses études à l'Université de Montréal dans les années 1960, Serge Ménard (photo de 1972) est devenu avocat, puis ministre.

que tout le monde puisse exprimer démocratiquement son opinion...

C'est un sympathisant anarchiste de l'UQAM qui a signalé l'existence de ce texte à *La Presse*, un texte véritablement sorti des boules à mites puisqu'il fut écrit par Serge Ménard en 1964, alors qu'il était rédacteur en chef du *Quartier latin*, l'ancêtre du *Quartier libre*, journal étudiant de l'Université de Montréal.

Il s'agit d'un éditorial paru le 20 octobre 1964 pour dénoncer l'atti-

tude des policiers et des élites au pouvoir durant les manifestations qui ont marqué la visite de la reine Elisabeth II à Québec.

M. Ménard y explique comment, à son avis, une police « politique » a tenté de faire taire les indépendantistes durant ces manifestations. Il dit que la police n'était pas là du tout pour protéger la reine, version officielle, mais pour faire taire ceux qui voulaient exprimer librement leur opinion.

Il conclut son éditorial en disant : « Et il y en aura d'autres samedis de la matraque ! Des beaux bâtons comme ça puis de beaux casques comme ça, c'est fait pour durer. »

Avant-hier, mardi, après avoir annoncé un renforcement des forces policières pour le Sommet des Amériques, le ministre a dit : « Nos mesures ne sont pas faites pour intimider qui que ce soit et nous encourageons les gens à venir exprimer pacifiquement, démocratiquement, leurs inquiétudes. » Il a aussi déclaré que vider les prisons pour pouvoir accueillir des manifestants arrêtés était une mesure « humaniste » qui n'était pas du tout de l'intimidation et que les policiers avaient été formés pour les « sensibiliser » au droit des gens « d'exprimer leurs opinions ».

Les arguments de l'éditorial du *Quartier latin*, vous l'aurez saisi, ressemblent énormément à ceux des groupes de gauche qui dénoncent de vive voix les préparatifs policiers pour le Sommet de Québec.

Hier encore à Montréal, le Groupe d'opposition à la mondialisation des marchés a tenu une conférence de presse pour dénoncer l'escalade de la préparation policière à Québec.

Comme leurs collègues d'Occu-

pation Québec 2001 et du Forum populaire de l'Outaouais contre la ZLEA, les gens du GOMM croient que la police essaie de bâillonner l'opposition à la ZLEA en décourageant « monsieur et madame Tout-le-Monde » d'aller manifester à Québec, en leur faisant peur. « Il nous faut défaire la propagande du gouvernement et la campagne de peur », lançait hier Josée Larouche, porte-parole du GOMM et membre du Parti de la démocratie socialiste.

GOMM pense pouvoir mobiliser environ 2000 personnes pour les manif anti-ZLEA à Québec, les 20 et 21 avril.

Les gens du GOMM trouvent en outre qu'au lieu de se concentrer sur la possibilité de bris matériels à Québec, les médias et la population devraient plutôt se préoccuper de la violence au quotidien que doivent subir les oubliés des grands pactes commerciaux : les pauvres, les femmes battues, les malades dans les pays où il n'y a pas de système de santé universel, les peuples indigènes dont le milieu de vie est détruit par l'industrialisation, etc.

« Regardez les géants pharmaceutiques en Afrique du Sud qui trouvent que les profits c'est plus important que guérir les malades », a dit Pascal Durand, membre du GOMM et du Syndicat canadien de la fonction publique. Ça, explique-t-il, c'est vraiment violent et c'est très très grave.

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) Des hyperliens, de la documentation et des analyses sur le

Sommet des Amériques sont regroupés à l'adresse : [www.cyberpresse.ca/sommet](http://www.cyberpresse.ca/sommet)

## Vers une déclaration commune des peuples autochtones au Sommet de Québec

MARIE-CLAUDE GIRARD

OTTAWA — « À la fin de ce sommet, nous souhaitons voir émerger un message clair. Que les peuples autochtones des Amériques sont unis et ont la détermination de voir la fin d'une longue ère de colonisation », a déclaré hier l'hôte du premier Sommet des peuples autochtones des Amériques, le grand chef de l'Assemblée des premières nations, Matthew Coon Come.

S'ils conviennent d'une déclaration commune, les quelque 300 représentants autochtones de tout le continent américain réunis cette semaine à Ottawa ont reçu l'assurance qu'elle sera livrée en avril au Sommet de Québec. Le premier ministre Jean Chrétien s'est engagé à porter la déclaration des peuples autochtones à Québec et d'en discuter avec les 33 autres chefs d'État, a souligné M. Coon Come, en accueillant les leaders autochtones hier après-midi.

Un document de base, pour fin de discussions, a été soumis aux participants venus de quatre coins des Amériques, du Yukon au Pérou en passant par le Mexique et l'Équateur. Ils devront en discuter, l'enrichir et, selon les vœux de organisateurs du sommet, l'adopter d'ici samedi.

La militante guatémaltèque des droits de l'homme et Prix Nobel de la paix, Rigoberta Menchu, est arrivée hier à Ottawa. On attend également un représentant des zapatistes du Chiapas. Antonio Vargas, président du Confédération des nations indiennes d'Équateur (CONAI), qui a participé au récent soulèvement en Équateur, est également au nombre des participants.

« Ce qui sera décidé au Sommet de Québec aura peut-être des aspects nuisibles, mais nous ne pouvons pas le dire puisque nous n'avons été ni invités ni consultés », déplore le chef de l'APN. Un accord de libre-échange américain ne peut pas être mis en place en allant à l'encontre de nos droits fondamentaux, du droit à l'autodétermination, dit-il. « Comment se fait-il que les peuples autochtones soient devenus les plus pauvres et dépossédés de l'hémisphère? »

L'entente de coopération dont discuteront les leaders autochtones a une portée plus large que le Sommet de Québec. « Je crois que le sommet devrait être le début d'un partenariat entre nos peuples », a souligné Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des premières nations pour la région Québec-Labrador. « Il est temps pour nous de nous réunir. »

Le document de discussion, rédigé à la suite d'une réunion de leaders autochtones tenus au Guatemala en janvier dernier, pourrait servir de base à de nouvelles formes de relations et coopération entre les peuples autochtones.

« Nous recherchons la fin de l'exclusion, de la dépossession, nous recherchons le respect de nos droits fondamentaux, de nouveaux traités avec les gouvernements », a insisté M. Coon Come. « Nous ne pouvons être privés de ces droits par les gouvernements de nos États. »

### EN BREF

#### Manifestations tolérées à l'intérieur du périmètre

LES POLICIERS semblent vouloir améliorer leur image en prévision du Sommet des Amériques: ils se disent prêts à tolérer les résidents qui manifesteront à l'intérieur du périmètre de sécurité ainsi que ceux qui se masqueront le visage. « On n'est pas là pour les empêcher de manifester », assure l'inspecteur Gaétan Labbé de la sûreté municipale de Québec. — PC

#### Le Canada, apôtre de la transparence

LE NÉGOCIATEUR en chef canadien pour la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), Claude Carrière, a confirmé hier que le Canada se fera l'apôtre de la transparence lors d'une réunion préparatoire au Sommet de Québec qui a lieu en Argentine la semaine prochaine. Le Canada aura deux priorités lors cette rencontre: obtenir la divulgation de tous les documents de négociation de la ZLEA et élargir la participation des organismes dits de la société civile dans les pourparlers. — PC



Ça n'envoie pas de télécopies.

Ça ne tire pas de copies.

Ça n'imprime pas.

Ça ne numérise pas.

Une chance que ça vient gratuitement avec un appareil qui fait tout.



Le **WORKIO** 2500 est polyvalent. Photocopieur numérique ultra rapide (25 pages à la minute), c'est aussi une imprimante/numériseur de 600 ppp. Puis, il y a un télécopieur Internet Super G3 avec numérisation rapide et envoi rapide depuis la mémoire. Le tout dans un appareil monobloc économe d'espace. Bien sûr, si le

2500 dépasse vos besoins, nous proposons d'autres modèles qui conviennent parfaitement à la PME. Pendant une période limitée, à l'achat d'un WORKIO 2500 (ou d'un autre modèle déterminé), vous recevrez un lecteur DVD à titre gracieux. Pour en savoir plus, composez le 514-856-9995 ou visitez notre site à [www.panasonic.ca](http://www.panasonic.ca)

**Panasonic**

# Raël écorché au Sénat américain

Le gourou québécois est comparé aux médecins eugénistes nazis

MATHIEU PERREAULT

RAËL A PASSÉ un mauvais quart d'heure hier au Sénat américain, à Washington. Au cours de son témoignage devant un sous-comité sur le clonage, le gourou québécois, qui entend cloner cette année un bébé mort, s'est fait comparer aux médecins eugénistes nazis, s'est fait traiter d'inconséquent, et a été accusé de prosélytisme anti-scientifique.

Les couteaux volaient bas durant les audiences sur le clonage. L'un des membres d'un autre groupe impliqué dans le clonage humain, l'andrologue Panos Zavos, du Kentucky, s'est fait mépriser envers ses collègues. « Nous aurons un taux de succès de beaucoup supérieur aux taux obtenus pour le clonage d'animaux », a affirmé M. Zavos. Quand un scientifique me dit qu'il lui faut 100 grossesses pour cloner une vache ou une souris, je lui répond qu'il est incompétent et cruel avec les animaux. Ce ne sont pas quelques vaches texanes mortes dans des conditions non stériles qui vont arrêter le clonage humain. »

La directrice scientifique de la fi-

liale raélienne Clonaid, la biochimiste Brigitte Boisselier, a été vertement rabrouée par les autres scientifiques. « Je dois corriger des erreurs qui me surprennent de la part d'un professeur de biologie », a déploré le biologiste Rudolf Jaenisch, du MIT.

Les « erreurs » dont parle M. Jaenisch concernent notamment les défauts génétiques des embryons clonés. Jusqu'à maintenant, le clonage d'animaux a non seulement été marqué par d'innombrables fausses couches et morts en couches, mais aussi par des défauts génétiques imprévus, apparus plusieurs mois, voire plusieurs années après la naissance : problèmes circulatoires, obésité, immunodéficience. En gros, sur 100 grossesses, le clonage fonctionne de une à trois fois, et le succès est toujours mitigé.

Tant M<sup>me</sup> Boisselier que M. Zavos assurent qu'un dépistage serré permettra d'éviter des couvées d'enfants handicapés. Mais les autres experts en biologie entendus hier ont répété avec une exaspération croissante qu'aucun test génétique ne permet actuellement de détecter ces défauts. En fait, il est même douteux qu'éplucher méticu-



Claude Vorilhon, mieux connu sous son nom de gourou, Raël, devant un sous-comité du Sénat américain.

leusement les 30 000 gènes des cellules humaines éviterait les ratés. Hier dans le magazine *Science*, le responsable du premier mammifère cloné, la brebis Dolly, Ian Wilmut, a cosigné un réquisitoire contre le clonage humain qui invoque justement les ratés techniques.

Les croisés du clonage ne sont pas sortis grandis du débat. M<sup>me</sup>

Boisselier a répété plusieurs fois que ses clones seraient en santé, et a refusé de répondre quand un sénateur lui a demandé si Clonaid ferait une demande officielle à la FDA, qui régleme les essais médicaux. M. Zavos a affirmé que le taux de succès de sa clinique de bébés-éprouvettes est de 50 %, près de deux fois plus élevé que la

moyenne américaine, mais a baffouillé quand un sénateur lui a demandé pourquoi sa clinique n'est pas inscrite au registre volontaire de fécondation artificielle.

Jamais à court d'acrobaties intellectuelles, Raël, au terme d'un échange surréaliste avec un sénateur de la côte Est qui tentait de savoir si le gourou considérait le clonage sûr, a souligné que beaucoup d'enfants handicapés sont issus de relations sexuelles. « Si on exige du clonage d'être totalement sûr, c'est deux poids deux mesures », a affirmé Raël, sérieux dans son grand manteau blanc. Pince-sans-rire, le président du sous-comité a répondu que le gouvernement avait envisagé d'interdire les relations sexuelles, mais que l'affaire est maintenant classée.

Le droit constitutionnel des Américains à avoir des enfants a aussi été invoqué. Mais ce droit est déjà limité par le célibat, a relevé le directeur du centre de bioéthique de l'Université de Pennsylvanie, Arthur Caplan. « Si on accepte ce droit reproductif, le gouvernement devra-t-il fournir des conjoints aux célibataires ? » a ironisé M. Caplan.

## Nouveau cas de méningite signalé hier dans la région de Québec

PAUL ROY

QUÉBEC – La méningite frappe encore à Québec. Un onzième cas d'infection a été signalé hier. Il s'agit d'un garçon de 15 ans, de Cap-Rouge, fréquentant l'école secondaire Les Compagnons de Cartier. Il a été admis au Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL).

« Ce nouveau cas vient confirmer que la bactérie continue de circuler dans Québec-Métro et qu'elle affecte surtout les adolescents », a indiqué le Dr François Desbiens, directeur de la santé publique pour la région de Québec.

C'est le onzième cas d'infection dans la région immédiate de Québec depuis le début de 2001. Six des victimes sont des adolescents et quatre sont des enfants de moins de 5 ans. Une infirmière de 43 ans a également été atteinte. Deux personnes sont mortes : une jeune enfant et une adolescente de 16 ans.

Mardi, la DSP a entamé une opération de vaccination volontaire qui vise les 32 000 élèves du secondaire de 55 écoles publiques et privées de la région. Elle compte l'avoir terminée le 6 avril. Cette vaccination a débuté hier et doit se poursuivre aujourd'hui aux Compagnons de Cartier, où le dernier cas signalé est le deuxième cette année.

Deux filles de la polyvalente de L'Ancienne-Lorette ont également été touchées. L'une s'en est remise, l'autre est décédée.

Hier, le Dr Desbiens a indiqué que « la situation actuelle démontre toute l'importance de cette campagne de vaccination » et il a invité tous les élèves du secondaire de se faire vacciner.

**HOLT RENFREW**  
la liberté d'être.



JOUEZ LES FEMMES FATALES EN TOUTE AISANCE.

Griffes Marella, la jaquette, 395 \$, la jupe fourreau, 200 \$ et le polo, 170 \$.

QUÉBEC : PLACE SAINTE-FOY, [418] 656-6783 • MONTRÉAL : RUE SHERBROOKE, ANGLE DE LA MONTAGNE, [514] 842-5111 • CENTRE ROCKLAND, [514] 738-3500 • www.holtrenfrew.com

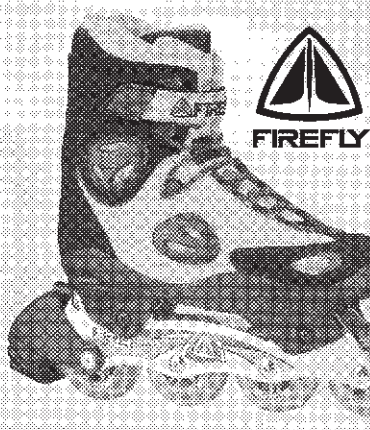
# La Rouli Folie

sports experts®

4 JOURS SEULEMENT!  
29 mars au 1<sup>er</sup> avril

30% à 50% de rabais

sur TOUS les patins à roues alignées (modèles 2000)



**FIREFLY Centrax 15.5**  
Pour homme et femme  
Rég. 229<sup>99</sup>

**139<sup>99</sup>**  
Épargnez **90\$**

Des millions de \$ d'inventaire à liquider!

sports experts®

Du sport et plus encore



Offre de base: 1 mille de récompense AIR MILES® pour chaque tranche d'achat de 20 \$ (avant taxes).

Prix en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> avril 2001. Tous les modèles, couleurs et grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le produit illustré sert à titre de référence seulement et peut être différent du produit annoncé.

\*\*\* Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et par Le Groupe Forzani Ltée. Les milles de récompense ne s'appliquent pas sur les achats de certificats-cadeaux, les locations et les services. Valable dans les magasins Sports Experts participants. Les offres promotionnelles ne peuvent être jumelées à aucune autre offre promotionnelle AIR MILES.

# L'accord de Kyoto en péril

ANDRÉ PRATTE

L'AVENIR du Protocole de Kyoto, l'accord international sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, n'a jamais paru aussi sombre. Le pessimisme était d'ailleurs palpable hier à Montréal, lors d'une présentation faite par les négociateurs canadiens dans le cadre du Salon des technologies environnementales des Amériques.

« Il y a de fortes possibilités que l'accord de Kyoto meure. Il faut donc que le gouvernement du Canada examine d'autres avenues », a souligné l'ancien député libéral William Cosgrove, aujourd'hui vice-président du Conseil mondial de l'eau.

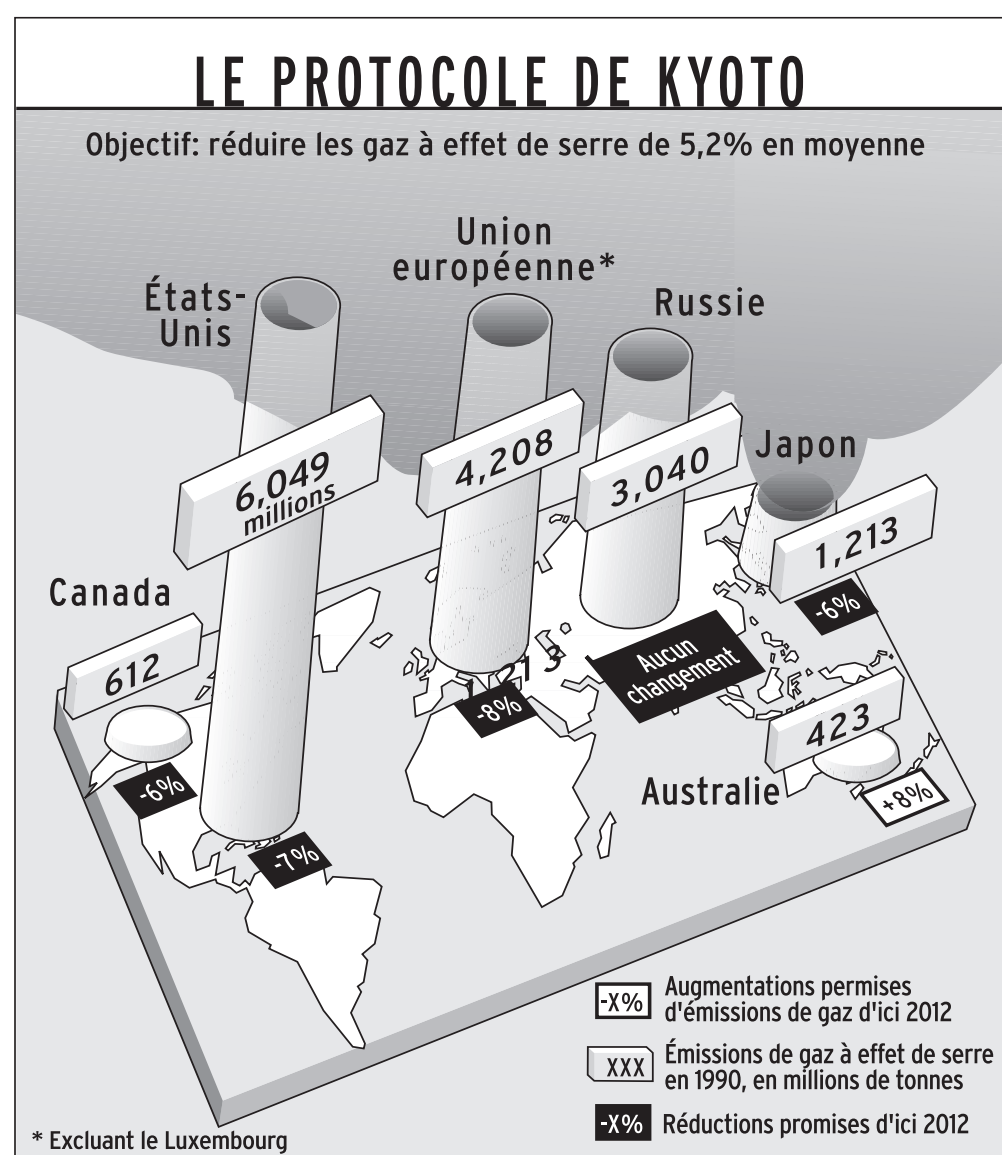
Directeur général du Bureau des changements climatiques d'Environnement Canada, Paul Fauteux jure pour sa part qu'il n'a pas perdu espoir : « Je ne dirais pas que Kyoto est en train de s'effondrer. »

M. Fauteux avait tout de même pris bonne note, en matinée, du titre de la une du *Washington Post* : « Les États-Unis veulent se retirer du traité sur le réchauffement climatique. » L'article citait cette déclaration-choc de la directrice de l'Environment Protection Agency, Christine Todd Whitman : « Nous ne sommes pas intéressés à appliquer ce traité (Kyoto). Tout le monde s'entend sur le fait qu'il faut s'attaquer aux changements climatiques, mais il faut voir comment on peut s'y prendre pour faire des progrès, plutôt que de perdre notre temps sur quelque chose qui ne fonctionnera pas. »

Il y a dix jours, le président américain George W. Bush avait déjà sonné la communauté internationale et les milieux écologistes en revenant sur une promesse électorale pour renoncer à imposer aux centrales électriques des baisses d'émissions de CO<sub>2</sub>. M. Bush avait alors qualifié d'« incomplète » la recherche scientifique sur les causes des changements climatiques. En janvier pourtant, un imposant groupe international d'experts avait publié un rapport établissant plus fermement que jamais le lien entre les gaz à effet de serre produit par l'activité humaine et les changements climatiques.

« Il y a manifestement une grande réticence, sinon une opposition, de la part du principal pays pollueur de la planète, a convenu M. Fauteux hier. Est-ce qu'on peut faire Kyoto sans les États-Unis ? Ce n'est pas évident. Le fait que les États-Unis disent aujourd'hui qu'ils s'opposent à Kyoto signifie-t-il la mort du protocole ? Ce n'est pas évident non plus. »

Négocié en 1997, le Protocole de Kyoto a jusqu'ici été ratifié par 33 pays, ce qui est loin d'être suffisant pour qu'il entre en vigueur. De longs et complexes pourparlers pour déterminer les modalités de son application — c'est-à-dire comment les



pays pourront s'y prendre pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre — ont échoué à La Haye en novembre dernier.

« Le processus de Kyoto ne peut plus se permettre un autre échec comme celui de La Haye », a souligné hier David Drake, un négociateur canadien. Et M. Drake d'énumérer les profonds désaccords qui séparent les pays pauvres des pays développés, l'Amérique de l'Europe, et les États-Unis du reste du monde. Le projet d'accord qui circule actuellement comporte pas moins de 1500 parenthèses, c'est-à-dire 1500 points sur lesquels il n'y a pas d'entente.

Malgré toutes ces mauvaises nouvelles, le Canada n'est pas encore prêt à jeter la serviette. « On pourrait théoriquement dire : Kyoto, ça n'a pas marché, faisons autre chose. Je ne dis pas qu'on n'en arrivera pas là. Mais je dis qu'il est trop tôt pour conclure qu'on en est déjà là », explique Paul Fauteux.

Chose certaine, la nouvelle politique

américaine est susceptible de refroidir l'enthousiasme déjà relatif des gouvernements fédéral et provincial en faveur de mesures concrètes pour réduire les gaz à effet de serre au Canada.

Le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, a déclaré au journal *Le Devoir* il y a dix jours qu'Ottawa attendra d'avoir une meilleure idée de la position des États-Unis avant d'aller plus avant dans la mise en marche de son Plan d'action 2000 sur le changement climatique.

En 1998, les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère canadienne étaient de 15 % plus élevées qu'en 1990. Pourtant, à Kyoto, le Canada s'était engagé à réduire ces émissions, d'ici 2008-2012, à 6 % sous le niveau de 1990. On est donc loin du compte, même si la croissance de ces émissions est aujourd'hui moins rapide qu'il y a dix ans.

Autres informations en page A15

## Un guide pour que l'industrie se tourne vers le recyclage

PASCALE BRETON

MALGRÉ L'IMPLANTATION en 1998 d'un plan d'action québécois de dix ans sur la gestion des matières résiduelles, sept PME sur dix ne disposent toujours pas d'un programme de gestion environnementale.

Profitant du Salon Americana 2001 qui se déroule présentement au Palais des congrès, la société d'État Recyc-Québec, en collaboration avec la firme Norme internationale plastique, a lancé hier un guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des petites entreprises. Selon les données de ce guide, 7,7 millions de tonnes de matières résiduelles pourraient être recyclées, réutilisées ou utilisées pour le compostage et la production d'énergie, sur les 9 millions de tonnes produites.

Présent au lancement, le ministre de l'Environnement André Boisclair a rappelé qu'au-delà des lois environnementales, le rôle du gouvernement est de sensibiliser la population et de lui donner accès à de l'information adéquate. «Le gouvernement du Québec se donne comme priorité la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles. Déjà, un bon bout de chemin a été fait. Je pense entre autres à la récupération des pneus et de la peinture, mais il reste des bouts de chemin à faire pour les huiles usées et les batteries», a souligné M. Boisclair.

La proportion des résidus provenant des industries, des commerces et des institutions, de même que celle provenant de l'industrie de la construction, de la démolition et de la rénovation, pourrait atteindre un taux supérieur à 90%. «Nous devons continuer de travailler sur le résidentiel, mais il faut surtout mettre l'accent sur le commercial, l'industriel et les matériaux de construction. Là-dessus, pratiquement tout est à faire», a déclaré Josyane Douvry, vice-présidente du conseil d'administration de Recyc-Québec. Les objectifs fixés par la politique de gestion des matières résiduelles concernant l'industrie et le commerce sont élevés puisque les autorités souhaitent qu'entre 60 et 95% des métaux, du verre, du plastique, des pneus et des résidus putrescibles, comme des résidus organiques, soient recyclés d'ici 2008.

Dans les maisons, le recyclage va bon train avec un taux de 40%, mais il pourrait encore atteindre le double. Chaque jour, une personne produit 1,15 kilo de déchets, soit 418 kilos par année.

«Le développement durable se situe au-delà des débats politiques. Les gens se sentent concernés et ce n'est pas seulement en raison de loi du gouvernement», a ajouté M. Boisclair.

«Nous avons une histoire de dix ans de recyclage. Elle se bâtit tranquillement, mais nous constatons que la majorité des gens n'ont plus le réflexe de jeter automatiquement leurs déchets. On voit des bacs de recyclage apparaître dans les rues de Montréal, ils côtoient maintenant les poubelles», a pour sa part ajouté Mario Laquerre, de Recyc-Québec.

# Le vaccin contre la varicelle est efficace

ANDRÉ PRATTE

LE VACCIN contre la varicelle protège 85 % des enfants contre cette maladie très commune, tandis que 12 % ne souffrent que de très légers symptômes. C'est ce que révèle une étude américaine dont les résultats sont publiés ce matin par le *New England Journal of Medicine*.

« Ce qui est rassurant pour le public, c'est que le vaccin est efficace à presque 100 % contre les manifestations graves de la maladie », a déclaré à *La Presse* la pédiatre Mariette Vazquez, responsable de l'étude et chercheuse à l'école de médecine de l'Université Yale.

Le vaccin contre la varicelle a été approuvé en 1995 aux États-Unis et en 1998 au Canada. Cependant, au Canada, il ne fait pas encore partie des programmes provinciaux d'immunisation. Jusqu'à tout récemment, on s'inquiétait des difficultés de mener des campagnes efficaces de vaccination parce que le produit devait absolument être gardé congelé jusqu'au moment de l'injection. De plus, les spécialistes s'interrogent sur la durée de la protection produite par le vaccin.

L'étude publiée ce matin démontre que la vaccination est efficace sur le terrain, malgré la fragilité du produit. Les chercheurs ont comparé deux groupes d'enfants, l'un de 202 enfants atteints de varicelle, et l'autre de 389 enfants n'ayant pas souffert de la maladie. Des enfants malades, seulement 23 % avaient été vaccinés, tandis que 61 % des enfants sains l'avaient été.

Chez la minorité d'enfants qui,

malgré le vaccin, ont contracté le virus, seulement 11 % ont fait une fièvre élevée (24 % chez les non-vaccinés), et seulement 39 % ont dû prendre des médicaments (64 % parmi les non-vaccinés). « Nous concluons que, jusqu'ici, en pratique clinique, le vaccin s'est révélé très efficace », disent les auteurs.

Cette étude devrait contribuer à convaincre le ministère de la Santé



The New England Journal of Medicine

et des Services sociaux du Québec d'inclure le vaccin contre la varicelle dans le calendrier de vaccination des enfants. Le responsable du dossier au ministère, le docteur Yves Robert, souligne que la plupart des facteurs qui faisaient obstacle à cette inclusion seront bientôt levés.

D'abord, la plus récente version du vaccin n'a plus besoin d'être congelée. La réfrigération suffit. Deuxièmement, le vaccin sera bientôt combiné au vaccin rougeole-rubéole-oreillons, ce qui évitera qu'on donne deux injections au bébé au moment de la vaccination, recommandée à l'âge de 12 mois.

Enfin, le monopole de la compagnie Merck Frosst, qui a développé le vaccin, est sur le point de prendre fin, ce qui devrait permettre une baisse de prix. Chaque dose de vaccin coûte actuellement 50 \$.

« Actuellement, l'achat des vaccins de tous nos programmes d'immunisation, y compris l'influenza,

coûte 20 à 22 millions, dit le docteur Robert. Vacciner 80 000 enfants à 50 \$ la dose, cela coûterait 4 millions. Quand on arrive au Conseil du Trésor, la question qu'on me pose c'est : est-ce que c'est un problème grave ou non ? »

**Un problème grave ?**

Or, de façon générale, la varicelle n'est pas perçue comme un problème de santé grave. Chez les enfants, elle n'entraîne que très rarement des complications. Elle est plus grave chez l'adulte, mais bon an mal an au Québec, on déplore seulement un décès des suites de la maladie.

« Ce n'est pas une maladie si inoffensive, fait pourtant remarquer la docteure Vazquez, de l'Université Yale. Les enfants doivent quitter l'école, les parents doivent laisser leur travail pour s'occuper d'eux... » Une étude commandée par Merck Frosst a estimé à 122 millions le coût annuel de la varicelle au Canada.

« On arrive à une époque où les nouveaux vaccins ont des bénéfices sociaux davantage qu'immédiatement médicaux », souligne le docteur Yves Robert.

Dans l'esprit du responsable de la vaccination au Québec, il ne fait tout de même pas de doute que le vaccin contre la varicelle sera éventuellement intégré au programme d'immunisation. Tout comme le sera le nouveau vaccin contre la méningite, lorsqu'il sera disponible au Canada. « La question, dit le docteur Robert, c'est de savoir quand, lequel des deux vaccins va arriver en premier, et à quelle vitesse on va l'introduire. »

## La Grande-Bretagne pourra faire vacciner 180 000 vaches laitières

Associated Press

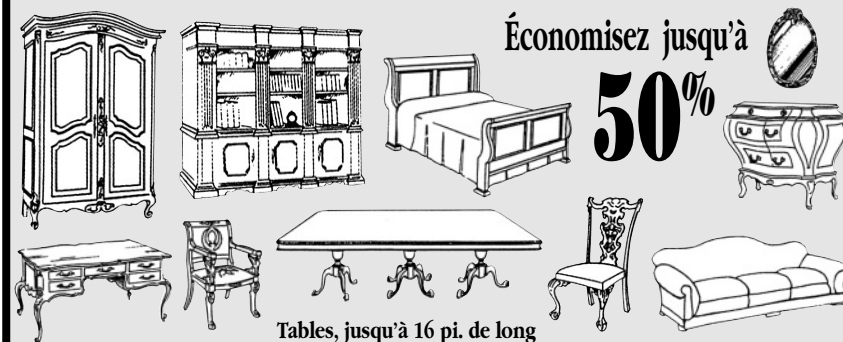
BRUXELLES — Un peu plus d'un mois après la détection des premiers cas de fièvre aphteuse en Grande-Bretagne, les experts vétérinaires de l'Union européenne ont approuvé, hier, une requête de Londres qui souhaite vacciner jus-

qu'à 180 000 vaches laitières dans le Cumbria et le Devon, les deux comtés anglais les plus touchés par l'épizootie.

Le ministre britannique de l'Agriculture, Nick Brown, a souligné que Londres n'avait pas encore décidé d'appliquer ce plan de vaccination mais qu'il souhaitait pou-

voir recourir à cette option. Dans un communiqué, l'Union européenne a précisé que toute vaccination serait limitée au Cumbria et au Devon. Selon des responsables, 100 000 bovins seraient vaccinés dans le premier cas et 80 000 dans le second.

Importateur de reproductions antiques européennes



Économisez jusqu'à

50%

Tables, jusqu'à 16 pi. de long



**MOBILART**

C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada  
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal



Stationnement à l'arrière

(514) 344-1400

Concours Spécial cas de l'Ordre des CA

Double victoire pour les HEC

Deux équipes d'étudiants du diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en comptabilité publique de l'École des HEC se sont classées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs au concours Spécial cas de l'Ordre des comptables agréés (CA) du Québec.

Ce concours de rédaction de cas est ouvert à tous les étudiants de 2<sup>e</sup> cycle en comptabilité publique au Québec. Cette année, 23 équipes y ont participé. L'édition précédente du concours avait aussi été remportée par une équipe des HEC.



De g. à dr. : Andrée Lafortune, responsable pédagogique du D.E.S.S. en comptabilité publique, Dominic Boisvert (2<sup>e</sup> prix), Sébastien Franc (1<sup>er</sup> prix), Annie Rioux (2<sup>e</sup> prix), François Brouard, chargé de cours, Catherine Lippens (1<sup>er</sup> prix), Chantal Pinsonneault (1<sup>er</sup> prix), Delphine Prudon (2<sup>e</sup> prix) et Mélanie Mercier (2<sup>e</sup> prix).

www.hec.ca



## QUÉBEC

## Le système de santé subit «une transformation nécessaire», estiment les sénateurs canadiens

ALEXANDRE SIROIS

LE SYSTÈME de soins de santé n'est pas complètement déréglé, mais il a besoin d'être réformé, a indiqué hier un comité sénatorial qui se penche actuellement sur l'état du régime de soins de santé au pays.

Le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a déposé hier le premier rapport d'une série de cinq, dans le cadre d'une étude sur les soins de santé au Canada lancée en février 2000, et qui devrait se terminer l'automne prochain.

Ce premier rapport, intitulé *Le Chemin parcouru*, dresse surtout un bilan historique des progrès réalisés en matière de soins de santé au pays et examine le rôle qu'a joué le gouvernement fédéral dans ce domaine. Les sénateurs y font toutefois certaines constatations quant à l'état actuel du système.

« Le système de santé n'est pas complètement déréglé. Il subit actuellement une transformation nécessaire », lit-on dans le rapport, qui précise néanmoins que le régime a « besoin d'être réformé ». « Le système de soins de santé canadien a été élaboré à la fin des années 60 et au début des années 70. Les temps ont beaucoup changé en ce qui concerne l'administration et la prestation des services de santé. Ces changements doivent être intégrés aux fondements du système », soutiennent les sénateurs.

« Quand on fait des enquêtes, on voit que le nombre de Canadiens qui trouvent que le système de soins ne fonctionne pas bien est très élevé. Mais on demande l'avis de ceux qui ont utilisé des soins au cours des six derniers mois, et ils sont satisfaits à 94 % des soins qu'ils ont reçus », a déclaré le sénateur Yves Morin, au cours d'un entretien téléphonique.

« Mais le fait demeure qu'à mon avis, il y a des problèmes majeurs d'accessibilité. (...) Vous avez aussi entendu parler de gens qui, en payant, passent avant ceux qui n'ont pas les moyens de payer pour des examens particuliers comme la résonance magnétique », a ajouté le sénateur.

Le rapport publié hier effleure d'ailleurs la question de la place du privé en santé, indiquant que « la question de savoir si la prestation de soins de santé par le secteur privé pourrait contribuer à améliorer l'accès au régime public ou son efficacité mérite certes d'être soulevée ».

Les sénateurs qualifient toutefois de « mythe » l'idée que les listes d'attente « et autres problèmes associés au système de soins de santé public » disparaîtraient si le gouvernement ouvrait la porte au « libre marché » en santé. La question devrait être abordée au cours des prochaines phases de l'étude du comité sénatorial, dont l'une portera sur « l'élaboration de solutions de rechange ».

## Québec peut dès maintenant sévir contre les hôpitaux peu performants

ALEXANDRE SIROIS

LE MINISTÈRE provincial de la Santé dispose actuellement d'un classement des hôpitaux québécois selon leur performance, qui permettra non seulement aux patients de connaître le rendement de leur établissement de santé, mais qui sera vraisemblablement utilisé pour sévir contre les hôpitaux les moins performants.

C'est ce qu'un comité de travail, chargé de revoir le mode de financement des centres hospitaliers, recommande au ministère de la Santé dans un rapport préliminaire qui a été dévoilé hier aux médias. Les suggestions contenues dans ce document pourraient être mises en application par Québec dès l'année budgétaire 2001-2002.

Le Comité sur la réévaluation du mode de budgétisation des centres hospitaliers de soins généraux et hospitaliers (CHSGS), mis sur pied en juin dernier, avait été invité à déterminer « comment répartir de façon équitable l'argent qu'il y a sur la table en reflétant le volume et la lourdeur des clientèles, ainsi que la performance relative », a expliqué hier un consultant dans ce dossier, Robert Grignon.

Concrètement, dans son rapport préliminaire, le comité a établi quel devrait être « le coût par cas » traité dans un hôpital, considérant que ce coût moyen varie d'un établisse-

ment à l'autre. Le groupe de travail a ainsi produit un coût « attendu » pour chacun des 60 hôpitaux examinés, en se servant d'un modèle de calcul basé sur une série de facteurs qui font varier ce coût : la lourdeur des cas admis dans un hôpital, l'emplacement de l'établissement, l'enseignement qu'on y offre et les cas en néonatalité tertiaire qu'on y dénombre.

Le comité a découvert que dans 30 hôpitaux, le coût par cas rapporté était supérieur au coût par cas attendu, calculé selon la méthode établie. Il suggère donc que le budget de ces hôpitaux, qui présentent des « écarts défavorables », soit révisé à la baisse.

La somme des écarts défavorables représente environ 105 millions par année. Le comité propose que 20 % de ce montant (20 millions) soit prélevé du budget des établissements les moins performants dès 2001-2002. La somme serait remise aux 30 hôpitaux dont le rendement est supérieur à la moyenne.

« L'idée, c'est d'avoir un facteur incitatif. Les établissements qui sont performants pourront utiliser les montants pour leur propre fonctionnement, pour développer des meilleurs services par exemple. Pour ceux qui ont des écarts défavorables, c'est un incitatif à aller vers la performance », a expliqué le président du comité, Denis Bédard.

Les changements suggérés pour-

raient être communiqués aux régies régionales de la santé dans les lettres budgétaires qui leur seront expédiées dès la semaine prochaine, même si le rapport final du comité ne sera publié qu'à la mi-juin.

À l'Association des hôpitaux du Québec, on a accueilli le rapport préliminaire du comité avec satisfaction, tout en demeurant prudent. « Ça fait des années que nous demandons qu'il y ait une méthode de budgétisation des hôpitaux qui s'éloigne de la méthode du budget global historique, qui ne tenait pas compte d'un certain nombre de paramètres. Mais c'est un point de départ, c'est une méthode qui demeure perfectible et qu'il va falloir utiliser avec beaucoup de prudence », a indiqué le président de l'organisme, Daniel Adam.

M. Adam a expliqué que, pour l'instant, la méthode de calcul préconisée par le comité ne couvre que 65 % du budget des 60 hôpitaux examinés, puisqu'elle exclut certaines activités comme la plupart des services ambulatoires et des services en santé mentale. Il a aussi soutenu que les données doivent être raffinées au cours des prochaines années.

Le président de l'Association a aussi rappelé que le sous-financement demeure une préoccupation pour son association. « La méthode Bédard vise à répartir différemment une enveloppe budgétaire, mais ça ne règle pas le niveau de financement du réseau », a-t-il souligné.

## Tout votre été dans le même panier

du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2001 à la Place Bonaventure

Deux salons  
un seul billet!

DÈS  
DEMAIN!

### Salon vacances et loisirs d'été

dmg world media

- Les vingt régions du Québec vous présentent leurs attraits touristiques et vous offrent leur guide touristique complet en primeur.
- À la Place Maison des Futailles, découvrez la fine cuisine des 20 régions du Québec, apprêtée devant vous par un chef cuisinier de renom. Un délice!
- Découvrez le Canada Atlantique avec les coins pittoresques du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et les plus belles destinations de la côte Est américaine.
- Des centaines de nouvelles destinations et de nouveaux forfaits! Circuits à vélo, théâtres d'été, camping, aventure, golf, parcs, réserves fauniques, agrotours...
- À la Place d'animation Via Rail, assistez à un feu roulant de conférences, spectacles, danses, etc.

### Une invitation



### de Bernard Fortin

- Plus de vingt magnifiques jardins de rêve à visiter, dont le superbe jardin des nouveautés présenté par *Services financiers Banque Royale* et l'étonnant jardin rustique CLARTIN.
- La Place de la fleuristerie et de l'horticulture pour apprendre l'art des arrangements de fleurs et de plantes, présentée par l'*École professionnelle de Saint-Hyacinthe*.
- Trucs, idées, conseils et nouveautés! Pavés, bassins, éclairage, terreau, engrais, ornements et plus encore!
- Dans tout le Salon, des experts pour vous conseiller et vous aider à réaliser vos projets.
- À l'espace Info Jardin, assistez aux conférences des spécialistes les plus connus du Québec.

### Salon fleurs, plantes et jardins

présenté par  
**STAR CHOICE**  
NOTRE TÉLÉ, C'EST D'ABORD LA VÔTRE.

## Trudel refuse une enquête fédérale sur la santé

Presse Canadienne

QUÉBEC — Les problèmes du système de santé sont connus et ne nécessitent pas la tenue d'une enquête du gouvernement fédéral.

« C'est non, non et non. Pas de nouvelle enquête ou de commission ou d'examen sur le système de santé de la part de celui qui dépense 15 cents à chaque fois qu'on met un dollar pour les besoins des malades au Québec », a tranché le ministre de la Santé, Rémy Trudel hier.

« C'est non, non et non, à la proposition du fédéral de faire enquête sur le système de santé pour encore délayer la nécessité de son intervention », a-t-il ajouté.

Ottawa s'apprête à lancer une vaste commission d'enquête sur le système de santé des provinces, qui serait présidée par Roy Romanow, l'ex-premier ministre de la Saskatchewan. Ce projet serait favorablement accueilli dans certaines provinces mais à Québec, le gouvernement de Bernard Landry s'y oppose énergiquement.

Selon le ministre Trudel, les problèmes du réseau de la santé sont causés par le désengagement financier du gouvernement fédéral. Sa part a fondu à 15 % des coûts de la santé au cours des dernières années, provoquant des contraintes budgétaires de plus en plus difficiles pour le ministère québécois.

### Il faut plus d'argent

Par ailleurs, le ministre Trudel a reconnu, hier, qu'il faut injecter davantage de ressources financières pour combler les besoins des personnes âgées dans les centres d'hébergement public.

« Les chiffres que j'ai vus, a-t-il dit, interrogé par l'opposition, nous indiquent qu'on répond à 72 % des besoins identifiés pour les personnes âgées. Alors, dire qu'on n'a pas atteint la perfection, a poursuivi M. Trudel, ça va de soi et la commission Clair nous le souligne très clairement. »

Un événement En association avec En collaboration avec

PROVIDOR Québec Tourisme Québec La Presse JARDINS TVR 96.9 FM CKOI 96.9 FM

HEURES D'OUVERTURE

Vendredi	11 h à 21 h	PRIX D'ENTRÉE (taxes incluses)	
Samedi	10 h à 21 h	Adultes	9 \$
Dimanche	10 h à 18 h	Étudiants et aînés	7 \$
		Enfants de 6 à 12 ans	3 \$

La billetterie ferme une heure avant la clôture du Salon.



CONCENTRATION DE LA PRESSE

# Les libéraux craignent que le rapport ne subisse un enterrement de première classe

KATIA GAGNON

QUÉBEC — La députée libérale Lyne Beauchamp craint que le gouvernement ne soit en train de préparer un enterrement de première classe au rapport de la commission de la Culture qui devait suggérer des actions relativement à la concentration de la presse québécoise.

C'est ce que depuis l'arrivée de Bernard Landry à la tête du gouvernement, non seulement la titulaire du ministère de la Culture a-t-il changé — Agnès Maltais a cédé sa place à Diane Lemieux —, mais les changements ont également affecté le président de la commission de la Culture, Matthias Rioux, qui a été muté à la présidence de la commission de l'Économie et du Travail. La commission de la Culture perd ainsi son membre le plus farouchement opposé à la concentration de la presse. Au moins un membre de la délégation péquiste, le député de Vachon, David Payne, émigre lui aussi vers la commission de l'Économie et du Travail.

Du côté du gouvernement, les gens qui ont participé aux audiences ne seront donc peut-être pas ceux qui rédigeront le rapport, s'étonne M<sup>me</sup> Beauchamp. « On se pose beaucoup de questions à savoir où ça s'en va. Disons qu'il y a beaucoup de bâtons dans les roues pour que cette commission sorte avec des recommandations solides », fait valoir la députée libérale, qui souligne que les membres de la commission n'ont encore tenu aucune rencontre pour discuter du contenu du rapport final.

D'ailleurs, avant que les députés ne tiennent la moindre discussion sur le sujet, il faudra que le gouvernement reconfirme le mandat de la commission, qui est devenu caduc avec l'ouverture d'une nouvelle session parlementaire. « Vont-ils accepter qu'on se redonne ce mandat ? » se demande M<sup>me</sup> Beauchamp. « Après avoir tenu toutes ces audiences, ce serait inacceptable qu'on ne le fasse pas », ajoute-t-elle.

De leur côté, les libéraux ont d'ores et déjà adopté une position, à laquelle ils tenteront de rallier les élus péquistes. Ils comptent réclamer que Gesca et Quebecor, les deux grands groupes de presse, une importante somme forfaitaire — on parle d'un million de dollars — à la Fondation du conseil de presse, ce qui permettrait à l'organisme d'évoluer sur une base plus indépendante avec les revenus d'intérêts de ce montant.

En plus du mandat qu'il remplit depuis des décennies, le Conseil de presse serait également chargé d'examiner concrètement les pratiques de gestion de l'information des journaux à la suite de la constitution en grands groupes. L'organisme devrait livrer un rapport annuel sur cette question : les entreprises de presse seraient donc invitées à ouvrir un peu plus largement leurs livres pour la rédaction de ce rapport.

De plus, les libéraux estiment que Quebecor, qui n'a pris aucun engagement concret quant au maintien de l'indépendance des salles de rédaction du groupe devant la commission, doit être suivi de très près. Le comité de surveillance mis en place lors de l'achat de TQS, qui devait s'assurer que la salle de rédaction du réseau télé conservait son indépendance, devrait être étendu à tous les médias du groupe, y compris les journaux. Il faudrait cependant, pour la constitution d'un tel comité, conclure une entente avec le fédéral, qui a autorité sur la télé.

Les députés du Parti québécois, quant à eux, n'ont encore tenu aucune réunion de travail sur cette question.

cyberpresse.ca Pour en savoir plus, consultez notre dossier spécial à : [www.cyberpresse.ca/concentration](http://www.cyberpresse.ca/concentration)

**LES ATELIERS BARIBEAU Inc. REMBOURRAGE - DÉCAPAGE**

- Excellent choix de tissus
- Découpage et réparation de meubles
- Réparation et finition de meubles de rotin
- Spécial pour les aînés

Évaluation à domicile gratuite

RECOURVEMENT DE MEUBLES AVEC VOTRE TISSU

**30 % à 50 % de réduction sur une sélection de tissus**

8637, 8e Avenue, Mtl (514) 298-4138  
atelierbaribeau.montrealplus.ca

**Grande vente d'entrepôt 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 50% - 70% du prix du gros**

**Natasha Lana ARTS INDONÉSIENS**

- Masques • Meubles
- Articles de décoration peints à la main
- Statues à D.C. • Totems...

Samedi de 9 h à 17 h  
Dimanche de 10 h à 16 h  
4590, boul. Henri-Bourassa O. (514) 956-9713  
[www.natashalana.com](http://www.natashalana.com)

Natasha Lana  
Grenet  
Marcel-Laurin  
Henri-Bourassa O.

# Des cadeaux pour tout le monde...

Pauline Marois sera la première Québécoise à déposer un budget

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Un coup du côté des dépenses en santé et en éducation, un autre du côté des baisses d'impôts... sans oublier de réduire la dette : Pauline Marois voulait plaire à tout le monde avec son premier budget.

Première femme à déposer un budget au Québec, la ministre des Finances promettait hier un discours « responsable et équitable » à l'Assemblée nationale aujourd'hui.

Arrivée tardivement aux Finances — elle a été assermentée il y a moins d'un mois, alors que la préparation du budget était très avancée —, M<sup>me</sup> Marois assure « avoir fait un certain nombre de choix » qui, croit-elle, « seront bien reçus par les contribuables ».

Les indicateurs économiques prédisposent à la prudence, a-t-elle convenu lors d'un point de presse donné aux somptueux bureaux des Finances. Les signes de ralentissement économique aux États-Unis et au Canada sont bien tangibles : « Il ne faut pas être grand clerc pour le constater. »

Mais, de souligner M<sup>me</sup> Marois, tous les jours des spécialistes interviennent pour prédire un ralentissement plutôt qu'une récession. « On a des signaux contradictoires, il y a des secteurs encore très costauds, notamment du côté des services », observe-t-elle.

Le budget « tiendra compte de l'ensemble des besoins de la population québécoise, qui proposera des avenues dans la continuité », a-t-elle dit. La semaine der-



Pauline Marois

nière, elle avait promis que le gouvernement serait « reconnaissant » envers les contribuables qui font face à un fardeau fiscal énorme.

Selon les renseignements colligés par *La Presse* au cours des derniers jours, le budget Marois devrait annoncer :

> un premier remboursement de la dette accumulée du Québec, 102 milliards dont les intérêts coûtent 7,6 milliards chaque année au gouvernement. On rembourserait 500 millions de cette créance. Québec voulait à l'origine injecter moins d'argent dans cette opération peu rentable du point de vue électoral, mais les agences internationales ont semble-t-il insisté sur le fait que la plupart des autres gouvernements au pays avaient commencé à rembourser leur dette.

> Un nouveau fonds destiné à financer des mesures pour lutter contre la pauvreté — elles ne seront pas identifiées dans le budget. Une partie importante de ce fonds de près de 300 millions ne sera pas récurrente.

> Une série de mesures pour favoriser le retour au travail des assistés sociaux. On accorderait un supplément au revenu du salaire, pour trois ans, à ceux qui obtiennent un emploi après plus de trois ans à bénéficier de l'aide publique.

> Pour les régions, un programme d'abattements fiscaux pour les entreprises qui

lancent des usines de seconde et troisième transformation dans les régions-ressources, une initiative d'une durée probable de cinq ans.

> La marge de manoeuvre d'environ deux milliards de dollars sera répartie : 60 % entre les dépenses de programmes — la santé et l'éducation surtout — et 40 % pour des baisses d'impôts qui ne seront pas limitées à une strate de la population en particulier.

Des sources fiables laissent entendre aussi qu'il est « probable » que Québec devance la pleine indexation des tables d'impôts, une mesure que Bernard Landry avait reportée à 2003 dans son budget de l'an passé. Ce geste coûterait environ 200 millions par année au trésor public.

Hier, à l'Assemblée nationale, le chef libéral Jean Charest a soutenu que les baisses d'impôt du budget de l'an dernier avaient été annulées par l'augmentation d'autres factures comme l'assurance-médicaments. M. Charest a demandé que Québec indexe dès maintenant les tables d'impôts — seule province à ne pas avoir emboîté le pas à Ottawa. M. Charest a aussi raillé le premier ministre Landry qui, dans son budget de l'an dernier, avait refusé d'indexer les crédits d'impôts pour enfant. Avec ce résultat qu'une famille bénéficie d'un crédit de 2600 \$ pour un premier enfant à charge, alors que le propriétaire d'un cheval obtient 3600 \$ !

cyberpresse.ca Dès 15h30, le budget Marois sera disponible en version intégrale à l'adresse : [www.cyberpresse.ca/budget](http://www.cyberpresse.ca/budget)



## POUR LES GENS PRESSÉS

**autoPAYÉ** de Shell est vraiment la façon la plus rapide de faire le plein. Avec **autoPAYÉ**, vous n'avez qu'à placer votre porte-clés devant la pompe pour que la carte de crédit de votre choix soit débitée automatiquement et que vos milles de récompense AIR MILES<sup>SM</sup> soient instantanément crédités à votre compte. Vous pouvez même acheter un lavage d'auto en payant votre carburant. Pour savoir comment **autoPAYÉ** peut simplifier au moins une petite partie de votre vie, visitez le [www.shell.ca/autopaye](http://www.shell.ca/autopaye) ou appelez au **1 866 6FACILE**.

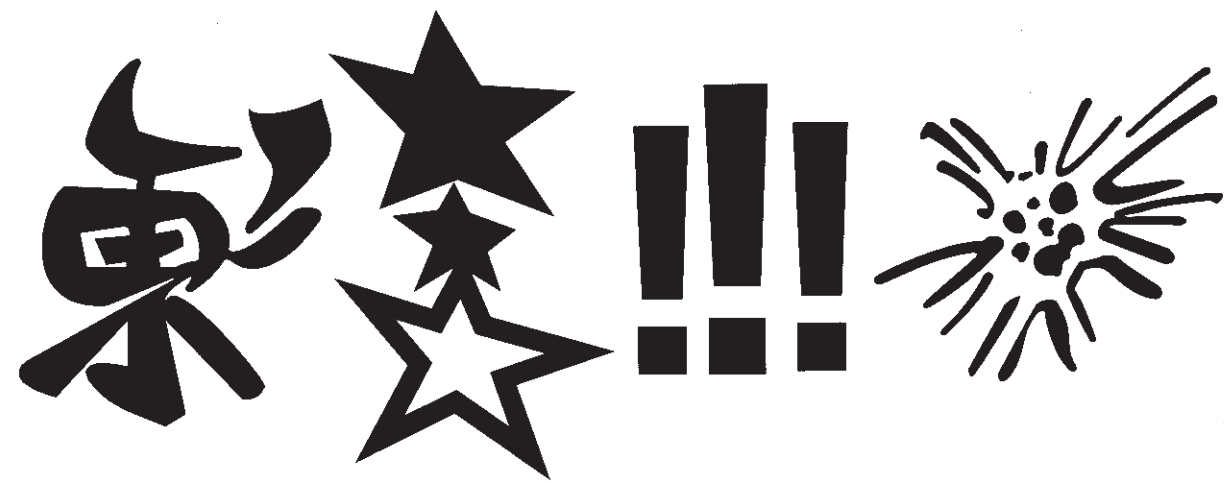
SM/SM Trademark of Shell International Trading B.V., employed in vertu of a licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et Produits Shell Canada. 1/ Marque de commerce de Shell Canada Limitée, utilisée en vertu d'une licence par Produits Shell Canada.

## Problèmes juridiques?

Vice caché dans votre nouvelle maison, mésentente qui s'envenime avec un voisin, problème avec l'employeur, dommages matériels ou corporels, facture gonflée pour la réparation de la voiture, menaces injustifiées de votre propriétaire, démêlés avec un organisme public... Voilà autant de situations imprévisibles dont on est trop souvent victime, mais auxquelles on peut faire face plus facilement avec l'assurance protection juridique.

Grâce à cette protection — ajoutée à coût minime à votre assurance habitation ou auto —, vous accédez à l'aide et aux conseils d'un expert en la matière : l'avocat de votre choix. Faire valoir vos droits n'aura jamais été aussi simple. Devenez maître des imprévus juridiques de la vie : souscrivez dès aujourd'hui à l'assurance protection juridique.

Composez le **1 888 522-2748** ou visitez le site [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)



## Toussaint s'excuse auprès des femmes

MARIE-CLAUDE LORTIE

LE CANDIDAT du Parti québécois dans Mercier, Claudel Toussaint, a présenté ses excuses hier à la présidente de la Fédération des femmes du Québec et à la représentante des maisons pour les femmes victimes de violence conjugale.

Il s'est excusé d'avoir pu laisser entendre qu'il banalisait cette violence et il a dit qu'il reconnaissait que les femmes avaient raison de s'inquiéter dans ces situations.

Mardi, la présidente de la FFQ, Françoise David, et la coordonnatrice du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, ont dénoncé l'attitude de M. Toussaint lundi, quand il a dû admettre publiquement qu'il avait été accusé l'an dernier de voies de fait contre son épouse.

M. Toussaint a alors dit que sa femme avait appelé la police dans un moment de panique, que les accusations avaient été abandonnées et que le dossier était donc clos. Selon les deux leaders féministes, il avait alors banalisé l'incident.

Hier, M. Toussaint a aussi rencontré des représentantes de grou-

pes de femmes du comté de Mercier (qui couvre le Mile-End et le Plateau) pour s'expliquer.

M. Toussaint est le candidat du PQ dans Mercier aux élections partielles du 9 avril.

Hier, les autres candidats sont sortis de leur mutisme et ont commenté l'affaire.

Paul Cliche, candidat de la gauche uni, a déclaré qu'il y avait maintenant de quoi se poser des sérieuses questions de transparence puisque M. Toussaint, a-t-il rappelé, n'avait pas parlé à son parti avant vendredi dernier de ses déboires matrimoniaux et de la faille personnelle qui a suivi. Il a aussi déclaré que la violence conjugale était un fléau.

Nathalie Rochefort, candidate libérale, a déclaré de son côté que comme femme elle avait été extrêmement troublée par toute l'affaire et que le candidat avait fait preuve d'un manque de jugement en minimisant l'affaire et en ne parlant pas de ses problèmes à son parti à l'avance.

Pour le reste, ont dit les deux candidats, ce sera aux électeurs de Mercier de juger.

## Landry ne demandera pas le retrait de la candidature de Claudel Toussaint

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le premier ministre Bernard Landry n'a pas l'intention de demander le retrait de la candidature de Claudel Toussaint dans l'élection partielle de Mercier.

Selon les informations obtenues hier soir par *La Presse*, la vice-présidente du Parti québécois, Marie Malavoy, était aussi d'accord pour cautionner la candidature de M. Toussaint sur qui planait des allégations de violence conjugale. En soirée, M. Landry était en conférence téléphonique avec les membres de la direction nationale du PQ, mais l'issue de l'échange ne faisait guère de doute. M. Toussaint pourra porter les couleurs du PQ à l'élection partielle du 9 avril.

À l'Assemblée nationale, hier, tout en soulignant qu'il n'avait pas encore arrêté sa décision, le premier ministre Bernard Landry n'a pas caché qu'avant tout il ne voulait pas disqualifier injustement son candidat de Mercier. De plus, légalement, il aurait été difficile pour M. Landry de désavouer un

candidat dont il a déjà signé le bulletin de candidature.

« Si la présomption d'innocence existe pour un accusé, imaginez la force qu'elle peut avoir pour un 'acquitté' », de dire M. Landry.

Pour préparer l'annonce du maintien de la candidature de M. Toussaint, le Parti québécois a aussi rassemblé le bureau péquiste de Mercier pour qu'il appuie le candidat choisi le 4 mars. De plus, à l'instigation de la permanence du PQ, M. Toussaint a rendu publique une lettre d'excuses, plaidant le manque de jugement pour les événements entourant sa séparation. En prime, on lui a fait rencontrer des groupes d'électrices dans Mercier et on a obtenu un communiqué d'appui de la communauté de race noire.

Au PQ, on n'a pas de sondages récents, mais on croit que la très large avance constatée dans les enquêtes faites avant que l'affaire Toussaint n'éclate assurerait quand même la victoire du candidat péquiste, dans ce comté acquis depuis 1976.

À l'Assemblée nationale hier, le chef libéral, Jean Charest, a souligné que M. Toussaint avait dû prendre des engagements en vertu de l'article 810 du Code criminel avant d'obtenir son acquittement. En vertu de cet engagement, M. Toussaint ne pouvait s'approcher à moins de 300 mètres de la résidence ou du lieu de travail de son ex-conjointe.

Au bureau de M. Landry on soutenait que l'acceptation d'un tel engagement était toujours une formalité discutée entre avocats et n'était pas réservée à un prévenu belliqueux.

Cet article relève « des techniciens », a dit hier M. Landry soulignant que des hommes publics avaient, dans le passé, été condamnés pour de telles offenses, sans que leur carrière politique ne soit compromise. « Les gens ont surmonté bravement et courageusement des difficultés. Si cela a pu arriver dans certains cas de condamnation, est-ce que cela ne pourrait pas arriver aussi dans des cas d'acquiescement ? » a dit M. Landry.

MONDE

# Vladimir Poutine « démilitarise » son gouvernement

Le président russe profite du remaniement pour placer ses hommes de confiance aux postes clés

d'après AFP

**MOSCOU** – En nommant, hier, des civils à la tête des ministères de la Défense et à l'Intérieur, le président russe Vladimir Poutine cherche, comme il l'a dit, à « démilitariser la vie publique » en Russie et, surtout, place ses hommes de confiance aux postes clés du gouvernement Kassianov.

Le nouveau ministre de la Défense, Sergueï Ivanov, 47 ans, est un ex-officier du KGB, comme le président lui-même et originaire de Saint-Petersbourg, comme le chef de l'État.

Il est désormais chargé de mettre en oeuvre la réforme de l'armée qu'il avait préparée alors qu'il dirigeait, depuis novembre 1999, le Conseil de sécurité nationale.

Son projet est axé sur la modernisation des forces conventionnelles au détriment des fusées nucléaires héritées de l'époque soviétique. Il suppose aussi un nouveau partage des compétences entre l'armée et le ministère de la Défense, ce dernier devant être dirigé par un civil.

La personnalité du ministre sortant, le maréchal Igor Sergueïev, l'un des créateurs des forces de missiles, était en contradiction flagrante avec ces objectifs. Poutine l'a confirmé en des termes diplomatiques lors d'une réunion au



Le maréchal Igor Sergueïev (à gauche) doit céder sa place à la tête du ministère de la Défense à Sergueï Ivanov. Ce nouveau ministre, un proche de Poutine, est considéré comme l'étoile montante du pouvoir russe.



Photos REUTERS

Kremlin consacrée au remaniement.

« Nous avons parlé avec Igor Sergueïev et sommes venus à la conclusion que pour mener la réforme de l'armée, il faut confier le

ministère de la Défense à un civil », a-t-il expliqué.

Cette évolution devient encore plus visible avec une première, la nomination d'une femme comme vice-ministre de la Défense, en la

personne de Lioubov Koudelina, ex-vice-ministre des Finances.

À l'Intérieur, le général Vladimir Rouchaïlo cède la place à un parlementaire, Boris Gryzlov, chef du parti pro-Kremlin Unité. « C'est

une nomination politique », a souligné Poutine.

Sur un autre plan, le remaniement éloigne délicatement des membres de l'ancienne équipe de Boris Eltsine des postes clés. Sans pour autant les faire disparaître dans une trappe. Ainsi, le général Rouchaïlo occupera le poste libéré par Ivanov à la tête du Conseil de sécurité.

De même, le chef de la police fiscale, Viatcheslav Soltaganov, passe la main à Mikhail Fradkov et se retrouve lui aussi au Conseil de sécurité, où il s'occupera de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Enfin, le remplacement d'Evgueni Adamov par Alexandre Roumiantsev au ministère de l'Énergie atomique permet à Poutine de se séparer d'un homme impliqué dans un scandale de corruption et fortement critiqué par les écologistes.

Le nouveau ministre de la Défense, un proche de Poutine, est considéré comme l'étoile montante du pouvoir russe. Il avait pris l'habitude d'intervenir dans tous les dossiers, ceux de sécurité bien sûr, mais n'hésitant pas également à assurer que la Russie rembourserait sa dette ou à faire des déclarations générales de politique étrangère. Le ministre des Affaires étrangères, Igor Ivanov, supportait mal cette concurrence.

Sergueï Ivanov a travaillé pendant presque 20 ans dans le renseignement extérieur, notamment en Suède, en Grande-Bretagne et au Kenya.

RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

## L'administration Bush court-circuite le Protocole de Kyoto

d'après AFP

**WASHINGTON** — L'administration Bush considère désormais le Protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique comme lettre morte et veut convaincre ses partenaires de développer de nouvelles approches pour combattre l'effet de serre, a indiqué hier la Maison-Blanche.

« Le président se préoccupe du réchauffement climatique et il estime qu'il s'agit d'un sujet sérieux qu'il entend aborder avec nos amis et nos alliés pour élaborer un plan impliquant aussi bien les pays en développement que les pays développés », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer.

La veille, l'administratrice de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA), Christine Todd Whitman, avait déclaré que les États-Unis n'avaient « aucun intérêt à mettre en oeuvre », le Protocole de Kyoto.

L'hostilité de Washington à l'égard de dispositions clés de cet accord signé en 1997, y compris par les États-Unis, n'est pas nouvelle.

La grande majorité des membres du Sénat américain s'étaient déclarés opposés à sa ratification et en novembre dernier, lors de négociations sur le climat à La Haye, les pays signataires du protocole n'avaient pu se mettre d'accord sur une réduction des émissions des gaz à effet de serre, en partie en raison du refus de Washington d'accepter les limites proposées.

Mais Bush a décidé récemment d'aller plus loin, en ignorant désormais le traité et en annonçant le 13 mars sa décision de renoncer à réglementer les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), contrairement à ce qu'il avait promis durant sa campagne présidentielle.

Fleischer a expliqué hier que le retrait des États-Unis du protocole ne se posait même pas, ce pays n'ayant pas ratifié ce texte pas plus que les 55 autres signataires de cet accord, à l'exception de la Roumanie. Il a indiqué que Bush avait demandé à son administration de procéder à un réexamen complet des moyens de confronter l'effet de serre.

Un autre porte-parole de la Maison-Blanche, Mary Ellen Country-

man, a indiqué que Washington ne serait pas nécessairement absent de la prochaine réunion de la conférence de Kyoto, à Bonn en juillet prochain.

Le porte-parole du Département d'État, Richard Boucher, a assuré que Washington ne cherchait pas à retirer sa signature du protocole. « Nous cherchons à développer des technologies, des incitations et d'autres moyens créatifs de lutter contre l'effet de serre » a-t-il dit.

Des responsables de l'opposition démocrate ont accusé l'administration Bush de s'engager dans une voie unilatéraliste sur les questions d'environnement.

La décision de Bush, mal accueillie par les Européens, avait constitué un désaveu pour Whitman qui, quelques jours auparavant, leur avait assuré que les États-Unis imposeraient à l'industrie américaine une réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Le sujet devrait probablement être abordé lors des entretiens que Bush aura aujourd'hui avec le chancelier allemand, Gerhard Schroeder.

MACÉDOINE

## Un député albanais rallie les rebelles de l'UCK

d'après AFP

**SKOPJE** — Un député du principal parti albanais de Macédoine a annoncé qu'il avait rejoint les rebelles de l'Armée de libération nationale (UCK) des Albanais de Macédoine, dans un communiqué diffusé hier à Skopje.

Hisni Shaqiri, 52 ans, membre du Parti démocratique des Albanais (DPA), représenté au gouvernement macédonien, a appelé son électoral et les autres partis albanais à suivre son exemple.

« Moi, Hisni Shaqiri, à partir d'aujourd'hui, je parle depuis Lipkovo et vous informe que j'ai suspendu mes fonctions au Parlement et au sein de la présidence du DPA, et que je rallie l'UCK en ces moments où l'armée albanaise s'oppose aux forces militaires macédoniennes », a affirmé le député.

Lipkovo est un village du nord de la Macédoine où les forces macédoniennes ont lancé hier une nouvelle offensive contre la guérilla albanaise, qui tient toujours des positions dans cette région, limitrophe du Kosovo.

« J'invite mon électoral à me sui-

vre et à passer du côté de ceux qui luttent pour la liberté », a ajouté Shaqiri, adressant le même appel à tous les autres partis albanais de Macédoine. « Celui qui voudra me voir me trouvera à la première ligne de front », a-t-il conclu.

Les Albanais, qui disent constituer plus d'un tiers des 2 millions d'habitants de la Macédoine, sont représentés au Parlement macédonien par 25 députés, dont quatre indépendants, 11 députés du DPA et 10 du Parti pour la démocratie et la prospérité.

Un officier macédonien a été tué et deux soldats ont été blessés hier lorsque leur véhicule a heurté une mine antichar, dans le nord de la Macédoine, selon le porte-parole de l'armée, le colonel Blagoja Markovski. L'incident s'est produit près du village de Tanusevci, un ancien quartier général des rebelles de l'Armée de libération nationale (UCK) des Albanais de Macédoine.

Le 4 mars, deux soldats ont été tués sur la même route dans l'explosion d'une mine antichar sous leur véhicule. Tanusevci est situé à cheval entre la Macédoine et la province serbe du Kosovo.

# BRAVOLVO!

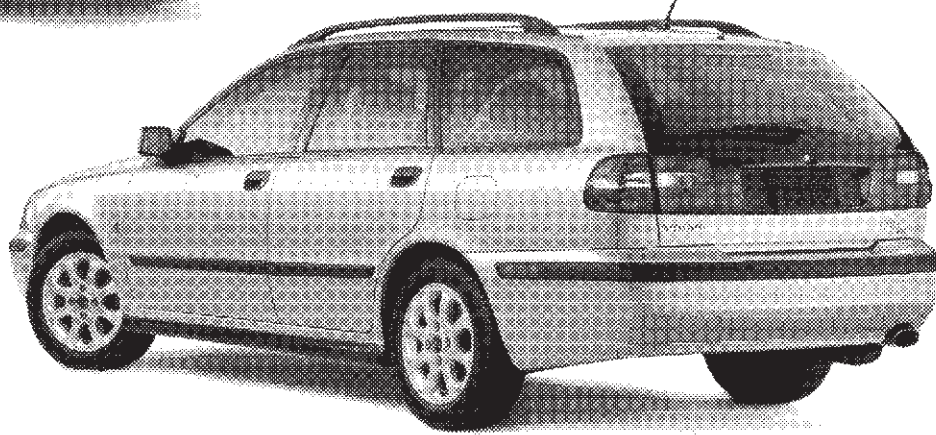


**VOLVO S40**  
Meilleure voiture à vocation familiale 2001\*

Louer pour  
**399 \$**  
/mo (48 mois)  
avec acompte de 3 695 \$

**VOLVO V40**  
Meilleure familiale 2001

Louer pour  
**419 \$**  
/mo (48 mois)  
avec acompte de 3 195 \$



**VOLVO**  
pour la vie

Un prix bien mérité.  
Un prix bien pensé.

Les experts du journalisme automobile ont accordé des prix convoités aux Volvo S40 et V40. Les concessionnaires Volvo vous offrent à un prix des plus avantageux. Vous avez tout à gagner avec la S40 et la V40.

- MOTEUR TURBOCOMPRESSE À 160HP
- SACS GONFLABLES FRONTAUX À DÉPLOIEMENT ADAPTÉ
- SIÈGES À PROTECTION ANTICONTRECOUP
- RIDEAUX GONFLABLES LATÉRAUX
- SYSTÈME DE PROTECTION EN CAS DE COLLISIONS LATÉRALES
- CAGE DE SÉCURITÉ EN ACIER HAUTE RÉSISTANCE
- FREINS ABS RÉPARTITION ÉLECTRONIQUE DU FREINAGE

Association des Journalistes Automobiles du Canada  
Association des Journalistes Automobiles du Québec

le groupe VOLVO  
Montreal: UPTOWN VOLVO 4500, rue Paré (514) 737-8668  
Saint-Hyacinthe: AUTOMOBILES CHICOINE INC. 855, rue Johnson (450) 771-7905  
Sainte-Agathe: FRANKE VOLVO 160, rue Principale (819) 326-4775  
Laval: VOLVO DE LAVAL dir. de Boulevard St-Martin Auto 1430, boul. St-Martin Ouest (450) 667-4960  
Pointe-Claire: VOLVO POINTE-CLAIRE 15, Auto Park (514) 630-3666  
Saint-Léonard: JOHN SCOTTI AUTO LTEE 4375, boul. Métropolitain Est (514) 775-9394  
Brossard: VOLVO DE BROSSARD 9403, boul. Taschereau (450) 659-6688

\* PDSF pour un Volvo S40/V40 2001 : 31 400 \$/302 400 \$. Taxe de bail de 6,25% offert sur les voitures S40 et V40 de modèles 2001. Cette offre temporaire est disponible par l'entremise des détaillants Volvo participants et des Services financiers Automobiles Volvo du Canada sur approbation du crédit aux clients au détail admissibles seulement. Exemple de location à long terme d'une Volvo S40/V40 2001 : avec acompte ou échange équivalent de 3 695 \$/3 195 \$. 398,30 \$/419,60 \$ par mois, basé sur 48 mensualités totales de 19 118,40 \$/20 140,80 \$. Achat à la fin du bail pour 13 781,50 \$/14 542,00 \$. Frais et préparation de 1 050 \$, taxes, immatriculation et assurances en plus. Première mensualité et dépôt de sécurité de 500 \$, requis. Le bail prévoit une allocation de 20 000 kilomètres par année (0,08 \$ par kilomètre excédentaire). Le détaillant peut louer ou vendre moins cher. Pour plus de détails ou d'autres options de location, voyez votre détaillant Volvo. © 2001 Automobiles Volvo du Canada Ltee. \*Volvo pour la vie est une marque de commerce d'Automobiles Volvo du Canada Ltee. N'oubliez pas de boucler votre ceinture. Visitez www.volvocanada.com. AJAC "Meilleure voiture à vocation familiale" 2001 (plus de 25 000 \$) - S40, et "Meilleure familiale" 2001 - V40.

| MEXIQUE |

# Les Indiens zapatistes secouent le Congrès

BRIGITTE MORISSETTE  
collaboration spéciale

MEXICO — Le Mexique vient de vivre sa deuxième journée historique, sinon la plus insolite, après la victoire électorale du président Vicente Fox, le 2 juillet dernier. Pour la première fois dans son histoire parlementaire, le Congrès mexicain a dû écouter et interroger durant plus de cinq heures des guérilleros masqués, doublés du statut d'insurgés indigènes.

Les zapatistes — dont une femme Esther — ont fait avancer la cause autochtone et ont imposé leur légitimité comme porte-parole des 10 millions d'Indiens du Mexique. Mais les millions de Mexicains suspendus durant plus de cinq heures aux stations de télé et de radio transmettant l'événement en direct ont eu droit à un autre coup de théâtre. Marcos, qui réclamait inlassablement depuis six ans de s'adresser au Congrès, a brillé par son absence. Quelques députés et sénateurs en ont pris ombrage et accusé Marcos d'avoir abusé de leur bonne foi.

La stratégie de Marcos a néanmoins triomphé une fois de plus comme lorsqu'il a posé son ultimatum, la semaine dernière, et forcé le Congrès à l'entendre à sa plus prestigieuse tribune. La longue marche amorcée fin février de San Cristobal de Las Casas à Mexico se termine dans un triomphe pour les indiens zapatistes... et pour le sous-commandant qui a su se retirer du décor au moment où ses critiques l'accusaient d'usurper la cause indigène pour faire mousser ses intérêts personnels.

Mais le président Fox, entraîné dans un véritable bras de fer avec le leader des insurgés zapatistes, est loin d'avoir lui-même perdu la première grande bataille politique de son mandat. Le matin même où les congressistes attendaient Mar-



Photo REUTERS  
Pour la première fois dans son histoire parlementaire, le Congrès mexicain a écouté et interrogé les Indiens zapatistes qui ont pris place vêtus en guérilleros masqués.

cos et les Indiens zapatistes, Fox inaugurait un forum international sous le thème de la pauvreté. Interrogé sur le projet constitutionnel d'accorder de nouveaux droits aux indigènes — y compris leur droit à l'autonomie —, Fox a lancé :

« C'est un acte de justice élémentaire. Un acte qui va grandir le Mexique. On pourra dorénavant lui reconnaître la qualité morale d'un pays qui se préoccupe des exclus. »

Dans le premier discours de la

journée au Congrès, Esther, vêtue de blanc, son joli visage enveloppé du passe-montagne zapatiste en laine noire, a conquis les parlementaires et les millions de Mexicains branchés à la télé ou à la radio. Elle avait le ton juste pour parler des exclus parmi les exclus : les femmes. Pas de rhétorique, ni de prose poétique à la Marcos. Le plus important de son discours a été de reconnaître les efforts de paix du président Fox, en promettant : « On ne va pas répondre à la paix par la guerre. »

Une petite phrase du « commandant » Tacho a voulu apaiser les plus vives inquiétudes des parlementaires qui entreprennent l'étude du projet de nouveau statut indigène : « Les Indiens veulent pratiquer l'autonomie non pas comme une séparation, mais comme l'application de notre droit à l'autodétermination. »

Les députés avaient consenti à prêter leur plus prestigieuse tribune aux zapatistes, la semaine dernière, en espérant croiser le fer durant six heures avec Marcos. Une fois de plus Marcos a joué au chat et à la souris. Mais Esther aura peut-être fait avancer la cause des Indiens — et de toutes les femmes du Mexique — en proclamant le droit à la différence. Dans son habile discours, elle s'est adressée directement aux députés en comparant l'autonomie dont ils jouissent à titre de parlementaires à l'autonomie (dans l'unité nationale) telle que l'entendent les zapatistes.

Cela dit, le président Fox, anxieux de payer une dette séculaire aux indigènes en reconnaissant leurs « usages et coutumes », s'engage sur une voie qui apparaît aux observateurs extrêmement complexe, longue, tortueuse. Et son parti (l'Action nationale) qui a boudé par son absence l'intervention zapatiste ne semble pas animé du désir de lui faciliter le voyage !

## Le sommet arabe déçoit : aucun résultat concret

d'après AFP

AMMAN — Les dirigeants des 22 membres de la Ligue arabe ont adopté hier des décisions modestes ouvrant la voie à une intégration économique, mais n'ont pas fixé de date limite pour la réalisation de ce projet.

À la clôture d'un sommet ordinaire à Amman, ils se sont engagés à se retrouver dans sept mois au Caire, à l'invitation du président égyptien Hosni Moubarak, pour un « sommet économique » afin d'élaborer leurs stratégies.

« Nous saluons la proposition égyptienne d'accueillir le premier sommet économique arabe, en novembre 2001 au Caire avec la participation de représentants des gouvernements, du secteur privé et d'institutions régionales et internationales », ont-il dit dans leur résolution finale.

Mais ceux qui attendaient des résultats concrets étaient déçus, les dirigeants ayant passé le plus clair de leur temps, au cours de deux jours de délibérations, à tenter de régler la question Irak-Koweït.

« Il n'y a aucun engagement pratique, seulement des généralités. Le problème est comment concrétiser », a déclaré l'économiste jordanien Fahed Fanek. « Des mots comme accélérer, réduire, fusionner sont intéressants. Nous sommes habitués dans le monde arabe à ce qu'ils ne figurent que sur le papier », a-t-il ajouté.

Sept résolutions à caractère économique ont été adoptées par le sommet sur les 52 points de la résolution finale. « Nous prendrons les mesures nécessaires, en tenant compte des circonstances de chaque pays, pour accélérer la finalisation du projet de création de la zone franche arabe », écrit-on.

Les dirigeants arabes ont également décidé « dans l'immédiat de supprimer les barrières douanières », qui entravent le développement du commerce interarabe. Ce commerce ne représente que 8 % du total de leurs échanges. Le sommet a également décidé la création d'une union douanière arabe, le développement du transport, des télécommunications et de l'information technologique.

L'objectif à long terme est d'appliquer une décision prise au sommet arabe de 1996 d'établir une zone franche arabe vers 2007 pour faire face aux défis de la mondialisation.

Plusieurs ministres de l'Économie et de l'Industrie espéraient vendredi dernier que leurs dirigeants ramèneraient cette date à 2005. Mais aucun délai limite n'a été fixé en dépit des appels pressants lancés par plusieurs dirigeants arabes, notamment par l'hôte du sommet, le roi Abdallah II de Jordanie.

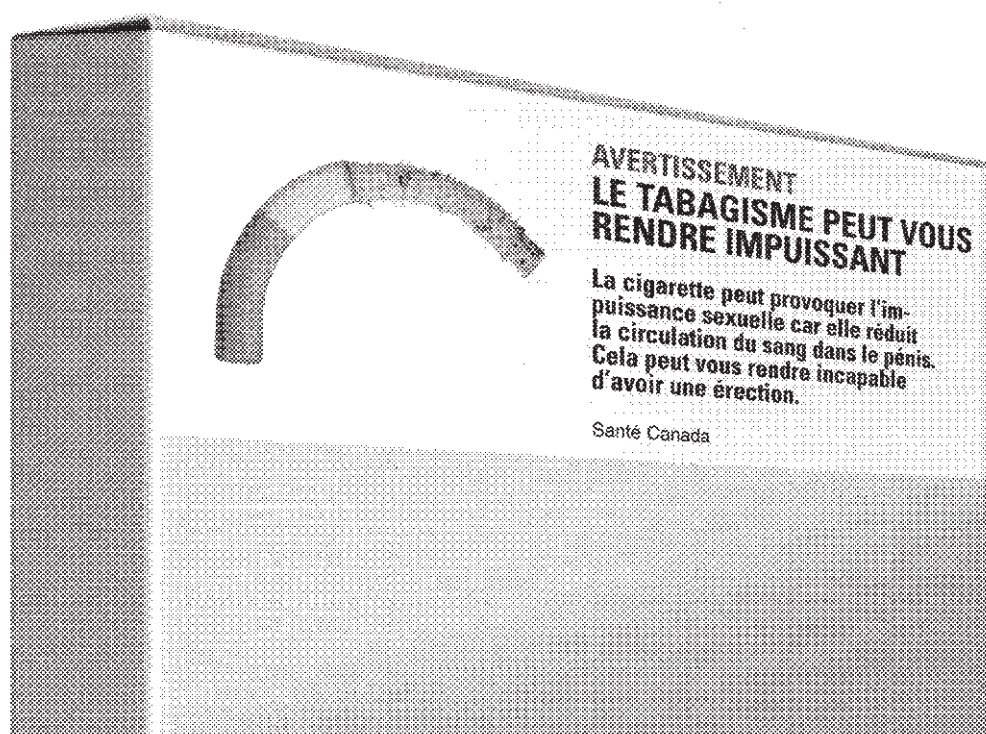
« Les développements dans le monde font apparaître plusieurs défis, dont l'émergence de blocs économiques, qui visent (...) à servir leurs intérêts », avait-il déclaré à l'ouverture du sommet mardi. « Il est impératif de constituer un rassemblement intégré capable de s'adapter à ces développements », ajoutait-il.

Le président Moubarak a indiqué qu'il était important de renforcer les liens entre les pays arabes par des projets d'infrastructures, comme les projets de liaison du réseau électrique ou gazier.

Au début de mars, la Jordanie et la Syrie avaient connecté leurs réseaux électriques avec celui de l'Égypte dans le cadre d'un programme régional d'intégration et les trois pays avaient mis la dernière touche à un accord d'un milliard de dollars US pour fournir du gaz au Liban.

Fanek a qualifié ces initiatives de « bons signes », mais restait sceptique quant à l'adoption de mesures concrètes.

Les **NOUVELLES MISES EN GARDE** de Santé Canada sur les paquets de cigarettes...



Il est temps de voir si la cigarette est vraiment sexy.

www.infotabac.com  
1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

Canada

# Jacques Chirac convoqué chez le juge dans une affaire de corruption

Le président français invoque la séparation des pouvoirs pour refuser de témoigner



**LOUIS-BERNARD ROBITAILLE**  
collaboration spéciale  
**LA PRESSE À PARIS**

On pouvait s'attendre à ce genre de complications judiciaires pour le président Jacques Chirac depuis la fin du mois de septembre dernier, mais la nouvelle a quand même fait l'effet d'une bombe politique.

Dans son numéro d'hier — paru à trois heures du matin, heure de Paris —, le *Parisien* révélait que Jacques Chirac avait reçu la veille une convocation officielle du juge Éric Halphen, qui instruit le dossier explosif des HLM de Paris.

Le président de la République ne pouvant être poursuivi pendant son mandat que par la Haute Cour de justice, M. Chirac était convoqué à titre de simple témoin. Mais cette affaire des HLM vise le système de financement illégal du RPR, le parti chiracien, sur une dizaine d'années, et concerne quelques dizaines de millions de dollars. D'autre part, des témoignages embarrassants mettent directement en cause celui qui était jusqu'en 1995 à la fois maire de Paris et président du Rassemblement pour la République.

Même si elle ne peut, en quelque cas de figure que ce soit, mener à une mise en examen en cours de mandat, une déposition du président aurait à elle seule un effet désastreux en matière d'image. Et Dieu seul sait ce qui ressortirait de cette longue confrontation judiciaire, qui aurait la forme d'un interrogatoire serré.

À la présidence de la République, on envisageait depuis plusieurs mois la possibilité d'une telle convocation. C'est à une vitesse stupéfiante que l'Élysée a publié, dès 6 h 05 du matin, un communiqué officiel : « Le président de la République ne peut déférer à une telle convocation, contraire au principe de la séparation des pouvoirs comme aux exigences de la continuité de l'État. » Ajoutant que si le président « avait décliné des informations susceptibles d'éclairer l'autorité

judiciaire, il n'aurait pas manqué de les porter à la connaissance de celle-ci ».

En décembre dernier, Jacques Chirac avait expliqué dans une longue interview à la télévision que, tout en le regrettant hautement, il ne « pouvait pas » se rendre à la convocation d'un juge en raison de sa fonction présidentielle. Point à la ligne.

Le problème, c'est qu'il existe sur ce point précis un flou juridique total. Contrairement au premier ministre britannique (ou canadien) ou au président des États-Unis, le président français, depuis les décisions contestées du Conseil constitutionnel en janvier 1999 et octobre 2000, échappe durant son mandat à toute poursuite de la justice pénale « ordinaire » et ne peut être jugé que par la Haute Cour de justice (formée de parlementaires). Cela le dispense-t-il de répondre à une convocation en tant que simple témoin ? Rien ne permet de l'affirmer.

Dans le cas qui nous occupe, le simple « témoin » Chirac aurait à répondre à des questions du genre : est-il vrai que c'est « sur vos ordres » que Jean-Claude Méry, le financier occulte du RPR, a « collecté » entre 1985 et 1992 quelque 35 millions de francs par année auprès d'entreprises travaillant pour l'office des HLM de Paris ? est-il vrai que, le 5 octobre 1986, comme l'affirme M. Méry, celui-ci a remis une somme de 5 millions de francs en liquide à l'un de vos collaborateurs, et en votre présence ?

Des questions bien embarrassantes, devenues inévitables depuis la publication, en septembre dernier, de l'explosif « confession posthume » de Jean-Claude Méry. L'ancien « faux facturier » du RPR y décrivait avec un luxe de détails comment il avait mis en place vers 1985 un véritable système de racket d'entreprises de BTP en échange de contrats pour la mairie ou la région parisienne. « Cela se faisait sous les ordres de M. Chirac », affirmait Jean-Claude Méry.

Quelques semaines plus tard, une autre ancienne trésorière du RPR, Louise-Yvonne Casetta, mettait également indirectement en cause l'ancien maire de Paris, qui était « tenu au courant » des « dons » des entreprises.

On comprend donc pourquoi le président Chirac n'a aucune intention de se rendre à cette convocation, même comme témoin. Selon la loi, le juge d'instruction Halphen a le pouvoir théorique de contraindre quiconque à venir témoigner, y compris « par la force ». Il peut également se contenter, assez étrangement, de condamner le témoin récalcitrant à une amende : ce fut le cas ces dernières an-



Le président français, Jacques Chirac, encadré par des officiers du protocole dans l'escalier de l'Élysée.

nées pour un ancien ministre du président Mitterrand.

Le juge peut également décider... de ne pas insister, puisqu'il s'agit du chef de l'État. Ce serait de loin l'hypothèse la moins défavorable pour M. Chirac. La gauche, très prudente dans ce domaine des « affaires », éviterait de souffler sur le feu. Il n'en resterait pas moins des traces politiques.

Impossible à l'heure actuelle de prévoir ce que sera l'attitude du juge Éric Halphen, 41 ans mais réputé fort coriace, dans un contexte politico-judiciaire où les « petits juges », depuis des années, bousculent toutes les vieilles règles de subordination vis-à-vis du pouvoir politique.

## Une immunité des plus blindées

d'après AFP

PARIS — Le président de la République française apparaît comme l'un des chefs d'État ou d'exécutif les mieux protégés au monde face aux poursuites judiciaires, du moins selon l'interprétation de la constitution faite hier par Jacques Chirac et son entourage.

Chirac affirme qu'elle lui octroie une immunité extrêmement large qui couvre également l'obligation de comparaître en qualité de témoin.

La Constitution et la lecture qu'en a faite le Conseil constitutionnel placent le président français quasiment à l'abri de tout contact avec la justice, sauf dans le cas d'une haute trahison.

La procédure en destitution lancée en 1999 contre le président Bill Clinton aux États-Unis dans l'affaire Monica Lewinsky est l'exemple d'un système beaucoup moins restrictif.

Certains chefs d'exécutifs de grands pays démocratiques ne peuvent se prévaloir d'aucune immunité ou même d'aucune procédure spéciale. Ainsi, le premier ministre britannique, comme les ministres, est passible des tribunaux et peut être appelé à comparaître. Ils peuvent être poursuivis et peuvent eux-mêmes en référer aux tribunaux, selon un expert de l'université Warwick, John McEldowney.

Dans la grande majorité des pays, les règles constitutionnelles prévoient des mécanismes spéciaux pour les poursuites contre le chef de l'État ou le chef du gouvernement. Il peut s'agir d'une levée d'immunité par le Parlement ou une commission ad hoc du Parlement permettant aux juridictions ordinaires d'entendre un premier ministre ou un président. Certains pays prévoient que les poursuites ont lieu devant une juridiction spéciale, devant la Cour suprême ou une émanation de celle-ci.

En Suède, le premier ministre et les ministres sont susceptibles d'être traduits devant un tribunal. La décision est prise par le « comité sur la constitution » du Parlement. En Finlande, le président de la République, le premier ministre et les membres du gouvernement peuvent être traduits devant une « Cour d'État » composée de juges de la Cour suprême. La décision de traduire est prise par le Parlement.

En Espagne, le président du gouvernement et les ministres sont pénalement responsables mais ne peuvent être poursuivis que par le Tribunal suprême. En Grèce, si des poursuites pénales sont engagées contre le président ou le premier ministre, c'est la chambre monocratérale qui doit lever l'immunité. Si elle est levée, fait rare, une Cour spéciale est constituée, composée de trois juges de la Cour suprême et de trois présidents de Cours d'appel.

## Raids israéliens après un autre attentat palestinien

d'après AFP

RAMALLAH, Cisjordanie — Deux Palestiniens, un membre de la Force-17, la garde personnelle du président Yasser Arafat, et une femme ont été tués et plus d'une soixantaine blessés hier soir lors de raids d'hélicoptères israéliens sur Ramallah et sur la bande de Gaza.

Deux adolescents israéliens et un kamikaze palestinien ont péri hier matin dans un nouvel attentat suicide près de Névé Yamin, à l'entrée de la Cisjordanie, au nord-est de Tel-Aviv. Quatre autres adolescents ont été blessés, dont un très grièvement. Le kamikaze a fait exploser une charge devant un groupe de jeunes Israéliens, dans une station-service.

L'attentat a été revendiqué par la branche armée du mouvement islamiste palestinien Hamas. Deux autres attentats à la bombe ont été évités à Netanya et Peta Tikvah, deux villes proches de Tel-Aviv.

Dans les faubourgs de Ramallah, à Beitounia, Souad Cheikh, une Palestinienne de 30 ans, a été tuée alors qu'elle marchait dans la rue, par des balles de mitrailleuses tirées par des hélicoptères israéliens, a-t-on appris de source hospitalière.

Dans la bande de Gaza, plus de soixante Palestiniens, presque tous membres des forces de sécurité ont été blessés, dont deux grièvement, selon les mêmes sources. Cinquante blessés dont deux civils ont été hospitalisés à Gaza. Il s'agit de membres de la Force-17, de la marine palestinienne et du service de sécurité publique.

## Le ministère du Revenu du Québec prolonge les heures d'ouverture de ses services téléphoniques

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2001, durant la période de pointe des déclarations de revenus (impôt des particuliers et impôt des particuliers en affaires), vous pourrez nous joindre par téléphone au (514) 864-6299 ou, sans frais, au 1 800 267-6299.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 20 h 30  
Mercredi : 10 h à 20 h 30

**Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière**  
4, Place-Laval, bureau RC-150  
Laval (Québec) H7N 5Y3

**Direction régionale de Montréal-Ouest**  
705, chemin du Trait-Carré  
Laval (Québec) H7N 1B3  
*Les services à cette adresse sont accessibles uniquement par écrit ou par téléphone.*

**Direction régionale de Montréal-Centre**  
Complexe Desjardins  
C. P. 3000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1A4

**Direction régionale de la Montérégie**  
Place-Longueuil  
825, rue Saint-Laurent Ouest  
Longueuil (Québec) J4K 5K5  
855, boulevard Industriel  
Saint-Jean-Iberville (Québec) J3B 7Y7  
101, rue du Roi  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4N1

**Direction régionale de Montréal-Est**  
Village Olympique, pyramide Est  
Bureau 4000  
5199, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1T 4C2  
*À l'angle de la rue Sherbrooke et du boulevard l'Assomption.*

Encore plus d'accessibilité pour mieux vous servir, dans la région métropolitaine

**Québec**   
Ministère du Revenu

2944987

## Au cœur du Vieux-Québec



**Forfait ski**

À partir de **139\$\*** par nuit minimum 2 nuits  
À partir de **149\$\*** pour 1 nuit  
Pour 2 personnes

- 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
- 2 billets de ski pour une journée à l'une des 3 stations
- 20% de rabais sur le total de la facture de votre dîner du soir à « La Table du Manoir »
- Accès à la piscine intérieure/sauna et club santé



**Manoir Victoria**



LE MASSIF



www.manoir-victoria.com

Renseignez-vous sur nos autres forfaits

1 800 463-6283

2920040A

2920045

2940262

## La Presse

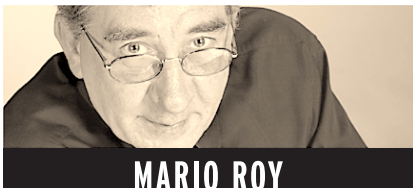
ANDRÉ DESMARAIS &gt; Président du conseil d'administration

GUY CREVIER &gt; Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS &gt; Vice-président et éditeur adjoint

YVES BELLEFLEUR &gt; Directeur de l'information ALAIN DUBUC &gt; Editorialiste en chef

## Le moindre mal



MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

C'est ce qu'on désigne en chinois comme une *no-win situation*, à la fois pour le Parti québécois et pour Claudel Toussaint. Le tout constituant un déprimant point d'arrivée pour une campagne qui a débuté avec l'affaire Michaud, s'est poursuivie avec la désertion d'une phalange de militants péquistes et s'achève avec la déconfiture du candidat de l'establishment du parti — lequel parti, soit dit en passant, a manqué de vigilance dans cette histoire.

Quelle que soit, en effet, la décision que prendra vraisemblablement aujourd'hui le premier ministre et président du PQ, Bernard Landry, sa formation va y perdre.

Soit en décrétant l'éviction et en renonçant ainsi à un château fort du parti.

Soit en présentant un candidat dont l'électorat risque de se détourner massivement, les gestes liés de quelque façon à la violence conjugale soulevant une indignation que peu de gens consentiront à taire au moment d'entrer dans l'isolement. Indice probant : à l'Assemblée nationale, hier, la ministre responsable de la Condition féminine, Linda Goupil, a elle-même rappelé que la tolérance zéro demeurerait au programme en semblable matière.

Pour le candidat, c'est encore plus déchirant que pour le parti, évidemment : il a déjà qualifié de « douloureuse » sa collision avec la dure loi de la politique, dont l'article premier stipule qu'un cadavre accroché dans le placard finira toujours par s'écrouler avec fracas dans le milieu du salon.

D'une part, Claudel Toussaint — qui a exprimé, hier, l'intention de demeurer dans la course — aura énormément de mal à vivre, à supposer qu'il soit tout de même élu le 9 avril, avec le spectre de l'incident survenu il y a un an. Mais on comprend que, pour lui, avoir à se retirer en ces circonstances serait tout aussi accablant.

Certes, le moins mauvaise solution aurait néanmoins été qu'il se désiste. Mais, puisque ça ne semble pas devoir être le cas, il appartient maintenant à Bernard Landry de déterminer ce qui, à long terme, fera le moins de tort aux électeurs de Mercier, au Parti québécois et à son gouvernement.

Il en arrivera infailliblement à la conclusion qu'il doit prier son candidat de se retirer.

Ce n'est pas parfaite justice, sans doute. Car, même s'il est soumis à un ordre de garder la paix, Claudel Toussaint a été acquitté des accusations de voies de fait portées contre lui. À strictement parler, il a le droit de se présenter. Mais, par définition, un tribunal n'a à juger qu'en vertu d'une grille juridique. Alors que l'opinion publique, elle, peut évaluer ses représentants à la lumière de données beaucoup plus diverses, subjectives, non codifiées, mais tout de même légitimes.

Le cas échéant, les électeurs de Mercier pourraient choisir parmi huit autres candidats, dont un souverainiste, représentant une large palette politique — à l'exception de la vieille droite *nationale*, façon Michaud, à laquelle Claudel Toussaint est de toute façon étranger. En outre, le Parti québécois et le gouvernement Landry s'épargneraient peut-être ainsi une défaite au goût particulièrement amer.

Pour les péquistes du comté de Mercier, à tout prendre, l'affaire était depuis longtemps horriblement mal barrée.

## À bout de souffle



MICHÈLE OUIMET

michele.ouimet@lapresse.ca

Rachel Capra Craig a été accusée du meurtre de sa fille de 14 ans, Chelsea, la semaine dernière. L'adolescente souffrait d'une maladie dégénérative grave qui exigeait des soins constants. La mère, dépressive, lui aurait administré un cocktail de médicaments, puis aurait tenté de mettre fin à ses jours.

Cette histoire tragique, qui s'est déroulée en banlieue de Montréal, a soulevé de nombreuses questions, dont celle du manque de ressources allouées aux parents qui ont fait le choix de garder leur enfant handicapé à la maison.

Chelsea souffrait du syndrome de Rett, un désordre neurologique grave. Lourde handicapée, elle se déplaçait en chaise roulante. À 14 ans, elle portait encore des couches. Le syndrome se manifeste chez les filles quelques mois après la naissance. Cette maladie dégénérative provoque un handicap mental et une infirmité motrice graves. En vieillissant, les malades deviennent grabataires, font des crises d'épilepsie et souffrent de complications cardiaques.

Les enfants affligés d'un handicap lourd drainent énormément d'énergie. Les parents doivent être disponibles 24 heures sur 24. Ils ont besoin de prendre un répit, ne serait-ce que quelques heures. Sinon, ils craquent. Québec injecte 25 millions dans des programmes de soutien qui profitent à environ 20 000 familles. Certaines peuvent recevoir jusqu'à 2000 \$, mais la plupart doivent se contenter d'un maigre 500 \$ par année, soit moins de 10 \$ par semaine. C'est peu, trop peu.

Pour obtenir de l'aide, les parents doivent se démener et investir temps et énergie pour se retrouver dans le fouillis des programmes éparpillés entre différents ministères, CLSC et groupes communautaires. Même s'ils en ont déjà plein les bras, les parents doivent cogner à plusieurs portes pour obtenir du transport, une gardienne, des loisirs, du support psychosocial ou de la réadaptation. Les services sont souvent mal coordonnés et les listes d'attente s'allongent.

Mme Capra Craig aurait pu placer sa fille dans une institution ou un centre d'accueil, mais à Mon-

tréal, il faut attendre deux ans avant d'obtenir une place. Quand un parent prend la douloureuse décision de confier son enfant à l'État, il est déjà au bout du rouleau. Les deux ans d'attente deviennent interminables car ils sont alourdis par la culpabilité et un sentiment d'incompétence.

Le ministère de la Santé admet qu'il existe des problèmes d'accessibilité et que les sommes sont insuffisantes pour répondre aux besoins énormes des familles. Si Québec ne peut pas injecter davantage d'argent, il devrait au moins faire le ménage dans ses programmes, les regrouper sous un seul chapeau, bref trouver une façon de simplifier le travail des parents en les aidant à se retrouver dans cette jungle.

■ ■ ■

La mort de Chelsea Capra Craig a aussi soulevé la question du meurtre par compassion et rappelé la tragique histoire de Robert Latimer, ce fermier de Saskatchewan qui a assassiné sa fille lourdement handicapée parce qu'il ne pouvait plus supporter ses souffrances. Latimer a plaidé qu'il l'avait tuée par amour, mais la Cour suprême a rejeté ses arguments. Un meurtre est un meurtre, ont décrété les juges à l'unanimité. Latimer a été condamné à 10 ans de prison.

Le gouvernement ne peut pas créer la catégorie du meurtre par compassion, où les sentences seraient beaucoup moins lourdes, sans ouvrir la porte à des abus. Certains parents pourraient interpréter cette magnanimité comme un encouragement à mettre fin à la vie de leur bambin atteint d'une grave maladie. On ne parle pas ici d'euthanasie ou de suicide assisté mais plutôt de meurtre car l'enfant ne peut pas se prononcer sur son propre sort. Le parent le tue car il ne peut plus supporter les souffrances — ou le fardeau — de son rejeton.

Rachel Capra Craig, Robert Latimer, deux drames qui ont un point en commun : le travail énorme, pour ne pas dire l'abnégation, qu'exige un enfant lourdement handicapé. Avec le développement de la néonatalogie, de plus en plus de bébés subissent des séquelles graves en naissant à 24 semaines, c'est-à-dire à la limite de la viabilité. Le problème des enfants lourdement handicapés risque de se poser de façon plus aiguë. Les parents vont demander de l'aide et l'État devra les soutenir afin d'éviter que d'autres Rachel Capra Craig ne craquent.

## FORUM

## LES COLS BLEUS DÉPRIMÉS ET STRESSÉS



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

## Des critiques nécessaires

Dans la foulée du Sommet de Québec qui, dans moins d'un mois, se penchera sur le dossier de la Zone de libre-échange des Amériques, nous poursuivons la publication d'une série de six articles sur la mondialisation. Notre cinquième texte porte sur la « société civile » et son apport au débat.



AGNÈS GRUDA

agruda@lapresse.ca

Nous sommes le 27 octobre 1997, à Paris. Autour de la table, il y a des négociateurs, des diplomates et des représentants d'ONG venus d'un peu partout. Parmi eux, Michelle Swenarchuk, de l'Association canadienne du droit de l'environnement. Objet de la rencontre : le projet d'Accord multilatéral sur les investissements — l'AMI.

À la même époque, la compagnie américaine Methyl Corp. vient d'intenter une poursuite contre le Canada. S'appuyant sur une clause de l'Aléna, elle prétend qu'en lui interdisant d'ajouter du MMT (un produit soupçonné d'avoir des effets toxiques sur le système nerveux) à l'essence, Ottawa la prive de profits. Le chapitre 11 de l'Aléna l'autorise à réclamer des compensations. Elle veut 250 millions.

Comme l'AMI contient une clause semblable, la nouvelle de cette poursuite plonge le petit groupe réuni à Paris dans la consternation. « Un des négociateurs s'est penché vers moi pour demander : mais le Canada ne peut pas perdre, n'est-ce pas ? », se rappelle Mme Swenarchuk.

Non, le Canada n'a pas perdu, mais il a réglé à l'amiable pour 19 millions et l'interdit sur les MMT a été levé. La rencontre a constitué un point tournant pour l'AMI qui a finalement déraillé.

Michelle Swenarchuk est membre du réseau canadien Common Frontiers, l'une des pièces de cette créature multiforme que l'on désigne sous le vocable de « société civile » et où l'on retrouve toutes sortes d'organismes inquiets de la forme que prend la mondialisation. Ce sont ces groupes qui ont fait échouer l'AMI, confirme Kimon Valaskakis, qui représentait le Canada au sein de l'OCDE au moment où l'accord multilatéral semblait filer vers une signature sans histoire. Ce seul exemple démontre comment la « société civile » peut, à l'occasion, servir de garde-fou.

■ ■ ■

À quelle enseigne idéologique logent ces critiques de la mondialisation? Prenez Lori Wallach, l'avocate américaine qui a fondé un observatoire du commerce global (World Trade Watch) du haut duquel elle a dirigé les protestations de Seattle.

Si cela ne dépendait que d'elle, l'Organisation mondiale du commerce serait plus transparente et

aurait le bras moins long et l'Organisation internationale du travail serait mieux armée pour imposer des normes internationales, a-t-elle confié au magazine *Foreign Policy*.

Nous sommes loin du marxisme-léninisme de choc. Le pendant québécois du World Trade Watch et de Common Frontiers, c'est le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC). On y retrouve le Centre québécois du droit de l'environnement, la Ligue des droits et libertés, des syndicats. C'est le RQIC qui coordonne le Sommet des peuples qui aura lieu quelques jours avant le Sommet des Amériques.

Le RQIC s'inscrit à l'intérieur de cette nouvelle mouvance de gauche qui, selon un spécialiste français des mouvements sociaux, est bien différente des contestataires des années 60. Ceux-ci s'adressaient au pouvoir politique et réclamaient la mise à mort d'un système. La « nouvelle gauche » vise les organismes internationaux et veut modifier le système, au lieu de l'abolir.

« Nous ne sommes pas contre l'intégration continentale, mais contre le modèle établi par l'Aléna », confirme Marcella Escibano, coordonatrice du Sommet des peuples.

Que reproche-t-on à ce modèle? En gros, d'avoir libéralisé le commerce sans tenir compte d'autres réalités, comme la pauvreté, les droits des travailleurs ou la protection de l'environnement, autrement que par des accords parallèles jugés inefficaces.

Le Sommet des peuples vise à formuler une contre-proposition, moins économique et plus sociale, à la levée pure et simple des barrières commerciales.

■ ■ ■

Les manifestants qui profitent



Manifestation à Seattle, lors de la rencontre de l'OMC, en novembre 1999.

de n'importe quelle réunion internationale pour s'enchaîner à des cadenas de vélo, grimper sur les murs et casser des vitrines, c'est la partie la plus spectaculaire du mouvement de protestation qui accompagne, depuis quelques années, toute rencontre politique internationale.

Le but poursuivi par les manifestants entraînés à la désobéissance civile, c'est d'empêcher la tenue de ces rencontres. Avec ses sommets parallèles, la société civile veut plutôt forcer les chefs d'État à tenir compte des effets secondaires du libre-échange. Ces tenants d'une mondialisation

révisée estiment que puisque les investisseurs ont des canaux privilégiés, dont le American Business Forum, pour influencer les décisions de l'OMC et le cours de la ZLEA, la société civile devrait elle aussi être de la partie.

Aujourd'hui, la « société civile » ne peut plus prétendre n'avoir aucun droit au chapitre. Ce n'est pas pour rien que la journaliste et militante Naomi Klein, qui tient une chronique économique politique dans le *Globe and Mail*, a été désignée comme la « personne de moins de 35 ans la plus influente au monde » par le *Times* de Londres.

Reste que ces voix critiques sont considérées comme un mal nécessaire, pas comme des partenaires indispensables au débat. Les organisateurs du Sommet des Peuples, par exemple, ont toute la misère du monde à établir un « pont » avec l'autre sommet, celui des chefs d'État.

Officiellement, le sommet officiel se penchera sur les problèmes de pauvreté, d'éducation, de démocratie. Mais la « vraie affaire », ce qui risque d'avoir le plus d'impact sur le quotidien des gens, c'est le futur traité de libre-échange. Et tout indique pour l'instant que comme dans le cas de l'Aléna, les dimensions sociales seront abordées séparément du traité commercial — et que tous les discours sur la pauvreté et l'égalité risquent d'aboutir à une jolie collection de vœux pieux.

Les organisateurs du Sommet des peuples représentent des groupes d'intérêts divers sous un parapluie un peu bâtarde, et ils ne sont certainement pas à l'abri d'erreurs, d'incohérences et de biais idéologiques. Mais ils forcent les chefs d'État à se rappeler que les traités commerciaux ont un impact bien au-delà du commerce.

Devant les incertitudes que soulève la mondialisation, devant l'érosion tranquille des mécanismes démocratiques, devant la perte du pouvoir d'influence des États, leur apport est essentiel.

Demain : Pour un *new deal* mondial

## FORUM

LA BOÎTE  
AUX LETTRES

## Allez jouer dehors !

DANS *La Presse* de ce matin, le mercredi 28 mars, je pose les yeux sur un titre particulièrement troublant au sujet de l'augmentation tout à fait abusive, 750 % en dix ans, de l'utilisation du Ritalin. Dans n'importe quel autre cas, on parlerait de progression démesurée et inflationniste pour faire plus actuel. Pour garder la forme, à la retraite, je déambule quotidiennement dans les rues du domaine où j'habite. Lorsque je rentre à la maison, je sors mon expression de vieux routier radoteur : « Pas un chat dehors ! » Pourtant, c'est un coin où il y a beaucoup d'enfants si on en juge par leur nombre aux arrêts d'autobus scolaires le matin. Mais où lâchent-ils leur fou, ces enfants ? Comment s'y prennent-ils pour faire sauter la marmite, vider leur trop-plein ? Courir, glisser, construire des forts, patiner, pour faire le plein d'air pur sans qu'il en coûte un sou. Le remède palliatif au Ritalin est là. Le grand air, celui qui permet de faire sortir le méchant, qui donne l'appétit sans développer l'obésité, celui qui crée le corps sain. « Les enfants pauvres se privent d'activités récréatives », lit-on un peu plus loin, dans le journal. Bien, voyons donc ! L'air, le soleil ne coûtent rien. Des capsules d'air pur à la place des capsules de Ritalin. « Ça ne coûte pas cher et ça rapporte bien ! » Allez jouer dehors chères petites boules « boostées » de sédentarité imposée par l'école par la force des choses. Secouez-vous les plumes de ce débordement qui vous assaille !

YVES DESLAURIERS  
Prévost

## À qui sert la police ?

ENCORE UNE FOIS, notre police a prouvé qu'elle était là d'abord pour elle-même, ensuite pour protéger la population — s'il reste du temps.

À Saint-Liboire, une femme en détresse appelle la SQ de son domicile, où vient de faire irruption son ex-conjoint. On dépêche une patrouille. À leur arrivée, les agents entendent des coups de feu. Ces valeureux défenseurs payés pour nous protéger enclenchent alors une opération qui consiste, dans un premier temps... à s'enfuir, pour ensuite revenir en force sur les lieux, armés jusqu'aux dents et blindés jusqu'au casque, et finalement investir les lieux afin de porter secours à la personne en détresse. CINQ HEURES PLUS TARD. S'étonnera-t-on qu'elle ait été retrouvée morte ?

Mon entrée en matière est confirmée de la bouche même de la porte-parole de la SQ, Mme Isabelle Gendron : « Il faut comprendre qu'il fallait d'abord assurer la sécurité de nos agents, puis sécuriser les lieux, avant d'intervenir ». La notion d'urgence là-dedans ?

Scandale. La police ne montre d'empressement qu'à se protéger elle-même, physiquement ou corporativement. Ou à se venger. Quand c'est fait, le quart de travail est terminé et la population peut toujours attendre.

Quand on ne veut prendre aucun risque, on n'entre pas dans la police, on se fait fonctionnaire.

MICHEL BRUNELLE

## La personne avant tout

M. Bernard Lapointe, Association québécoise des soins palliatifs, À L'OCCASION de votre congrès du 2 et 3 avril 2001, je vous propose de demander à votre association de changer son nom pour celui de *Association québécoise des intervenants auprès des personnes en fin de vie*. L'accent serait ainsi mis sur la PERSONNE, ses valeurs, sa conscience, sa dignité, sa liberté, ses choix. En plus, l'appellation *soins palliatifs* n'est vraiment pas claire pour tout le monde. Et, pour plusieurs qui en saisissent la clarté, il y a une malaise avec cette appellation à tendance plutôt restrictive.

Il serait alors question d'*Unité ou Service pour les personnes en fin de vie*, *Programme pour les personnes en fin de vie*, *Résidence ou Maison pour les personnes en fin de vie*. Ces désignations feraient beaucoup mieux ressortir la noblesse et la dignité de la fin de la vie, inviteraient plus à la qualité de l'accompagnement, placeraient la PERSONNE au centre et au-dessus des soins et des services, honorerait davantage les lieux qui les reçoivent.

Les mots : souvent ils nous trahissent, parfois nous trahissent, toujours nous transforment.

YVON BUREAU  
travailleur social

VOUS VOULEZ  
NOUS ÉCRIRE:  
Courrier électronique:  
edito@lapresse.ca

Le bilan de Bernard Landry:  
17 nouvelles taxes

MONIQUE JÉRÔME-FORGET  
*L'auteure est députée libérale de Marguerite-Bourgeys et porte-parole de l'opposition officielle en matière de Finances.*

À l'aube du prochain budget du gouvernement péquiste, à quoi peut-on s'attendre ? Comme d'habitude, aurons-nous droit à un ensemble d'astuces plus ou moins convaincantes pour faire croire à la population du Québec que la ministre des Finances procédera à d'importantes baisses d'impôt ?

L'ancien ministre des Finances, Bernard Landry, nous a habitué à divers artifices dans son analyse budgétaire dont le but était généralement de nous jeter de la poudre aux yeux, notamment en projetant des baisses d'impôt sur trois ans et surtout en additionnant ces mêmes baisses d'impôt, histoire de gonfler le montant annoncé et ainsi nous transmettre une image plus sympathique de son gouvernement.

En fait, c'est le grand échec de Bernard Landry. Son incapacité chronique à réduire les impôts des contribuables. Après six ans de gouvernement du Parti québécois, l'écart fiscal entre le Québec et ses principaux partenaires économiques n'a jamais été aussi grand. Ainsi, en 1994, l'écart fiscal entre le Québec et l'Ontario était de 2,4 milliards de dollars. En 1999, il est passé à 5,8 milliards de dollars. Cela représente 1160 \$ pour chacun des 5 millions de contribuables québécois.

Or, qu'en est-il au juste de ces

présümées baisses d'impôt ? Comment se fait-il que tous les citoyens que je rencontre cherchent encore la « cenne noire » de différence sur leur chèque de paye.

Ce que Bernard Landry a oublié de nous dire, c'est qu'il a aussi haussé les taxes pas moins de 17 fois durant les quatre dernières années. En cette journée de budget, j'ai pensé qu'il était souhaitable d'énumérer toutes ces hausses.

- Hausse des primes d'assurance médicaments y compris pour les personnes âgées (prime annuelle double et passe à 385 \$) ;
- Hausse de 6,5 % à 7,5 % de taux de la TVQ en 1997 (675M \$ annuellement depuis 1998) ;
- Hausse de la taxe sur les produits de tabac (19M \$ annuellement depuis 1997) ;
- Financement des investissements routiers (28 \$ par immatriculation) (105M \$ annuellement) ;
- Taxe sur les pneus neufs (14M \$ annuellement) ;
- Taxe sur les véhicules de luxe (2M \$ depuis 1998) ;
- Non indexation des tables d'impôt (167M \$ par 1 % d'inflation ; pour l'année 1999, ceci représente 400M \$) ;
- Taxe pour le Fonds de lutte contre la pauvreté ;
- Taxe sur l'essence (1,5/litre Montréal) ;
- Taxe de 2 \$ par nuitée dans les chambres d'hôtel (25M \$ annuellement depuis 1997) ;
- Taxation des forfaits touristiques (10M \$ annuellement depuis 1997) ;
- Introduction du revenu familial net (Le revenu familial net est le total du revenu des deux conjoints — soit le revenu familial — soustrait de 26 000 \$. Après 26 000 \$, les crédits d'impôt diminuent si bien que certaines augmentations de salaire sont taxées à 100 %) ;
- Récupération de crédit d'impôt



Bernard Landry

non remboursable à partir d'un revenu net de 26 000 \$ (1996-1997) ;

- La compensation de plafonnement (11M \$ en 1996 et 1997) ;
- L'abolition du remboursement de la TVQ (88M \$ annuellement depuis 1997) ;
- Hausse des taxes scolaires (elles ont doublé) ;
- Taxe du gaz et de l'électricité déléguée aux municipalités (que le gouvernement du Québec a récupéré).

Enfin les municipalités du Québec se sont vu forcées d'accepter des responsabilités additionnelles, ce qui a forcé plusieurs d'entre elles à augmenter leurs taxes.

Cette litanie de taxes que je viens d'énumérer explique en grande partie l'accroissement des revenus autonomes du Québec, qui sont passés de 33,9 milliards de dollars à 42,2 milliards de dollars de 1995 à 2000, soit 8,3 milliards de plus.

C'est donc 8,3 milliards de dol-

lars de plus que le gouvernement Bouchard/Landry a pigé dans nos poches. Ce sont donc les contribuables qui ont fourni l'effort le plus important pour éliminer le déficit. Il y a 5 millions de contribuables au Québec qui paient de l'impôt. Ce sont eux qui ont payé la note. La hausse des revenus du gouvernement sur les 5 dernières années est donc équivalente à 1700 \$ par contribuable en taxes additionnelles. Pour gagner un tel revenu après impôt, le contribuable québécois a dû augmenter ses revenus bruts d'au moins 3400 \$. Pas étonnant que la majorité des Québécois aient de la difficulté à joindre les deux bouts et aient l'impression de ne pas avoir profité de la grande vague de prospérité qui a balayé l'Amérique du Nord depuis 5 ans.

Les 17 hausses de taxes additionnelles à la croissance économique ont rempli les coffres de l'État. Manifestement, on se rend vite compte que les baisses d'impôt constituent la dernière avenue que voulait considérer Bernard Landry. Par ailleurs, avec autant d'argent de revenus additionnels, quelles ont été les priorités de ce gouvernement, lui qui ose encore, faire référence à la social-démocratie. Or, qu'a fait ce gouvernement au niveau de la santé durant les six dernières années, si ce n'est de nous offrir une médecine de corridors ou une laissez-passer pour Plattsburgh ?

Bref, le gouvernement du Parti québécois avec Bernard Landry comme ministre des Finances a plutôt choisi les subventions aux entreprises. Il est paradoxal de le voir aujourd'hui se transformer en Saint-Vincent-de-Paul, lui qui a depuis quatre ans frayé avec les plus cossus de ce monde. C'est juste que le Parti québécois n'a pas les bonnes priorités.

Plaidoyer pour un partenariat public-privé  
dans le domaine de la santé

PIERRE BRUNET  
*L'auteur est vice-président du conseil de la Banque Nationale du Canada.*

En 1993-94, le gouvernement fédéral affichait un déficit de 42 milliards, tandis que l'ensemble des provinces avaient « réussi » à accumuler un déficit combiné de 25 milliards. Avec des taux d'intérêt à long terme qui frôlaient la barre des 10 %, nos bailleurs de fonds internationaux étaient sur leurs gardes et le *Wall Street Journal* avait même prédit que le Canada finirait sous la tutelle du Fonds monétaire international...

Qui aurait pu prédire que le gouvernement fédéral afficherait un surplus de 12 milliards en 1999-2000 ?

Qu'il se dirigerait vers un autre surplus de 10 à 15 milliards cette année ? Que la Banque du Canada serait parvenue à juguler l'inflation et que les taux d'intérêt canadiens seraient inférieurs aux taux américains ? Personne. Pourtant, le Canada est aujourd'hui cité en exemple parmi les pays du G-7 pour la qualité de sa gestion des finances publiques.

Quelques années de contrôle budgétaire ont suffi pour que l'on s'imagine que notre problème d'endettement est définitivement réglé. C'est pourtant loin d'être le cas. Avec une dette publique totale excédant 820 milliards, le fédéral et les provinces consacreront cette année 64 milliards au service de la dette. C'est l'équivalent du budget de la plus peuplée des provinces canadiennes, l'Ontario !

Nos gouvernements ont accumulé sans interruption les déficits pendant plus de 20 ans et il faudra bien plus que quatre ou cinq années de surplus budgétaires pour régler en tout ou en partie un problème de cette dimension. À long terme, le Canada et le Québec devront donc se débarrasser de ce boulet s'ils veulent consacrer plus de ressources financières aux autres grands défis à l'horizon. Le temps des grandes coupures est certes terminé, bien qu'il faille continuer de lutter sans merci contre toute source d'inefficacité, et le moment est venu d'investir dans les deux grandes priorités que sont la santé et l'éducation. Je me concentrerai ci-après sur la problématique de la santé.

Dans un avenir prévisible, on

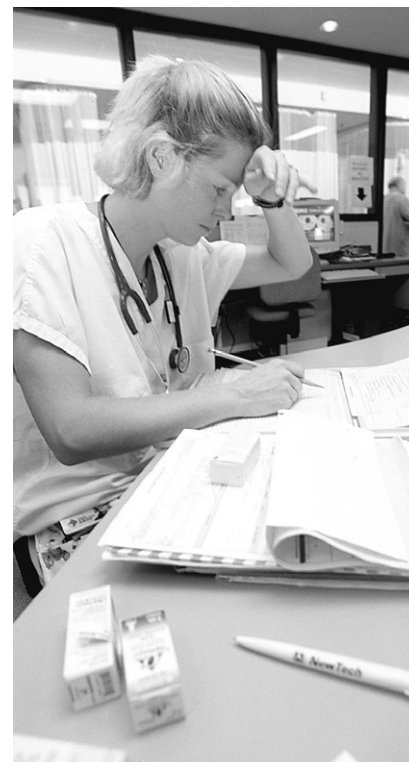
estime que les dépenses de santé croîtront de 5 % par année tandis que notre richesse collective, ou le PIB, ne progressera que de 2 à 3 % annuellement. Pire encore, le déséquilibre sera exacerbé par la courbe démographique, comme l'a mis en lumière le rapport de la commission Clair.

En effet, plus on vieillit, plus on consomme des médicaments, dont le coût augmente en moyenne de 15 % par année au Québec, ainsi que des services de santé toujours plus spécialisés et onéreux. Le problème serait de moindre gravité si notre population continuait de se renouveler, mais ce n'est pas le cas. D'ici 2021, le nombre des 0 à 14 ans diminuera de 20 % au Québec. Pendant ce temps, les 65 ans et plus augmenteront de 92 %, alors que la croissance atteindra 150 % chez le sous-groupe des 85 ans et plus. Ce renversement de la pyramide d'âge aura de graves conséquences. En 2025, une personne sur quatre au Québec aura plus de 65 ans, par rapport à une sur huit en 1996.

Sans le vouloir, nous créons une pression financière sans précédent sur le système. En 1985, le Québec consacrait 30 % de son budget à la santé et aux services sociaux. Cette année, ces dépenses mobiliseront tout près de 40 % du budget et vers 2015-2020, nous franchirons le cap des 50 %. Si un dollar sur deux de nos impôts est consacré à la santé, où le gouvernement trouvera-t-il l'argent pour investir dans l'éducation, la sécurité des citoyens, le transport, l'environnement, etc. ?

La pression est encore plus forte sur les finances publiques provinciales depuis que le fédéral ne partage plus la facture des coûts de la santé en deux avec les provinces, mais que sa contribution s'établit plutôt en fonction de la progression du PIB. Comment fera le Québec pour boucler son budget ?

La solution facile, celle d'augmenter les impôts directs ou indirects, est impraticable parce que les contribuables québécois sont déjà parmi les plus taxés au monde. Du reste, comment pourrions-nous logiquement alourdir la fiscalité québécoise quand nos principaux voisins et partenaires économiques comme l'Ontario et les États du nord-est américain ont entrepris de réduire radicalement les impôts de leurs contribuables et de leurs sociétés ? Ces baisses d'impôt créent un précédent que le Québec ne peut se permettre d'ignorer, surtout si nous voulons conserver notre avantage concurrentiel dans l'économie du savoir.



**Dans un avenir prévisible, on estime que les dépenses de santé croîtront de 5 % par année tandis que notre richesse collective, ou le PIB, ne progressera que de 2 à 3 % annuellement. Pire encore, le déséquilibre sera exacerbé par la courbe démographique, comme l'a mis en lumière le rapport de la commission Clair.**

Toute hausse du fardeau fiscal est donc à éviter.

L'expérience originale  
de la Suède

Cela nous ramène à la case départ. Peut-on envisager en même temps de diminuer la dette publique, de composer avec la croissance exponentielle des dépenses de santé et d'éducation, tout en réduisant le lourd fardeau fiscal des contribuables au Québec ? Ces défis réunis sont-ils la quadrature du cercle ? Regardons comment la Suède, un pays aux prises avec des problèmes similaires aux nôtres, a choisi d'agir.

Dans ce pays, berceau de la social-démocratie, la privatisation du système de santé est à l'ordre du jour depuis 1997 et elle a permis d'abaisser les coûts de fonctionnement des hôpitaux de 10 à 30 %. En 1999, le Conseil régional du Stockholm métropolitain a même vendu à une société privée l'un des plus grands hôpitaux de la capitale suédoise. Indirectement, l'hôpital se trouve maintenant coté à la Bourse de Stockholm !

Nous n'en sommes pas rendus au Canada à coter nos hôpitaux en bourse et je ne prétends pas que

cette voie soit à retenir chez nous. C'est toutefois ce que la Suède a dû faire en raison d'un régime fiscal abusif et d'une croissance incontrôlable des coûts de la santé — deux situations qui prévalent chez nous.

Matière à réflexion  
pour le Québec

Il serait tentant de jeter l'éponge parce que les solutions simples n'existent pas. Nous devons gérer avec parcimonie les fonds publics, rembourser notre dette publique et réduire les impôts des contribuables. Notre seule marge de manœuvre se trouve dans les modes de prestation des services publics. Pour ce faire, nous allons devoir oser poser des vraies questions qui n'ont rien de *politically correct*. En voici trois :

— Sommes-nous prêts à adopter des stratégies de privatisation pour réduire les listes d'attente, accélérer la prestation de services et continuer d'investir dans la qualité des soins de santé ?

— Pouvons-nous envisager des solutions comme le paiement de tickets modérateurs, avec ou sans franchise annuelle, pour des consultations de routine dans le but de réduire la consommation abusive de soins et de libérer des ressources médicales pour régler des problèmes de santé plus urgents ?

— Autrement dit, sommes-nous disposés à examiner des solutions de rechange pour désengorger le système et réinjecter de l'argent neuf soit dans la qualité des soins, soit vers d'autres grandes priorités sociales telles que l'éducation ?

Notre système de santé se trouve actuellement à la croisée des chemins :

— La qualité des services versus notre capacité de payer ;

— L'universalité absolue versus la liberté du citoyen de choisir des voies privées alternatives ;

— Le gouvernement comme seul prestataire de services versus une combinaison des secteurs public et privé pour améliorer l'efficacité du système.

Le temps est venu de mettre en place des partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine de la santé, avec pour objectif non pas d'instaurer un système à deux vitesses, mais plutôt de créer un système à une seule vitesse, rapide et efficace pour tous. Un partenariat public-privé pourrait assurer une meilleure qualité de services de santé et réduire de beaucoup le temps d'attente pour des traitements médicaux. C'est une piste de solution que nous n'avons plus les moyens d'ignorer.

# Nouvelle controverse entre libéraux et alliancistes

VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Tentant de faire taire des accusations de racisme contre un de ses ministres, le gouvernement Chrétien a dérapé hier aux Communes, lançant une nouvelle controverse, sur fond religieux cette fois.

Dans un échange typique des attaques personnelles qui animent la Chambre des communes depuis quelques jours, la ministre du Patrimoine Sheila Copps a lancé un retentissant « Qu'est-ce que tu connais des chrétiens ? » à une députée de l'Alliance canadienne assise en face d'elle.

M<sup>me</sup> Copps tentait de se porter à la défense de sa consœur, la secrétaire d'État au multiculturalisme

Hedy Fry, accusée par l'Alliance d'avoir tenu des propos racistes la semaine dernière.

Malheureusement pour elle, son commentaire a été capté par le micro ouvert du premier ministre, qui avait à ce moment-là la parole. Sur le coup, les alliancistes ont cru que les paroles de M<sup>me</sup> Copps étaient destinées à Gurmant Grewal, un député de Colombie-Britannique de religion sikhe, qui réclame la démission de Hedy Fry depuis une semaine.

M. Grewal et son parti reprochent à M<sup>me</sup> Fry, elle aussi députée de Colombie-Britannique, d'avoir accusé les gens de Prince George (C.-B.) de racisme en affirmant la semaine dernière que « des croix étaient brûlées » dans cette localité.

M<sup>me</sup> Fry, confuse, a par la suite reconnu qu'elle avait tort et elle s'est excusée officiellement en Chambre. Depuis, l'Alliance canadienne et le NPD continuent d'exiger sa démission, ce que refuse le premier ministre, prétextant que sa ministre a présenté ses excuses aux Communes et aux gens de Prince George.

Après quelques minutes de confusion, on a appris que la ministre du Patrimoine visait la leader adjointe de l'Alliance, Deborah Grey (une évangéliste pratiquante) et non son collègue Gurmant Grewal.

« Si tu connais vraiment la religion chrétienne, tu devrais changer de discours », a lancé Sheila Copps à sa vis-à-vis, expliquant plus tard qu'elle lui suggérerait ainsi de res-

pecter le principe de base de la chrétienté, le pardon.

Le mal était néanmoins fait, et le ton des échanges, qui étaient déjà acrimonieux, n'a fait qu'empirer davantage.

« On avait affaire à des insinuations de racisme, maintenant, ce sont des insinuations religieuses, a commenté le député Grewal. Je pense que tous les députés devraient traiter toutes les religions avec respect. »

« Je suis désolée de voir que les députés d'en face essayent de donner à mes paroles un sens qu'elles n'avaient évidemment pas », s'est défendue Sheila Copps, qui a dû prendre la parole aux Communes pour s'expliquer après la période des questions.

Cet épisode s'ajoute à une longue liste d'accrochages entre libéraux et alliancistes sur fond de religion et de racisme. Lors de la dernière campagne électorale, l'automne dernier, la ministre de l'Immigration Elinor Caplan avait créé toute une controverse en affirmant que l'Alliance canadienne comptait dans ses rangs des racistes et même des gens qui niaient l'Holocauste.

Hedy Fry, encore elle, avait jeté de l'huile sur le feu en disant que les croyances religieuses (chrétiennes) de Stockwell Day étaient une insulte aux autres religions.

L'incident d'hier pourrait nuire à M<sup>me</sup> Fry, dont la survie au sein du cabinet est déjà compromise, selon diverses sources libérales.

## Aide de huit millions aux pays d'Amérique latine

VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Ottawa, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), annoncera aujourd'hui l'octroi de huit millions à des projets environnementaux en Amérique latine.

La ministre responsable de l'ACDI, Maria Minna, et ses collègues à l'Environnement et au Commerce international, David Anderson et Pierre Pettigrew, profiteront du Salon des technologies environnementales qui se tient cette semaine à Montréal pour détailler leurs projets d'aide aux pays du sous-continent.

La plus grosse part de l'aide de huit millions, soit cinq millions, iront en Bolivie, notamment pour développer des services sociaux dans les communautés qui vivent de l'exploitation minière. Ce projet sera mené par le ministre québécois des Ressources naturelles. On veut aussi inciter les jeunes de ces régions à poursuivre des études plutôt que d'aller travailler dans les mines.

Près de trois millions iront au Brésil, au Chili et en Argentine pour des programmes d'accès à l'eau potable et à la réduction des gaz à effet de serre.

Ottawa verse en outre 610 000 \$ pour la tenue du Salon des technologies environnementales des Amériques.

## L'opposition se ligue contre les libéraux au sujet de l'assurance-emploi

JULES RICHER  
Presse Canadienne

OTTAWA — Une fois de plus, les quatre partis d'opposition aux Communes ont fait front commun pour s'opposer à une décision du gouvernement Chrétien dans le dossier de l'assurance-emploi.

Cette fois, on a décidé de dénoncer une clause contenue dans un projet de loi qui va retirer à la Commission de l'emploi le pouvoir de fixer le montant des cotisations au régime.

« Le contrôle de la caisse d'assurance-emploi doit appartenir à ceux qui cotisent au régime, c'est-à-dire les travailleurs et les employeurs », a souligné hier le député bloquiste Paul Crête, qui est l'initiateur de ce front commun.

La Commission de l'emploi est composée de représentants du patronat et du gouvernement fédéral et des groupes de travailleurs. C'est elle qui fixe chaque année les taux de cotisation à l'assurance-emploi.

Dans le projet de loi C-2, qui contient aussi les assouplissements au régime promis pendant la campagne électorale, le gouvernement Chrétien propose d'enlever le pouvoir de la commission d'établir les cotisations. La mesure serait valable pour une période de deux ans, le temps d'en mesurer les impacts.

Pour l'opposition, la réalité est tout autre. « Pourquoi le gouvernement veut-il l'avoir (le pouvoir de fixer les cotisations) ? Pour s'accaparer des surplus du régime », soutient l'énéodémocrate Yvon Godin.

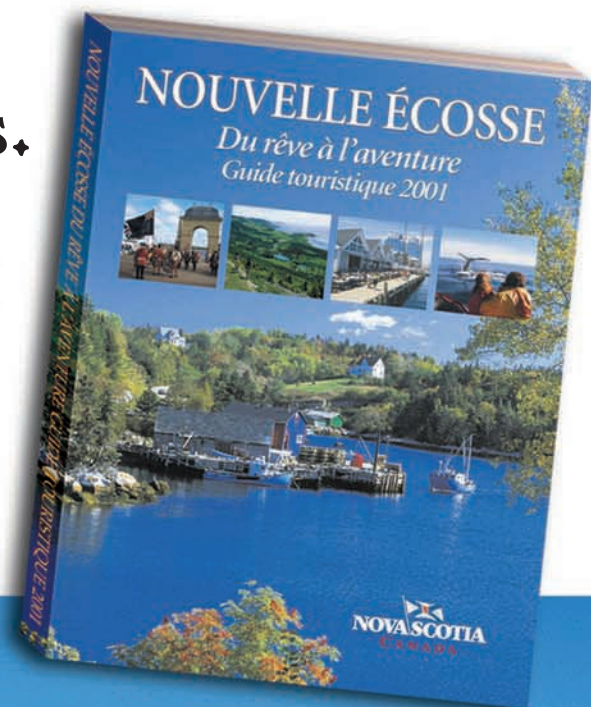
Selon les quatre partis politiques, le fédéral était confronté à une situation intenable. Les surplus du régime — 35 milliards depuis la moitié des années 90 — ne cessent de s'accumuler.

# NOUVELLE ÉCOSSE

## Une histoire de vacances à la mer dont vous êtes le héros.

À vous la liberté et le bonheur des vraies vacances à la mer ! Vivez votre aventure à pied ou à vélo, en kayak ou en voilier. En Nouvelle-Écosse, vous serez toujours à moins de 35 minutes de la mer. Plongez-vous dans la lecture du guide gratuit de 250 pages, publié en français et intitulé *Du rêve à l'aventure*. Ouvrir ce guide, c'est déjà partir pour la mer.

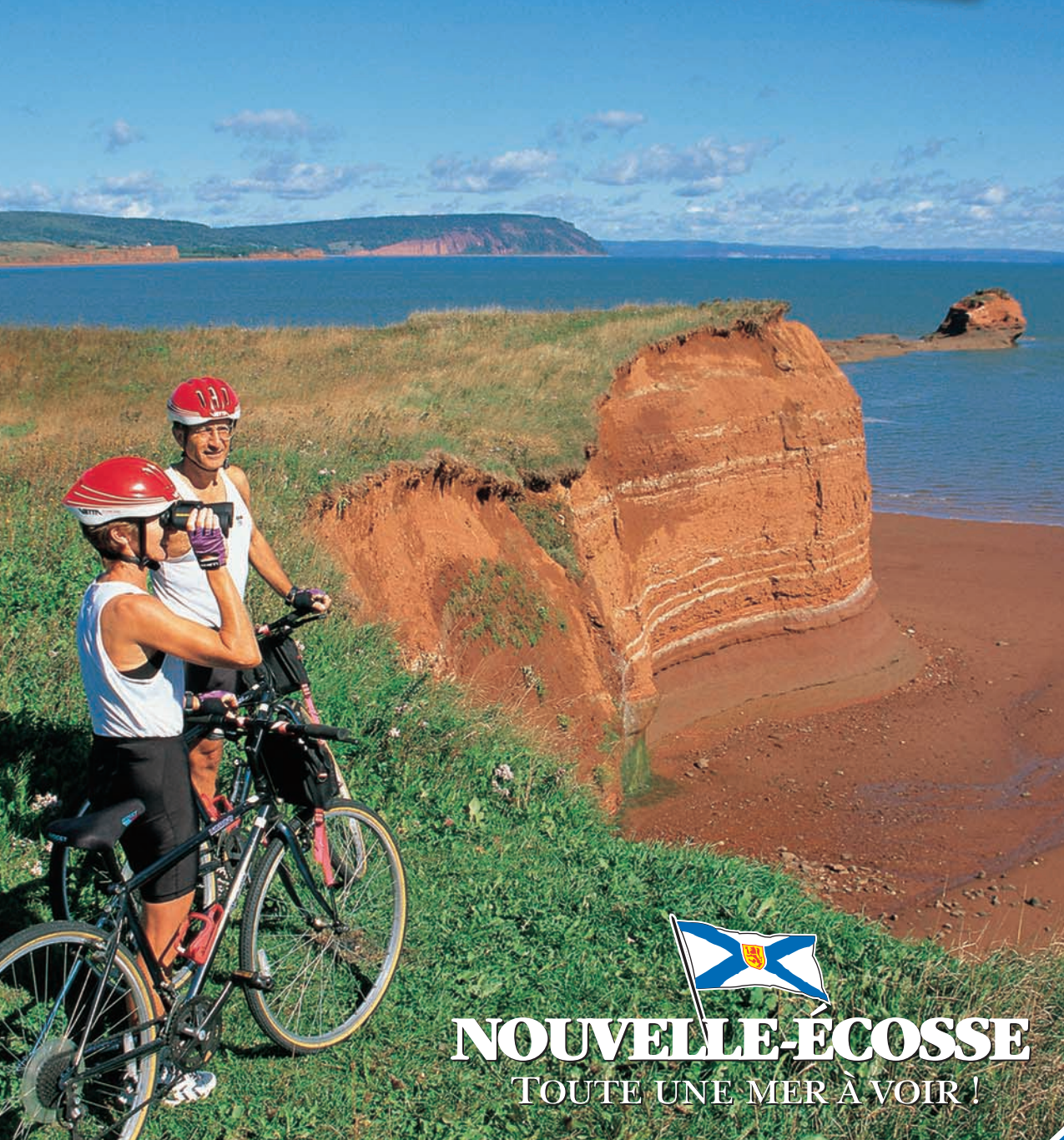
Composez le **1 800 565-0000**, téléphoniste n° 157.  
Ou visitez notre site [exploreNS.com/presse](http://exploreNS.com/presse)



Faites une croisière dans le port cosmopolite d'Halifax.



Assistez au spectacle des marées les plus hautes du monde dans la baie de Fundy, en Nouvelle-Écosse.



Dégustez des fruits de mer d'une grande fraîcheur.

Découvrez la splendeur naturelle du littoral le long de la célèbre Piste Cabot.



Contemplez les superbes gardiens de la mer.



Partez à l'aventure en kayak de mer.



Coulez des moments heureux sur une plage de sable fin.

**Visitez notre kiosque au Salon Vacances et Loisirs d'été.**  
Place Bonaventure  
Stand 948-959  
30 mars - 1<sup>er</sup> avril